BULLETIN

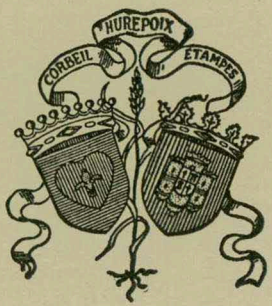
DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

90e ANNÉE (1984)



CORBEIL-ESSONNES
1985

TABLE DES MATIÈRES

Jean de Courcel, 1907-1985 3

Vie de la Société (conseil d'administration, nouveaux membres, assemblée générale à Arpajon) 5

RENOUX (Christian). — Les bourgs du Hurepoix au XVIII[e] siècle. Un exemple : Longjumeau 11

DELIVRÉ (Joseph). — La seigneurie de La Mothe à Guigneville 39

ROCHAIS (H.). — Un curé janséniste dans la banlieue de Paris : Jean Arnou, 1682-1756 55

PAYEN (Nicolas). — La chapelle du Déluge à Marcoussis 83

Prospection archéologique de surface 89

BENARD (A.), BOURGEAU (L.), GIGANON (D.), PAYEN (N.), SENEE (A.), TABORIN (Y). — Fouilles et trouvailles à Boigneville, Champcueil, D'Huison-Longueville, Dourdan, Etiolles, Maisse, Marcoussis, Morigny-Champigny, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Aubin, Vigneux-sur-Seine et Yerres 91

BIBLIOGRAPHIE 109

CHRONIQUE 123

NECROLOGIE 133

TABLE DES PLANCHES

Pl. I — Les Bourgs du Hurepoix : carte.
Pl. II — Plan de Longjumeau en 1780.
Pl. III — Guigneville : vestiges de la maison seigneuriale de la Mothe.
Pl. IV — Guigneville : Plan de la fin du XVIII[e] siècle.
Pl. V — Marcoussis : plan et élévations de la chapelle du Déluge.
Pl. VI — Marcoussis : chapelle du Déluge, portail et chevet.
Pl. VII — Saint-Aubin : céramique gallo-romaine.
Pl. VIII — Saint-Aubin : céramique et sépulture.
Pl. IX — Vigneux-sur-Seine : gobelets gaulois.
Pl. X — Vigneux-sur-Seine : tessons gaulois.
Pl. XI — Vigneux-sur-Seine : fragments d'assiettes, de faisselle, de bracelet.
Pl. XII — Abbaye d'Yerres : inscription du portail d'entrée.
Ballancourt-sur-Essonne : biface moustérien.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

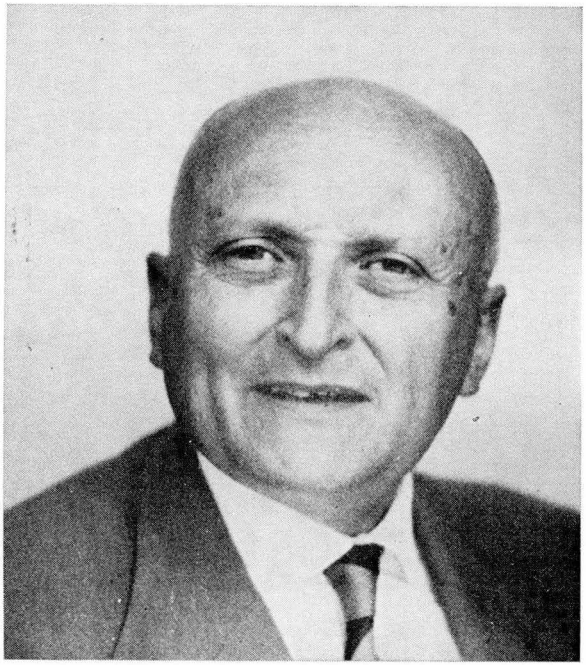
DE CORBEIL

D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

90e ANNÉE (1984)



CORBEIL-ESSONNES
1985



Monsieur Jean de COURCEL

4 août 1907 - 12 avril 1985

Jean de COURCEL

1907-1985

Notre Société vient d'être éprouvée par la disparition de M. Jean de Courcel qui présida à ses destinées de 1966 à 1983. Il avait alors souhaité abandonner sa charge et avait été nommé Président d'honneur. Il aura donc exercé ses fonctions pendant dix-sept ans, avec une autorité souriante et un dévouement constant. Ainsi continuait-il une tradition aussi ancienne que notre Société, à la vie de laquelle sa famille fut étroitement liée dès sa naissance.

Son grand-père Georges de Courcel fut, dès l'origine et jusqu'à sa mort en 1904, l'un des trois vice-présidents et, selon Marc-Adolphe Dufour, « peut être considéré comme le véritable fondateur de notre Société ». Son père Robert de Courcel, nommé vice-président à son tour en 1905, fut du petit groupe qui procéda, en 1943, après un long sommeil, à la renaissance de l'association, avec Emile Houth, le chanoine Guibouré et nos amis Maître Cros et Roger Bailly. Il assura la présidence de 1943 à 1966. C'est tout naturellement que notre Conseil d'administration, souhaitant maintenir une tradition qui était aussi l'expression d'une reconnaissance, décida, à la mort de Robert de Courcel, en novembre 1966, de confier la présidence de la Société à son fils aîné, Jean de Courcel.

Jean de Courcel était né le 4 août 1907, dans la maison familiale de Port-Courcel à Vigneux, construite en 1877 par son grand-père. A la différence de son grand-oncle, Alphonse, ambassadeur de France, de son père et de son cousin, Geoffroy de Courcel, il n'opta pas pour la carrière diplomatique et se consacra aux affaires. Mobilisé en 1939, il combattit à la tête de sa compagnie sur le Rhin et fut fait prisonnier. A son retour de captivité, il eut la douleur de retrouver à demi détruite par les bombardements la demeure de Port-Courcel dont la riche bibliothèque avait été particulièrement touchée.

De son mariage avec Mademoiselle de Brondeau d'Urtières, il eut deux filles et un fils. Il aimait à rassembler autour de lui ses sept petits-enfants. Homme de cœur et de devoir, il avait une foi profonde et discrète. Atteint par une douloureuse maladie, il a fait face avec courage à l'épreuve. En février, il avait encore tenu à assister à l'Assemblée générale de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, dont il gérait la trésorerie depuis 1967 avec le sérieux qu'il mettait en toute chose.

Il s'est éteint le 12 avril 1985.

A Madame de Courcel et à ses enfants, la Société exprime ses plus vives condoléances.

Tous ceux qui ont connu le Président Jean de Courcel garderont le souvenir du parfait honnête homme, au sens du Grand Siècle, qu'il fut parmi nous.

Vie de la Société

Conseil d'administration

Président d'honneur :

† M. Jean de COURCEL.

Président :

M. l'abbé Jean MERMINOD.

Vice-Présidents :

Me André CROS,

M. Jean JACQUART.

Secrétaire général :

Mme Paulette CAVAILLER.

Trésorier adjoint :

M. Roger BAILLY.

Membres du Conseil :

M. Gérard AMAURY,

Mme B. d'ANDURAIN,

M. Michel BILLARD,

M. Jean CAUSSANEL,

Mme Hélène FUSTIER,

M. le marquis de GANAY,

M. Jean-Jacques IMMEL,

† M. Maurice LAHAYE,

M. Jean-Marc MORICEAU,

M. Nicolas PAYEN,

M. Phalier SARDON.

Nouveaux membres

ASSOCIATION pour le patrimoine d'Ile-de-France, Grand Palais, porte C, avenue F.-Roosevelt, 75008 Paris.

AUGUIN (M.), 33, rue de la Seigneurie, 91700 Villiers-sur-Orge.

BERHUY (Monique), 27, rue de l'Eglise, 91680 Bruyères-le-Châtel.

BERTIN (Georgette), 20, rue Remoiville, 91100 Corbeil-Essonnes.

BERTRAND (Pierre), 2, allée Beauregard, 91760 Itteville.

BIANCHI (Serge), 26, allée des Deux-Cèdres, 91210 Draveil.

BOURGEOIS (Philippe), 20, boulevard de Lozère, 91120 Palaiseau.

CLEMENCE (Jean), 1, rue des Bouleaux, 91420 Morangis.

COLIN (Véronique), 34, avenue Madon, 91170 Viry-Châtillon.

DARDENNE (Jeanne), 9, rue du Cèdre, 91230 Montgeron.

FAYOLLE (Michel), 36, avenue du Midi, 91760 Itteville.

FOUQUET (Gérald), 5, rue du Moulin, 91490 Moigny-sur-Ecole.

FRAY (Henri), 27, rue Henri-Rochefort, 91000 Evry.

GUIBOUT (Henri), 4, rue de la Croix-Boissée, 91510 Lardy.

HAMON (Denis), 6, rue Jean-Moulin, 91690 Saclas.

MAILLET (Michel), 17, rue des Jonquilles, 91210 Draveil.

MENARD (Georges), 1, rue du Pontcagé, 91790 Boissy-sous-Saint-Yon.

MICHELET (Olivier), 3, rue Villebois-Mareuil, 91400 Orsay.

PARIS et son histoire, 82, rue Taitbout, 75009 Paris.

RENOUX (Christian), 6, rue des Cerisiers, 91160 Longjumeau.

ROGUET (Denise), 45, Grande-Rue, 91290 Ollainville.

SAYOUS (Jean), 7, avenue Gabrielle-d'Estrées, 91830 Le Coudray-Montceaux.

SOUMAGNE (Michel), 15, rue Adolphe-Adam, 91160 Longjumeau.

VERGRACHT (Daniel), 3, avenue d'Orléans, 91410 Dourdan.

Assemblée générale à Arpajon

Notre assemblée générale pour 1984 s'est tenue le dimanche 7 octobre à Arpajon.

A 14 h 30, la séance est ouverte par M. Jean Jacquart, vice-président, dans la salle des fêtes d'Arpajon en présence de quatre-vingts personnes.

Il présente les excuses du président Merminod qui, rentrant d'un pèlerinage à Chartres, ne pourra nous rejoindre que vers 15 h 30 ainsi que celles de M. le maire d'Arpajon, de M. Radiguet, président de la commission culturelle municipale d'Arpajon, de M. le curé d'Arpajon, de M. Jean de Courcel, de maître Cros, de M. le marquis de Ganay, du Dr Gautier, de Mlle S. Lefèvre, de M. Ph. Naszalyi, de M. Raty et de Mlle Spiess qui n'ont pu se joindre à nous.

Il remercie la municipalité qui a bien voulu nous accueillir dans cette belle salle des fêtes et l'Association des Amis du Vieux Châtres présidée par Mme Thibierge qui ont préparé pour nous la visite de la ville.

Enfin, il présente Mlle Chabin, nouveau directeur des services d'Archives de l'Essonne, en remplacement de Mme Cavailler qui a pris sa retraite le 10 juillet dernier.

Mme Cavailler, secrétaire générale, ajoute ses remerciements à ceux du président, à l'égard de la municipalité et de Mme Thibierge qui a réuni parmi les Amis du Vieux Châtres et même dans sa famille des volontaires pour nous guider et nous montrer une partie des découvertes qu'ils ont faites en réalisant le pré-inventaire d'Arpajon.

Elle fait part des activités de la Société depuis l'assemblée générale du 2 octobre à Yerres :

— « le conseil d'administration s'est réuni le 28 avril pour préparer nos publications et choisir le lieu de nos réunions.

— le nombre des membres est passé de 646 à 631 à cause du décès de plusieurs membres très âgés ; la nécessité de recruter de nouveaux membres s'impose pour éviter que cette glissade ne s'accentue.

— le bulletin 1983 va sortir très prochainement puisque les épreuves sont actuellement à la correction. Il comportera :

— la fin de l'étude de J. Staès sur le clergé en 1789 ;

— les fermes de Marchais, par M. Roger Bailly ;

— les fermes de Soisy-sur-Ecole aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, par M. Cousteix ;

— l'inventaire des monnaies romaines découvertes récemment à Linas par Gérard Dunet ;

— prospection aérienne et de surface ;

— fouilles et trouvailles ;

— bibliographie, chronique, nécrologie ;

soit en tout 148 p. et 10 pl., c'est-à-dire un bulletin tout à fait semblable à celui de l'an dernier.

— Pour le bulletin 1984, nous avons en main plus d'articles que nous ne pourrons en publier.

— Enfin, nous publierons, dès que possible, la table de nos bulletins depuis 1895 que Maître Cros espère terminer bientôt et ensuite, en fonction de nos possibilités financières, le volume XIV de nos Mémoires.

— La promenade de printemps nous a permis de visiter le Musée de préhistoire de Nemours, réalisation toute récente et fort remarquable où la nature est étroitement mêlée aux objets et aux photographies. Je crois que tout le monde a été satisfait de la visite de Nemours sous la conduite du conservateur des musées de la ville et tout particulièrement nos amis archéologues.

Celle d'automne nous amène à Arpajon, ville bien connue pour sa foire et sa halle, mais que nous allons découvrir maison par maison, et chacun pourra se rendre compte du travail considérable que représente le pré-inventaire d'une commune qui a conservé tant de maisons anciennes.

— Parmi les autres activités de la Société, citons :

— la gestion financière de la fouille d'Etiolles pour laquelle le Conseil général a voté 76 780 F en 1984 ;

— participation à l'achèvement du pré-inventaire et aux travaux des commissions régionale et départementale d'inventaire. Il convient de signaler à ce propos l'exposition présentée à l'Hôtel de Pisseleu à Etampes, du 28 septembre au 4 novembre, qui montre les activités de l'Inventaire général dans toute la France et les actions de sauvegarde

du patrimoine bâti qui ont pu être menées à bien, grâce à cet organisme ;

— participation aux travaux du Comité départemental de tourisme et de loisirs de l'Essonne dont l'activité a été un peu ralentie cette année à cause du changement de secrétaire. »

Après ce rapport moral qui est approuvé à l'unanimité, Mme Cavailler donne quelques informations :

— Le Conseil général de l'Essonne a bien voulu, à la demande de la Société, créer un « prix du Conseil général » pour récompenser le travail d'un étudiant concernant le département. Une somme de 5 000 F a été votée au budget primitif de 1984 mais le règlement n'est pas encore approuvé.

— La ville de Dourdan a bien voulu, à notre demande, donner le nom de Maître Jean Chanson à une salle du Musée.

— Les orgues de la cathédrale Saint-Spire de Corbeil-Essonnes sont enfin restaurées après plus de dix ans de travaux. Un concert inaugural aura lieu le 12 octobre, à 18 h 45.

— L'association des conservateurs des musées d'Ile-de-France organise un ensemble d'expositions sur des thèmes divers dans le cadre de la période gallo-romaine. Pour l'Essonne, citons le musée de la photographie de Bièvres et celui de Dourdan qui présente une exposition sur la poterie gallo-romaine et médiévale.

— Enfin, le dimanche 25 novembre, au château de Chamarande, aura lieu un colloque d'histoire locale organisé par les Amis de la Bibliothèque centrale de prêt de l'Essonne, que présidera M. Jean Jacquart.

M. Roger Bailly rend compte de la gestion financière :

« L'avoir net de la Société est de 66 655,48 F. Après recouvrement des cotisations en retard et des subventions attendues (dont 10 000 F du Ministère de la Culture), nous disposerons d'environ 85 000 F qui permettront de payer le bulletin 1983 (30 000 F), le bulletin 1984 (30 à 35 000 F) et soit la table de nos bulletins, soit une partie du volume XIV de nos mémoires.

Pour que cet équilibre financier se maintienne, il faut augmenter les cotisations de façon à tenir compte de l'inflation des deux dernières années. Nous vous proposerons donc de les élever :

de 50 à 60 F pour les membres actifs,
de 75 à 90 F pour les membres bienfaiteurs ».

Quitus lui est donné pour sa gestion 1983-1984.

Le Président Merminod, étant arrivé, propose la réélection de Mesdames d'Andurain et Cavailler, de MM. Billard et Moriceau, et l'élection de M. Nicolas Payen. Les cinq candidats sont élus à l'unanimité.

Il met ensuite aux voix la proposition d'augmentation des cotisations qui est également votée à l'unanimité.

Monsieur Jacquart parle ensuite des travaux de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de l'Ile-de-France ; il rappelle le succès qu'a eu l'an dernier le colloque sur la vigne et le vin dont les communications seront publiées sous peu. Il signale que le prochain colloque aura lieu fin 86 ou début 87 au Perreux où nous invite M. Giraud, président du Conseil régional d'Ile-de-France, et que le thème en sera l'histoire administrative. Il regrette de n'avoir pas pu mettre sur pied l'habituelle promenade d'automne car le succès même de ces sorties nécessite une nouvelle organisation pour tenir compte du très grand nombre de candidats.

M. Pabiot, membre de l'association des Amis du Vieux Châtres, expose les grandes lignes de l'histoire d'Arpajon et invite les personnes présentes à examiner les photographies accrochées au fond de la salle avant de commencer la promenade.

La séance est levée à 15 h 45 et la visite d'Arpajon se prolonge jusqu'à la tombée du jour : quatre groupes conduits respectivement par Mmes Thibierge et Maury et MM. Pabiot et Thibierge suivent le même itinéraire : vestiges du château, place de la Mairie, place du Vieux-Châtres, rue de Laître, église, portes de la ville, et retour par la Grande Rue en visitant maisons et cours, jusqu'à la place de la Halle.

Les bourgs du Hurepoix au XVIII[e] siècle Un exemple : Longjumeau

« Longjumeau : bourg avec un prieuré d'hommes, de l'ordre de saint Augustin de la congrégation de France, dans l'Isle-de-France, diocèse, parlement, intendance et élection de Paris. On y compte 330 feux. Le bourg est situé en pays de plaine et très fertile, sur la route de Paris à Orléans à quatre petites lieues s.s.o. de Paris. »

Dictionnaire d'Expilly (1766).

Bourg. Le terme semble aller de soi pour d'Expilly. Il lui accorde une valeur définitionnelle et pourtant les lexicographes n'en donnent qu'une explication bien vague. Pour Furetière, un bourg est « une habitation de peuple qui tient le milieu entre la ville et le village » (1690). Voilà qui n'est ni très contraignant ni très satisfaisant. L'Encyclopédie précise « qu'aujourd'hui, par bourg, on entend un endroit plus considérable qu'un village mais qui l'est moins qu'une ville » (1771). Cette imprécision des termes correspond à la pratique administrative de l'époque qui ne connaît aucune institution entre le corps de ville et la communauté villageoise. Ce vide très significatif prend toute sa valeur quand on se souvient du goût pour les statuts que développe l'Ancien Régime. Le bourg doit se contenter d'être une réalité vécue qui, à ce titre, s'apprécie de diverses manières.

Les historiens ont tenté de mettre de l'ordre dans ces impressions au moyen de données quantifiées. Ils ont repris, pour ce faire, le seuil de 2 000 habitants qui, selon l'I.N.E.D., sépare l'urbain du rural et l'ont comparé à la classification empirique des hommes de l'époque. Il s'avère ainsi que, dans les dénombrements de Saugrain, une localité de plus de 400 feux est, dans plus de deux tiers des cas, considérée comme une ville tandis qu'au-dessus de 800 feux il n'y a plus de doute possible. La même démarche appliquée aux bourgs conduit à

poser qu'en général, dans l'esprit contemporain, un village devient un bourg lorsqu'il franchit le seuil des 200 feux taillables [1]. Dans un cas comme dans l'autre, cette distinction par le nombre d'habitants est renforcée par la prise en compte de critères plus difficilement chiffrables qui vont du système d'échange aux fonctions urbaines repérables comme les services judiciaires, scolaires ou sanitaires.

Cependant l'historiographie française sur les bourgs est quasi inexistante : l'importance du tissu urbain français a monopolisé les recherches tandis que les historiens du monde rural ont du mal à intégrer dans leur étude ce qui fait l'originalité du bourg, principalement la diversité socio-professionnelle et les fonctions d'échange.

Il faut interroger la production universitaire anglaise pour avoir une première idée de la question. En effet, la faiblesse du tissu urbain anglais jusqu'au début du XVIII[e] siècle a laissé une place importante à ce que les historiens anglais appellent les « market-towns ». Ces petites agglomérations ont en général entre 600 et 1 000 habitants, rarement plus. Chose importante : elles ne se séparent pas totalement de la campagne puisque leur fonction essentielle est d'assurer le commerce local dans une zone d'influence qui n'a souvent que 3 à 6 miles de rayon. Ces villes apparues pour l'essentiel au XII[e] ou au XIII[e] siècle se seraient constituées autour d'un marché comme l'indique leur nom. Leurs structures socio-professionnelles diversifiées et la présence de boutiques permanentes les distinguent des simples villages puisque la majorité de leurs habitants ne travaillent pas la terre mais sont artisans, boutiquiers, marchands ou membres de professions libérales [2]. Ainsi Lutterworth compte, dès 1630, 40 aubergistes, cafetiers et boulangers [3]. La « ville-marché » peut s'inscrire dans l'espace de deux manières : soit elle se présente comme une seule et longue rue, renflée à l'emplacement du marché, soit elle a adopté une structure triangulaire avec la place du marché au croisement de trois rues. Dans tous les cas, elle est reliée à Londres par la route, quelquefois

---

1. D'après des travaux de J.-C. PERROT (non publiés).

2. Cf. J.-P. POUSSOU, *Les villes anglaises du milieu du XVII[e] siècle à la fin du XVIII[e] siècle,* Paris, Sedes C.D.U., 1983, p. 17-23.

3. J.J. GOODACRE, *Lutterworth 1500-1700, a market town,* Leicester, 1977, cité par J.-P. POUSSOU, *op. cit.*, p. 17.

par la voie fluviale. Dernier élément : les écarts sociaux y sont plus élevés qu'on ne le croit souvent *a priori*.

Ces « villes-marchés » ne sont certainement pas propres à l'Angleterre même si, au XVIII[e] siècle, le relatif retard de l'urbanisation dans ce pays leur a donné de l'importance. Comme le précise J.-P. Poussou, des études plus poussées feraient sans doute apparaître la même réalité en France [4]. C'est dans cette perspective que nous voudrions présenter ici quelques résultats de notre travail sur Longjumeau, bourg du Hurepoix.

*
**

Dans un premier temps, il convient de situer Longjumeau dans son environnement immédiat. Il est bien évident qu'à la veille de la Révolution, il n'est pas un phénomène unique au sud de Paris. De nombreuses localités du Hurepoix présentent des traits semblables et pourraient bien constituer un réseau.

Pour dégager ce réseau, nous nous sommes attachés à trois critères qui tentent de cerner de façon satisfaisante l'idée de bourg comme intermédiaire entre la ville et le village. Le premier est quantitatif : il s'agit du nombre de feux. La première approche que l'on a du bourg est en effet démographique. Comme le souligne Furetière, c'est d'abord une « habitation de peuple », un groupement de population qui se définit par rapport à ce qu'il n'est pas : la ville et le village. Il faut donc fixer des seuils de population entre chaque catégorie. Le seuil inférieur pour le bourg, en cette fin du XVIII[e] siècle, doit être élevé à 240 feux pour tenir compte de la croissance démographique. Nous verrons de quelle manière les autres critères confirment ce choix. La borne supérieure nous a été fournie par les faits eux-mêmes puisqu'aucune localité n'avait une population supérieure à 400 feux hormis les trois petites villes de Dourdan, Corbeil et Etampes qui par leur statut ne pouvaient pas être intégrées à la catégorie des bourgs (voir le tableau page suivante).

Ce critère de population permet d'établir une série d'une douzaine de localités qui se répartissent sur des cercles concentriques autour de Paris. Les trois villes s'intègrent d'ailleurs parfaitement à cette trame [5]. Ainsi, on trouve aux portes de

---

4. J.-P. POUSSOU, *op. cit.*, p. 17, note 20.
5. Voir carte, pl. I.

Tableau n° 1.

	Feux	Marché	Relais	Marchands	Artisans	Total	%
Etampes	1 412	++	++	-	-	-	-
Dourdan	550	++		-	-	-	-
Corbeil	421	++		42	118	160	38 %
dont Ville	295			39	88	127	43 %
St-Jacques	126			3	30	33	26 %
Vitry	409			99 (1)	49	148	36 %
Arpajon	378	++	++	52	131	183	48 %
Longjumeau	354	++	++	69	113	182	51 %
Vanves	324			16	115 (2)	131	40 %
Palaiseau	327	++		29	52	81	25 %
Chevreuse	314	++		31	89	120	38 %
Linas	276		++	45	57	102	37 %
Montlhéry	275	++		44	59	103	37 %
Vaugirard	270			47	44	91 (3)	34 %
Sceaux	256	++		22	66	88	34 %
Essonnes	246		++	6	56	62	25 %
Arcueil	245			15	49	64	26 %
Marcoussis	240	++		12	11	23	10 %
.....							
Villejuif	225		++	17	36	53	23 %
Mennecy	212	++		25	52	77	36 %
Clamart	200			5	50	55	28 %
Limours	107	++		11	24	35	33 %

(1) dont 83 marchands d'arbres
(2) dont 61 blanchisseurs
(3) nous n'avons pas tenu compte des 57 cabaretiers qui sont pour l'essentiel des vignerons

Sources : *Arch. Nat.* série Z1G. Rôle de taille de 1783.

Paris Vaugirard, Vanves, Arcueil, Vitry et Sceaux puis, à une vingtaine de kilomètres, Longjumeau et Palaiseau. Viennent ensuite, à environ vingt-cinq kilomètres de Paris, Chevreuse, Marcoussis, Montlhéry, Linas, Arpajon, Corbeil et Essonnes. Enfin, dans un rayon de cinquante kilomètres, apparaissent Dourdan et Etampes.

Cependant il faut dépasser ce simple constat pour aborder le domaine du qualitatif à travers le second critère qui s'intéresse aux fonctions d'échange assurées par les localités. En effet, si l'on se réfère à la définition anglaise du « market-town », il semble bien que la présence d'un marché hebdomadaire soit un élément primordial dans la définition du bourg.

Dans le Hurepoix, les marchés ne sont pas très nombreux au XVIII[e] siècle. Si l'on en croit la liste donnée par Jean Jacquart et les critiques qu'il y adjoint, une vingtaine seulement de marchés étaient actifs en ces années-là [6]. Aux environs de Paris, on trouve Gentilly (1617), Sceaux (1667), Antony (1546) puis Bièvres (XVI[e] siècle), Longjumeau (XIII[e] siècle) [7], Juvisy (1564), Viry (1488), plus au sud Chevreuse, Limours (1516), Marcoussis (1488), Montlhéry, Arpajon (1470), Corbeil, Mennecy (1550), enfin Dourdan, Etampes (XII[e] siècle) et Champcueil (1540) [8]. La date de création du marché par lettres royales nous donne une indication sur l'ancienneté de l'activité commerciale et peut-être sur la période qui a correspondu, pour chaque localité, au passage d'une structure villageoise à une structure plus urbaine. Cependant cette trame des « villes-marchés » ne correspond pas exactement à celle des localités que nous avons dégagée par les seuils de population. Beaucoup n'ont pas une population suffisante pour être prises en considération. En 1784, Mennecy ne compte que 210 feux, Antony 190 feux, Gentilly 180 feux, Bièvres

---

6. J. JACQUART, *La crise rurale en Ile-de-France*, Paris, A. Colin, 1974, p. 396-397.

7. AMAURY (Gérard), *Foires et marchés anciens de Longjumeau*, Longjumeau, Association Renaissance et Culture, 1977, in-4°, 41 p. ronéo.

8. Il convient d'ajouter à cette liste les marchés de Leuville-sur-Orge (1650), de Saint-Vrain (1658) et de Palaiseau où une halle fut construite entre 1508 et 1688. Voir *Halles et marchés, exposition photographique*, Corbeil-Essonnes, Archives départementales, 1979, in-4° 20 p. ronéo.

130 feux, Limours 110 feux, Viry 80 feux, et Juvisy 70 feux. On ne peut donc pas se satisfaire d'un lien de nécessité entre la présence d'un marché et le développement d'un bourg même si dix des quatorze localités retenues par le seuil de population abritent un marché hebdomadaire *(cf.* tableau p. 14).

Il faut par contre faire intervenir un autre élément qui, avec la présence d'un marché, constitue le critère de la fonction d'échange. Il s'agit de l'implantation des relais de poste qui dépend de l'infrastructure routière. Aux environs de Paris, le réseau des routes est ancien et de qualité puisque les voies sont dans l'ensemble pavées. Le Hurepoix, pour sa part, est traversé par trois voies principales qui rayonnent depuis Paris, l'une vers Lyon et l'Italie, une autre vers Orléans puis Bordeaux ou Toulouse, et une troisième vers Chartres par Ablis. Ces routes qui reprennent pour l'essentiel le tracé des voies romaines ont un rôle de premier plan dans la vie du pays et dans le ravitaillement de Paris ; une grande partie des blés de la Beauce étant acheminée par ces routes. Or la très faible autonomie des véhicules hippomobiles exige l'implantation d'un relais toutes les une ou deux lieues selon la topographie. Ainsi sur la route de Lyon, après 1740, les postes sont à Villejuif, Juvisy[9] et Essonnes. Sur la route d'Orléans, les postes sont installées à la Croix de Berny, hameau au nord d'Antony, à Longjumeau, à Linas, à Arpajon, à Etréchy et à Etampes. Celle qui conduit à Ablis n'est pas pourvue de poste car la grande route de Paris à Chartres passe maintenant par Versailles, Trappes, Coignières et Rambouillet où l'on trouve des postes.

Sur les neuf relais du Hurepoix, cinq sont donc situés dans une localité de plus de 240 feux *(cf.* tableau p. 14) et quatre dans une localité de moindre importance : Villejuif n'a que 225 feux, Etréchy 150 feux tandis que l'on retrouve Antony et Juvisy où la poste se trouve à l'écart. L'implantation d'un relais et l'apparition d'un bourg ne vont donc pas forcément de pair même si, pour Essonnes et Linas, la présence d'un relais a été, de toute évidence, déterminante dans leur développement. Ceci est d'au-

---

9. Depuis le détournement du « pavé royal » de Lyon à la hauteur de Juvisy, en 1728, la poste est séparée du village. *Cf.* L. BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle.* Mémoires et documents de la S.H.A.C.E.H., Corbeil-Essonnes, 1975.

tant plus remarquable que ces deux localités sont mitoyennes l'une avec Corbeil et l'autre avec Montlhéry et qu'elles auraient dû souffrir de leur concurrence. Pour Longjumeau et Arpajon, la fonction-marché et la fonction-relais sont réunies et il faut certainement voir là une des raisons de leur importance.

Dans ce domaine des transports, il faudrait faire une place plus grande au trafic fluvial et à la navigation sur la Seine. Seule Corbeil profite de ce trafic puisqu'au XVIII[e] siècle les affluents de la Seine ne sont plus navigables dans le Hurepoix. Mais les cours d'eau sont utilisés pour entraîner les roues des moulins qui s'égrènent par dizaines le long des vallées. Selon la carte de Cassini [10], l'Yvette et ses affluents font tourner 40 moulins, l'Orge et ses affluents, 66. A elle seule, la Bièvre est utilisée pour 13 moulins. Dans l'ensemble du Hurepoix, on compte plus de 140 moulins à eau, auxquels s'ajoutent une dizaine de moulins à vent installés sur les plateaux de Longboyau et de Saclay. On comprend alors tout l'intérêt pour un village de se trouver à l'intersection d'une rivière et d'une route. C'est le cas de Longjumeau et de Chevreuse sur l'Yvette, d'Arpajon sur l'Orge, d'Etampes sur la Juine et la Chalouette mais aussi de Linas sur la Salmouille, petite rivière qui fait néanmoins tourner 6 moulins. A l'opposé, des localités pourtant situées sur une grande route et parfois pourvues d'un relais et d'un marché, comme Juvisy ou Antony, n'ont pas réussi leur décollage parce qu'elles n'ont pas pu, faute de rivière, arrêter le flux commercial qui les traversait.

Ainsi, sur nos treize localités qui ont entre 240 et 400 feux, neuf abritent un marché ou/et un relais de poste. On pourrait se satisfaire de ce résultat et écarter les quatre autres en arguant qu'elles ont fondé leur croissance factice sur le trop-plein de la capitale [11]. Cependant, il nous paraît intéressant d'interroger plus avant les structures socio-professionnelles afin de vérifier que les fonctions d'échange s'inscrivent réellement dans le tissu social. Ce sera là notre troisième critère.

---

10. La feuille de Paris de la carte de Cassini date de 1736.

11. Il faut en particulier insister sur l'importance, pour ces localités, des débits de boissons. Vaugirard compte 57 cabaretiers et Gentilly 41 marchands de vin. Cf. R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France*, Paris, chez l'auteur, 1959, in-4°.

Il est clair que les échanges et les transformations ne sont pas seulement l'affaire des meuniers et des blatiers. De nombreuses autres professions entrent en ligne de compte au profit d'une différenciation socio-professionnelle marquée. En effet, le village a une population composée avant tout de paysans, qu'ils soient vignerons, journaliers, charretiers ou laboureurs. Dans les villages du Hurepoix, les commerçants et les artisans sont peu nombreux ; moins d'une dizaine en général : ce qui représente en moyenne 10 % de la population taillable [12]. Or les localités que nous étudions se distinguent très clairement des villages sur ce point puisque les artisans et les marchands y sont plusieurs dizaines et parfois même une centaine. Chevreuse, par exemple, abrite en ses murs près de 90 artisans, pour l'essentiel des tanneurs, et plus de 30 commerçants *(cf.* tableau p. 14). Vitry, pour sa part, compte environ 100 marchands et 50 artisans. Nous pourrions multiplier les exemples et conclure que ces deux catégories forment entre le quart et la moitié de la population de ces localités. Il est d'ailleurs à noter que, de façon générale, la part qu'elles prennent croît avec la population et donc l'importance de l'activité et des échanges.

Au point que la répartition socio-professionnelle de la population apparaît comme le critère discriminant pour la définition du bourg. Ce qui distingue le bourg du village est finalement son activité artisanale et commerciale, et par conséquent le nombre d'artisans et de commerçants. Faut-il alors s'attacher à définir des seuils précis ? Leur évaluation ne pourra qu'être subjective mais d'une subjectivité née de la fréquentation des archives. Il semble raisonnable de penser qu'un quart d'artisans et de marchands dans une population autorise à baptiser la localité de bourg, qu'un tiers y oblige, que la moitié invite à se poser la question de l'urbanité et qu'au-delà il n'y a plus de doute possible.

Les autres critères doivent-ils pour autant être abandonnés ? Si un marché hebdomadaire, une route importante, un relais de poste ou des moulins restent des signes tangibles d'une activité de type urbain, il apparaît néanmoins qu'ils permettent de comprendre l'origine de cette activité plutôt que d'en mesu-

---

12. D'après les états de situation de 1784 des subdélégations de Montlhéry et de Corbeil, *Arch. dép. Yvelines,* C 7 et 12. L'état de la subdélégation de Choisy conservé aux Archives nationales n'est pas utilisable.

rer, de façon précise, l'intensité [13]. D'autre part, la question reste posée de la relation entre le niveau de population et les catégories de village, bourg et petite ville. Les seuils sont, par nature, arbitraires mais celui de la population l'est plus que celui de la proportion d'artisans et de marchands car il ne correspond pas directement à une réalité sociale comme le second. Cependant, il semble bien qu'il faille combiner les deux pour obtenir un résultat satisfaisant. En fait, l'étude des structures sociales des villages du Hurepoix, d'après les états de situation vérifiés par des comptages sur les rôles de tailles [14], montre qu'aucune localité de moins de 200 feux (à une exception près) n'atteint le seuil des 25 % de marchands et d'artisans alors que toutes les localités de plus de 240 feux le dépassent. Le statut des localités dont la population se situe entre 200 et 240 feux est variable. Sur huit qui sont dans ce cas, trois au moins méritent d'être considérées, de par leur population artisanale et marchande, comme des bourgs. Il s'agit de Villejuif, Mennecy et Clamart. La première groupe autour de son relais de poste 36 artisans et 17 marchands pour une population de 225 feux, soit une proportion de 24 %. La seconde dispose d'un marché hebdomadaire, de 52 artisans et de 25 marchands pour 212 feux, soit une proportion de 36 %. Clamart, enfin, compte 55 marchands et artisans pour 200 feux, soit presque 28 % [15]. Les cinq autres s'avèrent être des villages : Saint-Jean-de-Leuville, Massy, Saulx, Verrières et Savigny ont une population de marchands et d'artisans qui oscille entre 5 et 15 % de la population totale. Pour sa part, Marcoussis qui dépasse pourtant les 240 feux appartient à ce dernier groupe *(cf.* tableau p. 14).

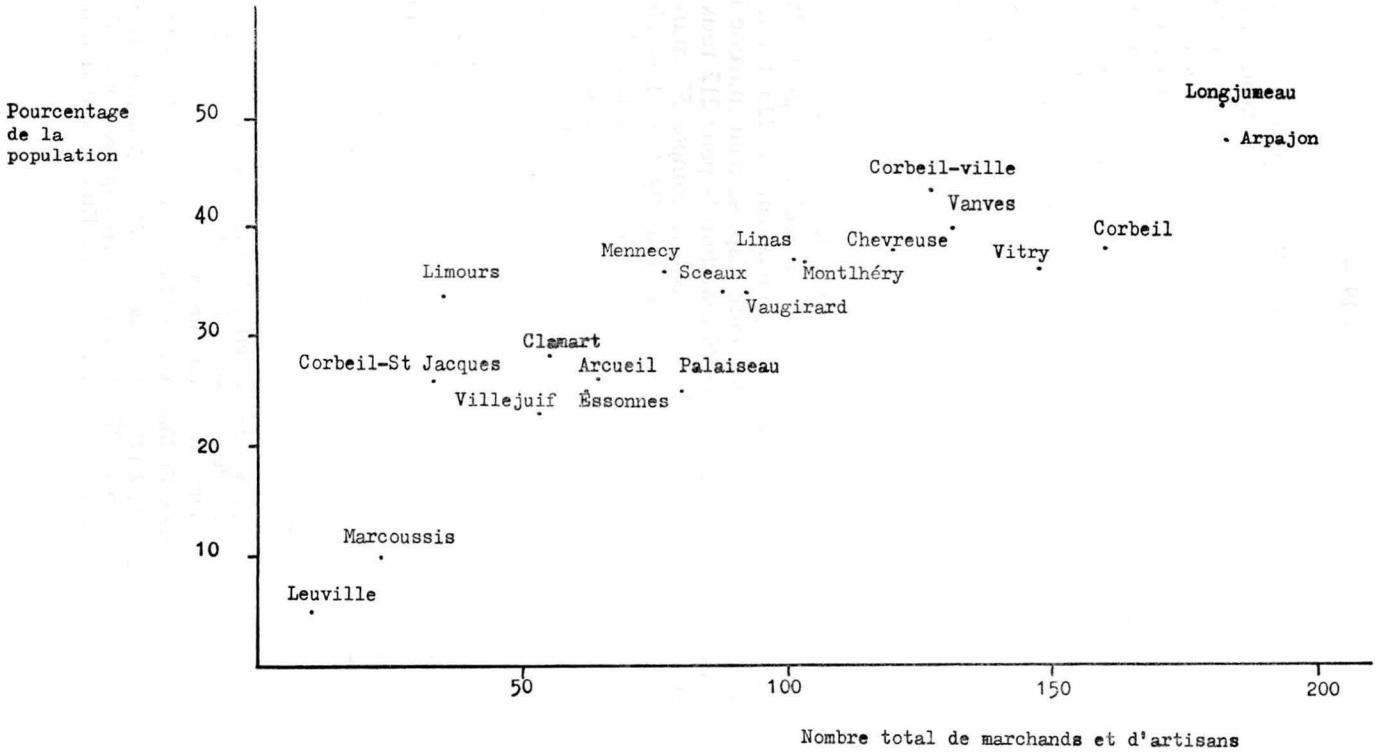
On voit donc comment la seule prise en compte du seuil de population nous aurait conduit à laisser de côté trois bourgs, de moindre importance il est vrai, et à considérer un gros village comme un bourg et dans quelle mesure le recours à l'analyse des structures sociales permet d'affiner notre approche de

---

13. On ne peut que regretter l'absence d'éléments permettant de mesurer le niveau des échanges. Les lettres de voiture, si elles avaient été conservées, auraient pu être un bon outil.

14. *Arch. dép. Yvelines,* C 7 et 12 et *Arch. nat.,* série Z 1 G.

15. *Arch. nat.,* Z 1 G 403 B. Rôle de taille de Villejuif pour 1783. Nous n'avons pas retenu les 37 laitiers et laitières qui sont pour l'essentiel des paysans, *Arch. dép. Yvelines,* C 7 et C 15. Etat de situation de 1784.


Pourcentage de la population
50
40
30
20
10
Longjumeau
Arpajon
Corbeil-ville
Vanves
Corbeil
Chevreuse
Linas
Mennecy
Vitry
Limours
Sceaux
Montlhéry
Vaugirard
Clamart
Corbeil-St Jacques
Arcueil
Palaiseau
Villejuif
Essonnes
Marcoussis
Leuville
50
100
150
200
Nombre total de marchands et d'artisans

la réalité. En effet, cette analyse débouche sur la distinction de trois groupes principaux à l'intérieur des bourgs du Hurepoix selon deux critères : le nombre absolu de marchands et d'artisans et la part relative de ces deux catégories réunies dans l'ensemble de la population (*cf.* graphique n° 1, ci-contre). Le premier groupe est celui des petits bourgs qui ont du mal à se détacher du monde rural qui les environne, et qui pourtant s'en distinguent. C'est le cas de Villejuif, de Clamart, de Palaiseau ou d'Essonnes. On pourrait les qualifier de bourgades. Un second groupe comprend les bourgs, à proprement parler, qui ont franchi le stade précédent pour jouer pleinement leur rôle de pôle commercial. On retrouve là Sceaux, Linas, Montlhéry, Chevreuse, Mennecy mais aussi Vitry. Le troisième regroupe Arpajon et Longjumeau, deux gros bourgs bien différents des autres, avec Corbeil, la plus petite des trois villes. Ce dernier regroupement, s'il s'impose du point de vue économique et social, soulève la question de la distinction entre bourg et ville. Où passe la frontière entre les deux ? Où commence la ville ?

Et tout d'abord, à quelle définition de la ville se référer ? Celle par le nombre d'habitants n'est pas, ici non plus, satisfaisante même s'il semble bien qu'au-dessus de 400 ou 450 feux la variation quantitative introduise une variation d'ordre qualitatif. La définition par les institutions qui a longtemps prévalu, paraît plus cohérente : il y a ville quand une communauté de ville est reconnue officiellement. Ainsi, les habitants d'Etampes reçoivent, en mai 1514, par lettres patentes enregistrées en avril 1518, l'autorisation de construire un hôtel de ville et d'élire un maire et quatre échevins. Corbeil a, de tout temps, — dit Jean de La Barre, au début du XVII[e] siècle — joui du droit de communauté et de corps de ville. Mais Dourdan ne bénéficie pas d'un tel privilège. Sa communauté d'habitants est administrée, comme les villages environnants, par un procureur-syndic élu et par une assemblée d'habitants. Elle n'est pas, sur ce point, différente des bourgs de Vitry, d'Arpajon ou de Longjumeau [16]. Pas plus qu'elle ne diffère au niveau des structures sociales. A Corbeil, la part des artisans et des commerçants qu'on aurait pu croire supérieure à 50 % ne dépasse pas les 40 %. Même en chiffres absolus, leur nombre est inférieur à celui de leurs collègues

16. Il faudrait savoir dans quelle catégorie ces diverses localités ont été classées lors de la réforme de Laverdy en 1764.

d'Arpajon ou de Longjumeau. L'étude des professions libérales n'apporte pas non plus d'éléments de différenciation. Les notaires, les huissiers, les chirurgiens, les greffiers et les receveurs de tous poils ne sont pas, proportionnellement, beaucoup plus nombreux [17].

Faut-il alors recourir aux critères des contemporains et considérer avec Furetière qu'une « ville est un lieu clos de murs » ? En plein XVIII[e] siècle, l'abbé d'Expilly qualifie encore Arpajon, Chevreuse, Montlhéry et Limours de villes parce qu'elles possèdent un château ou des fortifications sans s'inquiéter que la fortification d'Arpajon ne date que de 1530 voire 1570 ou que les habitants de Montlhéry n'obtiennent « la permission de fortifier leur *bourg* et de le clore de muraille » qu'en 1544 [18]. Sans compter que ces fortifications n'ont pas servi depuis la Fronde et qu'au XVIII[e] siècle on les démolit pour en faire des promenades [19]. De toutes façons, si on adoptait ce critère, il faudrait classer dans des catégories différentes Arpajon et Longjumeau ou Montlhéry et Linas qui pourtant se ressemblent comme des jumelles tant au niveau des fonctions que des structures économiques et sociales. Faut-il donner priorité à l'imaginaire social qui fait de Corbeil et d'Arpajon des villes ou privilégier les données quantifiées qui accordent à Corbeil, Arpajon et Longjumeau un profil identique que nous qualifions de gros bourg ? C'est cette dernière option que nous retenons. Nous prenons ainsi le risque de penser que le statut accordé à Corbeil, pour cette période, est sans aucun rapport avec sa taille réelle mais uniquement fondé sur le rôle stratégique que lui confère la possession du premier pont sur la Seine avant ou après Paris et dont elle ne tire pas profit au niveau économique.

En guise de conclusion provisoire et avant de nous intéresser en détail à Longjumeau, nous voudrions avancer quelques réflexions :

---

17. On compte 15 membres de professions libérales à Corbeil pour 421 feux en 1783 (*A.N.* Z 1 G 404 B). Ils sont 11 pour 378 feux à Arpajon en 1785 (Z 1 G 418) et 8 pour 354 feux à Longjumeau en 1780 (Z 1 G 387 C).

18. *Arch. nat.*, reg. des bannières, Y 2451 et Y 2620.

19. Pour Arpajon, on peut consulter les *notes historiques sur Arpajon* de J.-J. BEAUGRAND, Paris, 1833, 72 p.

1° La catégorie de bourg existe bel et bien par opposition aux villages et se définit par des critères satisfaisants.

2° Une analyse dynamique, donc sur la longue durée, serait nécessaire pour mettre en lumière le processus de développement des bourgs.

3° Seule une étude plus précise des petites villes comme Dourdan et des villes plus importantes comme Etampes peut nous permettre de distinguer et de justifier les catégories de bourg et de petite ville. C'est ce à quoi nous nous attelons...

*
**

Mais voici, pour l'instant, les traits majeurs d'un gros bourg du Hurepoix auquel nous avons consacré notre mémoire de maîtrise : Longjumeau au XVIII[e] siècle.

A quatre petites lieues au sud-sud-ouest de Paris, Longjumeau se situe dans la partie orientale du Hurepoix et combine les différents éléments du paysage original de ce pays où alternent plateaux dénudés et vallées boisées des affluents de la Seine ou de l'Orge comme l'Yvette que la route d'Orléans franchit à Longjumeau. C'est au fond de cette vallée de l'Yvette que le village s'est installé. Groupé à l'origine au pied du versant sud sur une probable ligne de source, il s'est allongé, à partir de son église, le long du « grand chemin royal » d'Orléans pour ne former qu'une rue qui s'est arrêtée au pied de la montagne donnant accès au plateau de Villejuif [20].

Au XVIII[e] siècle, l'expansion de Longjumeau le long de cette route est bloquée par ces deux montagnes qu'il n'est pas question pour l'habitat de franchir. D'ailleurs, à chaque extrémité du bourg se dresse une porte qui le ferme. Au nord, celle de Paris dont la présence est attestée tout au long de notre période, est en forme de demi-lune et fermée par des chaînes. Au sud, la porte d'Orléans a disparu vers le milieu du siècle mais il en reste des vestiges. Dans son aveu de 1672, le marquis d'Effiat précise que « led. bourg de Longjumeau (est) clos et fermé de murs et fossés » [21]. Ces deux éléments n'apparaissent plus clairement dans le paysage mais guident toujours la forme corsetée du

---

20. Voir plan de Longjumeau, pl. II.

21. *Arch. Monaco,* T 831, aveu du 19 avril 1672, f° 4.

bourg. Sur l'ensemble des 300 maisons qui constituent ce bourg, c'est à peine si deux maisons bourgeoises se distinguent au milieu de ce dédale de portes cochères, d'appentis et de façades plus ou moins bien alignées. Le seul monument digne de quelque intérêt reste l'église du XIII[e] siècle qu'entoure le cimetière. Sur la place, longtemps plantée d'ormes, la fontaine tient le milieu entre le presbytère et l'école des garçons. Le relais de poste, installé à l'angle de la grande rue, encombre d'ailleurs la place de ses voitures...

Comme nous l'avons vu, le bourg ne dispose pas d'institutions particulières et doit se contenter d'être, du point de vue administratif, un simple village. C'est pourquoi nous passerons rapidement en revue les éléments de la trilogie villageoise que sont la paroisse, la seigneurie et la communauté d'habitants et qui, à Longjumeau, ne se recoupent pas exactement. En effet, la moitié des maisons du bourg n'appartient pas à la paroisse Saint-Martin car, comme l'explique l'abbé Lebeuf, toutes les maisons qui sont à gauche, en entrant dans Longjumeau par la porte de Paris, sont de la paroisse Saint-Etienne de Chilly jusqu'à l'Yvette tandis que celles qui sont sur la droite de la grande rue jusque et y compris la place du marché sont de la paroisse Saint-Gervais de Champlan [22]. Cette géographie biscornue tient à la croissance du bourg qui, dès le XVI[e] siècle, s'est étendu le long du « grand chemin » sans tenir compte des bornes. Le curé peut cependant se consoler de cette perte d'ouailles avec les hameaux de Balisy et de Gravigny qui sont tout entiers compris dans sa paroisse. La cure de Longjumeau est d'ailleurs un bénéfice intéressant dont les revenus annuels s'établissent à 2 271 l. en 1789. On comprend qu'elle ne soit attribuée par l'archevêque de Paris qu'à des prêtres ayant une formation religieuse et intellectuelle solide. Ainsi, le Parisien François Scellier, curé de 1719 à 1741, est docteur en théologie de la faculté de Paris tandis que son successeur, l'Aixois Elzéard Berthe, est bachelier en théologie de la même faculté.

Le seigneur de Longjumeau, quant à lui, est aussi celui de Chilly depuis des « temps immémoriaux » et celui de Massy depuis 1627. En 1719, la terre de Longjumeau, érigée en marquisat pour le maréchal d'Effiat, est passée à Paul-Jules de

---

22. Abbé LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883-1893, 7 vol. in-4° (t. IV, p. 74).

La Porte, duc de Mazarin. Ses descendantes, en l'absence d'héritier mâle, se la transmettent de mère en fille si bien que la Révolution trouve Louise-Félicité d'Aumont, dame de Longjumeau. Cette jeune femme, mariée à Honoré Grimaldi, duc de Valentinois et héritier de la principauté de Monaco, fait de fréquents séjours dans son magnifique château de Chilly mais laisse à d'autres la gestion de la seigneurie. Ses intendants parisiens s'occupent de faire fructifier le domaine tandis que les officiers seigneuriaux font respecter les divers droits de la duchesse dont ceux de « haute, moyenne et basse justice en titre de bailliage et marquisat ». Mais le personnage-clé de la seigneurie reste le laboureur qui prend à loyer la recette de ces droits seigneuriaux et la majeure partie des terres du domaine regroupées autour de la ferme qui occupe le centre du village de Chilly. Cependant, jusqu'en 1769, le concierge du château de Chilly exploite, lui aussi, une partie de la réserve sous forme d'exploitation par valet qui a l'avantage d'exonérer la duchesse de taille. Or, cette double exploitation ne s'avère pas rentable aux yeux des intendants parisiens qui décident le démantèlement de la ferme seigneuriale accordée au fermier-laboureur. En 1769, la moitié des terres est louée à quelque 80 petits exploitants de Longjumeau et de Chilly et le reste est rattaché à la ferme du château qui demeure en faire-valoir direct avec à sa tête le concierge qui devient régisseur-général chargé de percevoir les différents droits seigneuriaux. L'intérêt de la duchesse est ainsi préservé tandis que la famille Lamoureux est privée d'une bonne recette dont les revenus annuels peuvent être évalués à environ 13 000 l. vers 1765. Ce passage à la régie s'apparente à une réaction « seigneuriale » réussie que les laboureurs ont pu apprécier à sa juste valeur.

Il n'est pas aisé de dresser le bilan de l'institution seigneuriale à la veille de la Révolution. Elle apparaît tout d'abord bien vivante : la propriété éminente est réaffirmée en 1779 lors de la réfection du terrier, les droits seigneuriaux sont perçus, la justice seigneuriale fonctionne pour de petites affaires certes mais le cahier de doléances de Longjumeau nous rappelle dans son article 14 que « les justices seigneuriales sont nécessaires pour rapprocher le justiciable de son juge et procurer aux parties l'administration de la justice à moindre frais »[23]. Pourtant, le

23. Cahier de doléances de Longjumeau de 1789, article 14.

système est honni quand il touche aux intérêts des Longjumellois. Le même cahier de doléances souligne que « les habitants de Longjumeau se trouvent malheureusement aujourd'hui assujettis à ce droit prétendu sur eux pour les fours, moulins et pressoirs (...) cette banalité comme toutes les autres est odieuse et les députés demanderont (la) suppression de cette banalité contraire à la liberté des citoyens »[24]. En 1761, Michel Grandin, hôtelier-laboureur qui fait appel au Parlement de Paris de sa condamnation par la justice de la duchesse de Mazarin, écrit que « chacun est libre de cueillir ses fruits lorsqu'ils sont à maturité et que l'empeschement qui pourrait y être formée serait un véritable esclavage »[25]. Autant d'aigreurs et de rancunes qui ne doivent pas faire oublier que le seigneur demeure le protecteur naturel de la communauté d'habitants.

Dans l'historiographie moderne, la communauté d'habitants n'a pas vraiment acquis sa majorité. En général, elle est assimilée, après quelques précautions oratoires, à la paroisse. Il est certain que cet amalgame se justifie au niveau du village mais, pour les bourgs, il ne correspond pas toujours à la réalité. A Longjumeau, la géographie administrative quelque peu aberrante veut que le bourg soit divisé en trois paroisses mais ne forme qu'une communauté d'habitants qui se définit avant tout comme une collecte[26]. Lors du débordement progressif du bourg sur les paroisses avoisinantes, les habitants des nouvelles maisons ont été considérés comme relevant de ces paroisses au point de pouvoir en devenir marguilliers mais ils ont été rattachés à la communauté et à la collecte de Longjumeau. De même, le hameau de Balisy qui n'a jamais constitué une paroisse forme pourtant une collecte et une communauté indépendantes avant d'être réuni, en 1736, à celles de Longjumeau. Jusque-là, les habitants de Balisy élisent tous les ans, à l'automne, un collecteur pour lever la taille et un syndic qui a mission de représenter juridiquement la communauté[27]. Cette élection a

---

24. *Ibid.*, article 7.

25. *Arch. Monaco,* T 856.

26. Est-il possible d'assimiler collecte et communauté d'habitants ? Au niveau des villages et des bourgs, cette proposition paraît tenable. L'est-elle pour les petites villes ? Oui pour Etampes...

27. *Arch. dép. Yvelines,* C 1279, actes du 14 sept. 1727 et du 19 sept. 1728.

lieu à Balisy une semaine avant celle de Longjumeau pour bien distinguer les deux événements.

La principale préoccupation de la communauté d'habitants est de réunir l'argent nécessaire au paiement de la taille qui est un impôt de quotité, quérable et non portable. Il faut donc désigner les hommes qui se chargeront de répartir l'impôt entre les différents feux, de rédiger le rôle où figure la cote de chaque taillable et d'aller de maison en maison percevoir les sommes dues. Ce travail jugé désagréable et ruineux est confié à quatre collecteurs élus qui se partagent un droit de collecte d'environ 2,5 % de la somme levée. Il faut souligner que cette somme subit des variations importantes d'une année sur l'autre sans raison claire : ainsi, en 1763, ce sont 8 500 l. qui sont réclamées à Longjumeau puis 12 000 l. en 1772 et enfin 9 000 l. en 1781 [28]. L'autre préoccupation majeure de la communauté reste la gestion du quotidien. L'assemblée générale des habitants du bourg à laquelle revient cette tâche réunit en théorie tous les membres de la communauté, c'est-à-dire tous les chefs des feux taillables de la collecte, qui se rassemblent sur le parvis de l'église. En fait, ces assemblées sont rares et restreintes puisque, pour une période de 40 ans, seuls 12 procès-verbaux ont été établis, soit un tous les trois ans, et que le nombre moyen de participants varie entre 10 et 20. On est loin des 350 chefs de feux du bourg ! Sous la tutelle de l'intendant et privée de communaux, la communauté se charge de l'entretien de la fontaine (3 assemblées), de la réparation du clocher (2 assemblées) ou de la reconnaissance des droits de banalité. Rien de très exaltant qui puisse enrayer son déclin.

A la frontière des institutions seigneuriales, paroissiales et communautaires vivent plusieurs organismes : la Charité et hôtel-Dieu, l'école des garçons et la Communauté des sœurs de Sainville. Ces trois communautés sont d'ailleurs interdépendantes puisque les bâtiments de l'école et le salaire du maître sont à la charge de la Charité qui gère également l'hôtel-Dieu qui vit grâce aux sœurs occupées aux soins des pauvres et à l'instruction des jeunes filles. La Charité et/ou hôtel-Dieu est administrée par le curé qui en est le directeur mais aussi par le bailli,

---

28. *Arch. nat.*, Z 1 G 462-465, département de la taille dans l'élection de Paris de 1750 à 1779.

le procureur du bailliage et le syndic[29]. Ces trois organismes offrent des services non négligeables aux habitants mais il ne faudrait pas se laisser abuser par les formules pompeuses car les moyens dont ils disposent sont assez réduits. L'hôtel-Dieu est abrité dans une petite maison entre le pont et la place du marché et les seuls soins qui y sont dispensés sont ceux du maître barbier qui fait office de chirurgien. Les trois sœurs de la Communauté du tiers-ordre de saint Dominique ont pour tâche principale de « soulager les pauvres », de recueillir les orphelins et les vieillards esseulés tout en assurant une instruction élémentaire gratuite à quelques filles du bourg. Le maître d'école, quant à lui, assure les trois années au cours desquelles les enfants apprennent à lire, à écrire et à chanter le plain-chant car il est aussi le chantre de la paroisse, rétribué à ce titre par la fabrique.

Comme nous l'avons déjà souligné pour l'ensemble des bourgs, Longjumeau a des institutions beaucoup plus proches de celles des villages qui l'entourent que de celles des villes. La seigneurie et la paroisse sont encore empreintes de caractères ruraux importants : la possession de la terre labourable assure l'essentiel de leurs revenus tant au seigneur qu'au curé. La communauté reste structurée selon le schéma villageois de l'assemblée et du syndic. A aucun moment, on ne peut distinguer un essai d'organisation plus complexe comme, par exemple, le regroupement de certains métiers en confrérie. Celle du Saint-Sacrement réunit aussi bien de riches meuniers, de gros marchands que de simples vignerons. Pourtant, comme nous l'avons aussi déjà vu, le bourg n'a pas gardé des structures sociales de type villageois contrairement à ce que pourrait laisser supposer cette indifférenciation communautaire. Plus que le creusement des écarts sociaux déjà bien présents au niveau des villages (que l'on songe aux fortunes des marchands-laboureurs face à celles des journaliers) c'est la diversité socio-professionnelle enracinée dans la diversité des activités économiques qui fait l'originalité du bourg.

Pour analyser cette diversité, nous avons été conduit à définir le plus rigoureusement possible un certain nombre de catégories socio-professionnelles et nous avons choisi de les

---

29. *Arch. comm. de Longjumeau,* registre de délibérations de la Charité.

observer sous plusieurs angles : la cote de taille, l'inventaire après décès et les apports au mariage. Nous avons ainsi vu se mettre en place, pour chacun de ces critères, des hiérarchies qui se recoupent au point de n'en former qu'une seule comme le montre assez bien le tableau p. 30. Voilà qui laisse supposer que notre modèle théorique rend compte d'une certaine réalité.

Si l'on s'intéresse, dans un premier temps, à la distinction grossière de riches et de pauvres, il faut se rappeler que les plus riches ne figurent pas dans notre tableau puisque, par exemple, le duc de Mazarin ou le sieur Poulet, bourgeois de Paris, en sont exclus et que les plus pauvres ont des chances d'échapper à nos investigations même si les inventaires faméliques que nous trouvons dans le minutier du notaire permettent d'en connaître certains. Ces précisions apportées, il n'en reste pas moins que cette distinction est trop évidente pour être laissée de côté. En moyenne, l'inventaire après décès pratiqué chez un meunier dégage 20 fois plus de richesses en biens mobiliers et récoltes que celui mené chez un domestique ou un charretier. L'écart est ici extrême mais on pourrait signaler aussi qu'un vigneron possède, à l'intérieur de sa maison, des biens dont la valeur est, en moyenne, cinq fois moindre que celle des objets contenus dans les maisons des marchands. Et il ne s'agit pas là d'oppositions marginales puisque les vignerons représentent 20 % de la population du bourg et les marchands 14 %.

Ce rapport de fortune se retrouve à peu près identique pour les dots puisqu'un vigneron apporte à sa femme, en moyenne, quatre fois moins de biens qu'un marchand. La même remarque est valable pour les cotes de taille : un meunier a une cote vingt-cinq fois supérieure à celle d'un vigneron qui contribue cinq fois moins qu'un marchand. Les écarts entre deux catégories sont, par ailleurs, proportionnels d'un domaine à l'autre : la valeur moyenne des biens d'un marchand est supérieure à celle des biens d'un artisan dans un rapport de 2,76 tandis que le rapport de leur cote de taille est de 2,95 dans le même sens. Ces dernières remarques obligent à nuancer les jugements sur la taille, impôt décrié s'il en est [30].

---

30. L'exonération des privilégiés est un scandale en soi, mais il semble bien qu'au niveau de la communauté le fardeau soit réparti proportionnellement à la fortune immobilière. L'injustice vient alors de l'absence de progressivité. Mais n'est-ce pas une idée anachronique ?

Tableau n° 2.

Les indicateurs de fortune

	I	II	III	IV	V	VI
Meuniers	2	-	276	10 383	-	-
Bourgeois	2	-	147	-	-	-
Hôteliers-lab.	9	-	119	6 644	-	66 %
Marchands	54	14 %	56	3 890	1 486	40 %
Profes. libér.	7	-	53	3 295	(1 000)	11 %
Cabar.-auberg.	22	-	31	1 546	788	15 %
Artisans	94	25 %	19	1 409	530	7 %
Jardiniers	3	-	16	1 021	-	-
Vign.-journal.	74	20 %	11	704	368	20 %
Veuves	47	12 %	10	-	-	-
Employés-dom.	23	-	3	534	408	-
Divers	31	8 %	2	-	-	-
Total	368					

I - Nombre de feux en 1777.
II - Pourcentage de la population totale en 1777.
III - Cote moyenne de taille en 1780 (en l.)
IV - Inventaire moyen au XVIIIe siècle (en l.)
V - Apport moyen au mariage du futur (en l.)
VI - Pourcentage des chefs de feux propriétaires fonciers.

Revenons, après ce tableau général, à chaque catégorie, à commencer par les plus pauvres. Qui sont-ils ? Si, pour les inventaires après décès dressés au long du XVIII[e] siècle, le seuil de pauvreté est fixé à 500 l. [31], ce sont plus du quart des inventaires (22 sur 78) qui entrent dans cette catégorie. Certaines situations sont à peine croyables. Ainsi, en 1740, l'inventaire après décès de Guillaume Letellier, carrier, ne dépasse pas les 25 l. et, en 1764, celui de Nicolas Lebeau, le bedeau, atteint à peine 100 l. La majeure partie de ces pauvres se recrute parmi les employés et les domestiques, c'est-à-dire les servantes, les charretiers et les compagnons. Le bénéfice d'un emploi, même mal rémunéré, les distingue de ceux qui sont qualifiés de « pauvres » et que nous avons réunis dans la catégorie des divers tant leur pauvreté peut avoir de visages différents, du vieil infirme au mendiant plus ou moins errant. A ce groupe, pourrait être ajoutée la catégorie des veuves qui vivent d'une maigre pension allouée par leurs enfants ou de quelques rentes. Leur cote de taille nous indique assez leur niveau de fortune. Ces pauvres forment déjà un ensemble d'une centaine de feux sur les 368 que recense le rôle de 1777 [32] et pourtant il serait possible d'allonger la liste avec les vignerons-journaliers.

Nous entrons avec cette catégorie dans la population agricole, minoritaire à Longjumeau. Ces vignerons font fructifier quelques rangs de vigne qu'ils possèdent ou louent tout en vendant leur force de travail à la journée tandis que les charretiers sont employés à l'année. Tous se mettent au service des hôteliers-laboureurs et des deux fermiers-laboureurs de Balisy qui tiennent les plus grosses exploitations et sur lesquels nous reviendrons. Ce monde agricole ne rassemble, au maximum, qu'une centaine de feux sur les 360 de la collecte de Longjumeau, soit un quart de la population totale. Dans cet ensemble, les vignerons pèsent pour les trois quarts et sont les plus défavorisés. Leur cote de taille et leur inventaire après décès valent, en

---

31. En 1790, le comité de mendicité de l'Assemblée Constituante considère comme pauvre une famille de cinq personnes qui dispose de moins de 435 l. de revenus annuels. Cf. J.-P. GUTTON, *La société et les pauvres en Europe*, Paris, 1974.

32. Pour Longjumeau, le rôle de 1777 détient le record du nombre de cotes avec, en particulier, 28 cotes à 6 deniers, mais aussi le record pour le montant de la taille : 12 060 l. Tous les deniers étaient bons à prendre.

moyenne, la moitié de ceux des artisans, un cinquième de ceux des marchands et un dixième de ceux des laboureurs qui sont leurs principaux employeurs. De plus, leur apport moyen au mariage est plus faible que celui des domestiques qui, eux, font quelques économies sur leurs gages ! Sur le plan social, leur position n'est guère plus brillante. Il est assez significatif que, sur une période de 70 ans, un seul journalier soit coopté comme marguillier : le résultat n'est d'ailleurs pas concluant car Etienne Michel, le marguillier en question, ne peut pas rendre ses comptes et meurt insolvable, poursuivi en justice par la fabrique [33]. Marginalisés au sein de leur propre communauté, ces vignerons rejoignent le groupe des pauvres à la moindre crise. Il suffit que le travail se fasse rare, les récoltes médiocres pour que les Longjumellois puissent écrire dans leur cahier de doléances que « malgré les dépôts et établissements formés par Sa Majesté pour le soulagement des pauvres, ces derniers inondent les campagnes (et que) cette année en a fourni plus qu'on n'en a jamais vu, la plupart ayant manqué d'ouvrage » [34]. La moitié des 2 000 habitants de Longjumeau passe alors en-deçà du seuil de pauvreté...

Si l'on continue notre panorama de la société longjumelloise en cette fin du XVIII[e] siècle, se présentent à nous les catégories qui assurent la transition entre la précarité et l'aisance, celles que nous appellerions volontiers les classes moyennes. Il s'agit, dans ce cas précis, de gens aussi divers que les jardiniers, les artisans et les cabaretiers-aubergistes qui ne sont en aucun cas des hôteliers. Leurs fortunes sont comparables, à mi-chemin entre celles des vignerons et celles des marchands quoiqu'ils ne contribuent pas de la même façon à la taille : les cabaretiers sont plus taxés que les artisans *(cf.* tableau p. 30). La catégorie des artisans n'est pas elle-même homogène puisque s'y côtoient « petits » et « gros ». Ainsi, le tanneur Delahaye qui emploie cinq mégissiers est un notable du bourg à qui la communauté demande 270 l. de taille en 1780, soit la troisième cote. Mais il est le seul artisan parmi les vingt-cinq plus grosses cotes tandis qu'une quarantaine de ses collègues artisans paient moins de 10 l. et se situent, de ce point de vue, au même niveau que les vignerons.

---

33. *Arch. parois.*, registre des comptes de la fabrique, p. E et F.
34. Cahier de doléances de Longjumeau de 1789, article 12.

Ces artisans sont, dans leur majorité, des hommes qui travaillent ou seuls ou aidés de leur femme, souvent d'un apprenti, parfois d'un compagnon. Leur atelier ou boutique n'est, la plupart du temps, qu'une petite pièce ouverte sur la grande rue par une porte et une fenêtre. On y trouve le minimum de matériel nécessaire : en 1779, par exemple, la « prisée et estimation » des outils d'un cordier n'énumère que « la grande roue de filage montée sur son siège, des cordes à boyaux et des mollettes, quatre poteaux et huit râteaux pour 30 l., deux gros senants prisés 24 l. » ainsi que du chanvre, des cordages et des fouets pour 500 l. En dehors de la tannerie, les activités artisanales de Longjumeau s'apparentent plus à des prestations de service qu'à une véritable production de biens. Ce qui n'empêche pas l'éventail des services offerts d'être assez important et de conforter Longjumeau dans son rôle de bourg. Une trentaine de corps de métier sont ainsi représentés. En 1780, un voyageur attentif aurait pu noter l'existence de huit tailleurs, de trois tourneurs en bois qui fabriquent de menus objets pour la vie de tous les jours, de deux chaudronniers, de trois vanniers ou d'un horloger ! Un économiste se serait intéressé aux cinq charpentiers, aux sept maçons, aux deux menuisiers et aux quatre serruriers. Un voiturier aurait surtout remarqué les cinq maréchaux, les six charrons, les sept cordiers, les quatre bourreliers et le sellier. Mais qui se serait inquiété du taupier ?

Le monde des marchands est tout aussi divers que celui des artisans mais il s'en distingue de façon nette. D'abord, contrairement à l'artisan, le marchand se contente de vendre un produit qu'il n'a pas fabriqué et, la plupart du temps, cette activité est plus rentable si l'on en croit la répartition des cotes de taille des marchands en 1780. Les marchands sont plus nombreux à mesure que l'on atteint les cotes supérieures alors que le phénomène est rigoureusement inverse pour les artisans. Les marchands sont donc en moyenne beaucoup plus riches que les artisans, entre deux et trois fois selon que l'on s'attache aux inventaires ou aux dots. Autre point important, les marchands sont à 40 % propriétaires de quelques lopins de terre alors que seuls 7 % des artisans sont dans le même cas. Il s'agit certainement plus d'un signe de richesse que d'un indice de faible intégration urbaine.

Dans l'ensemble, la richesse est bien ce qui caractérise cette catégorie même si l'on trouve, en son sein, des regrattiers ou de petits marchands de salines qui ont du mal à survivre. Cinq

des dix plus grosses cotes de taille de 1780 sont le fait de marchands avec les deux premières pour les épiciers Bellin et Poulet qui paient à eux deux environ 600 l. pour une « industrie » évaluée respectivement à 6 600 l. et 5 100 l. Les professions les plus enrichissantes sont liées au commerce de l'alimentation : l'épicerie, la boucherie mais aussi la boulangerie et la crèmerie. Le grainetier et le fayencier font aussi de bonnes affaires... Les inventaires des boutiques tranchent avec la sécheresse de ceux des ateliers des artisans. En 1754, le notaire passe en revue, lors du décès de l'épicier Jean Billouin, les tissus, les fils, les boutons et ustenciles divers, peignes, couteaux et rappes, les épices tels que le poivre, l'arsenic, la cannelle et le girofle qui font bon ménage avec les plombs, la poudre à fusil et la cire. Les deux douzaines de raquettes avec leurs trois douzaines de volants nous rappellent les modes tandis que l'on découvre du tabac, du « caffé commun », du thé, de la réglisse, de l'anis, des amandes douces et amères, quatre onces de « kinkina », de la raclure de corne de cerf, du chien de mer (requin), des bouteilles de sirop capillaire, mais aussi 202 l. pesants de coton et 100 l. de savon ! Des tiroirs et des tiroirs, des pages et des pages d'inventaire pour aboutir à une somme totale de 9 673 l.[35]. Record qui n'est battu, à la même époque, que par l'inventaire d'Etienne Largeau, marchand grainetier dont la fortune s'élève en 1752 à 12 000 l.

De telles fortunes ne se constituent pas en un jour mais s'enracinent dans l'histoire de véritables dynasties locales. A Longjumeau, au XVIII[e] siècle, les familles les mieux assises du bourg sont presque toutes apparentées, de façon directe ou indirecte, à une famille marchande de premier plan : les Billouin, bouchers et épiciers depuis au moins quatre générations. Le réseau d'alliances qu'ils ont constitué est impressionnant : on y trouve les Hallier, les Choiseau, les Hubert et les Grandin qui tiennent les hôtels, les Gateau et les Lamoureux qui exploitent les fermes de Balisy et celle de la seigneurie, les Poulet qui donnent dans l'épicerie, les Rousseau, maîtres boisseliers et fayenciers de père en fils, les Charpentier, principaux tailleurs du bourg et indirectement les Simon et les Barrier qui monopolisent les moulins de Chilly et de Longjumeau. Cette oligarchie qui unit marchands, hôteliers et meuniers se moque un peu

35. Etude Coffin, inventaire du 7 novembre 1754.

de nos catégories et nous conduit à étudier quelques familles d'hôteliers qui dominent, par leur fortune et leur influence, la petite société longjumelloise.

En effet, les hôteliers-laboureurs ont dans les bourgs des situations que l'on n'imaginerait pas au premier coup d'œil. Depuis au moins le XVI[e] siècle, la société villageoise est dominée, dans toute l'Ile-de-France, par les fermiers-laboureurs qui cumulent exploitation des grosses fermes et bail des recettes seigneuriales. Or, à Longjumeau, ces fermiers voient leur situation se détériorer, au milieu du XVIII[e] siècle, par le démantèlement des fermes seigneuriales de Chilly et de la commanderie de Balisy. Les Lamoureux émigrent alors vers le sud tandis que de nouveaux exploitants s'affirment. Les hôteliers qui se sont enrichis par leurs activités se constituent, parcelle par parcelle, des propriétés de taille respectable qu'ils arrondissent par la location de terre appartenant à des bourgeois de Paris ou aux seigneurs. Ainsi, en 1777, Pierre Gateau cultive 6 arpents de terre dont il est propriétaire et 55 arpents qu'il loue auxquels il ajoute 31 arpents de prés pris à loyer. Michel Grandin, autre hôtelier, dispose, la même année, de 25 arpents de terre, pré et bois en « propre » et loue 47 arpents de terre et 38 arpents de prés. Le meunier Nicolas Chevalier est propriétaire de 12 arpents de terre et de pré qu'il exploite parallèlement aux 34 arpents de terre qu'il a loués à un bourgeois de Paris [36]. Tous ces exploitants possèdent une charrue et, en général, au moins deux chevaux pour la tirer. Les bâtiments d'exploitation sont leur hôtel du bourg qu'ils possèdent rarement. Seuls Jean Hallier au « Cigne couronné » et Michel Grandin à « la Fontaine » sont propriétaires de leur maison. Les autres hôtelleries sont données à bail pour 9 années à charge pour le preneur de « tenir enseigne pendue, porte ouverte, pot au feu, nappe mise, vin en cave et autres choses nécessaires pour l'usage du public » [37]. De telles entreprises sont florissantes à Longjumeau si l'on en croit leur nombre, neuf à la fin du siècle, et la fortune de leur tenancier. La source de cet enrichissement est avant tout l'importance du trafic sur la route d'Orléans qui marque l'ensemble de la vie du bourg.

---

36. *Arch. nat.*, Z 1 G 373 C. Rôle de taille de 1777.
37. Etude Coffin, bail du Dauphin du 18 août 1740.

Nous possédons plusieurs témoignages concordants sur cette importance du trafic. En 1757, le curé de Longjumeau écrit à la chambre ecclésiastique des décimes que « la cure de Longjumeau étant placée sur une route fréquentée, (il) est obligé de payer le dîner et le gîte à l'auberge à de pauvres prêtres et religieux mendiants » [38]. Un moine du prieuré Saint-Eloi rappelle à ceux qui l'auraient oublié que Longjumeau est traversé par « une grande route par laquelle passent toutes les voitures publiques et de toutes espèces et à toutes heures de sorte que les fêtes et dimanches l'église est remplie d'étrangers pour entendre la messe. Tout le monde connoist Longjumeau et scoit qu'il est un des plus grands passages de France » [39]. Ce passage est marqué, comme nous l'avons souligné dans la première partie, par l'étape au relais de poste du bourg. Les voitures qui veulent « courir la poste » doivent s'y fournir en chevaux frais que le maître de poste peut louer pour une course ou pour la journée. Il n'est pas besoin d'insister sur le rôle de ces maîtres de poste, nommés par brevet et qui se transmettent la charge de père en fils. Au XVIII[e] siècle, à Longjumeau, ce sont les Gervais puis les Bourgeois de l'Eguisé qui tiennent l'affaire. En 1755, le relais change de maison et s'installe dans un vaste bâtiment qui comprend plusieurs remises et des écuries dont une abrite jusqu'à 50 chevaux. Le corps de logis compte quatre chambres au rez-de-chaussée et quatre autres à l'étage. Il est cependant difficile de savoir si le relais abrite une auberge mais il est sûr, par contre, que François Bourgeois est propriétaire de l'hôtellerie du Grand Ecu qu'il loue [40].

*
**

C'est sur l'évocation de la route que nous terminons ce portrait trop rapidement esquissé de Longjumeau, bourg assez typique du Hurepoix. Sans elle, il n'aurait pas de raison d'exister et n'aurait pas connu le développement remarquable qui fait de lui l'égal de Corbeil et d'Arpajon. Cette route nous rappelle aussi la proximité de Paris qui, dès le XVIII[e] siècle, fonde sa

---

38. *Arch. nat.*, S 7532-7533. Déclaration de 1757.

39. *Arch. dép. Yvelines*, 4 H 26, dossier II. Etat des lots, note d'un chanoine.

40. Etude Coffin, bail du 25 octobre 1775 à Jacques Dupart.

croissance sur l'aspiration des forces vives des régions qui l'entourent et particulièrement du Hurepoix. Si la trame des bourgs que nous avons pu mettre en évidence profite, dès le XVI^e siècle, de la croissance de la capitale pour se renforcer et s'imposer, elle pâtit dans notre période de la concurrence de ce pôle d'attraction vraiment extraordinaire. « La capitale est un gouffre qui attire tout, absorbe tout, et qui ne laisse dans les environs de Paris que ce qui ne peut pas la servir », se lamente le commissaire Beaugrand [41]. Et il n'a certainement pas tort car les familles qui dominaient la vie de Longjumeau au XVII^e siècle comme les Lebigot, les Hervy, les Delanoue ont émigré à Paris et n'interviennent plus, dans notre période, que pour louer leur maison ou leur terre. Les cadets des notables du XVIII^e siècle s'installent à leur tour dans la capitale : Etienne Grandin y est mercier, Dominique Rousseau épicier, André Bourgeois de l'Eguisé marchand dans l'enclos des Quinze-Vingts. D'autres, enfin, préfèrent Versailles comme Jean Gateau ou Madeleine Hallier.

Ces départs indiquent surtout la limite du développement économique et social de ces bourgs. Le niveau atteint vers 1770 est le maximum autorisé tant par la proximité de Paris que par les structures de l'artisanat. Cette fuite des forces vives entraîne la relative stagnation de leur développement tout au long du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle malgré la mécanisation et la tentative d'industrialisation des activités artisanales comme la tannerie de Longjumeau. Cet effort permet de limiter l'exode mais il faut attendre l'apparition du phénomène de banlieue pour voir ces bourgs reprendre leur croissance toujours fondée sur l'essor économique de la capitale et l'atout des moyens de communication mais aussi cette fois sur le trop-plein humain de Paris et de sa proche banlieue.

Christian RENOUX.

---

41. J.-J. BEAUGRAND, *Notes historiques sur Arpajon*, Paris, 1833.

La seigneurie de la Mothe à Guigneville [1]

Dans la conclusion de son article sur le bailliage de La Ferté-Alais au XVI[e] siècle [2], le professeur Jean Jacquart souligne l'importance du morcellement féodal et seigneurial, notamment dans cette circonscription. « La possession de la terre noble, écrit-il, est dispersée entre des familles d'origine et d'illustration fort diverses : lignages anciens s'accrochant à des fiefs minuscules, courtisans en faveur, officiers des cours souveraines ».

A Guigneville, dans ce bailliage, le morcellement fut poussé à l'extrême [3], la seigneurie elle-même étant divisée en quatre parts [4] au début du XVII[e] siècle, tandis que celle de La Mothe, voisine, comportait deux parties relevant de deux seigneurs très différents. Des tentatives de réunion de ces deux parties, ainsi que celles d'un rattachement à la seigneurie principale, celle de Saint-Firmin-de-Guigneville, furent éphémères.

C'est ce qui découle des renseignements assez nombreux et anciens que l'on possède sur ces lieux dont l'histoire mérite d'être rapportée.

I. — *LA SEIGNEURIE DE LA MOTHE DES ORIGINES A 1658*

Les données les plus anciennes sur la seigneurie de La Mothe figurent (de même que d'autres sur celle de Guigneville) dans

---

1. Arr[t] d'Etampes, canton de La Ferté-Alais.

2. Dans *Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, n° 42, 1972 (1973), p. 21 et sq.

3. *Ibid.*, p. 32. D'après un document conservé aux Archives départementales de Seine-et-Marne (E 1824), relatif à la seigneurie de La Borde-Fournier, celle de Guigneville comprenait, dans cette paroisse, les fiefs Margot, Vaugrigneuse et du Mesnil.

4. *Arch. dép. Essonne*, II E 26/20, acte du 27-4-1609 : Mathieu Bollart, seigneur de Guigneville, pour un quart.

l'inventaire des titres d'une seigneurie briarde, celle de La Borde-Fournier à Brie-Comte-Robert [5]. Les voici :

1) ...1343, aveu, (p.m.) ne concerne que la « seigneurie de La Motte de La Borde-Fournier » tenue par Simon de Verneuil.

2) 18 mai 1428, autre aveu rendu par Jeanne des Barres à (en blanc), reine de France, fille de deffunts Jean des Barres et de damoiselle Jeanne de Verneuil, ses père et mère, d'une motte en domaine avec les terres et prés en dépendant..., et tous les fiefs en dépendant au nombre de huit, relevant en plein fief de La Borde-Fournier, savoir :

Un fief tenu par M. Jullien des Essarts [6], consistant en la maison de Guigneville, jardin, aulnoy, neuf arpents de vignes et 57 arpents de terres arables en la vallée de Guigneville [7].

Item : la maison du Tartre, 30 arpents de bois, la garenne desdits bois, 17 arpents de terre séant audit terroir, 17 livres de menus cens, 15 droitures, 12 arpents de prés et aulnois, les champarts de la Vallée de Guigneville valant 8 septiers de tous grains, la dixme dudit lieu de Guigneville, valant 8 septiers, la dixme du vin valant 2 muids de vin.

3) 31 mai 1452, autre aveu rendu au duc d'Orléans. Texte identique à celui de 1428, sauf : au lieu de Jullien des Essarts, « les hoirs de Jullien des Essarts » [8].

4) 19 octobre 1500 : autre aveu rendu au roi. Texte identique à celui de 1428 sauf en marge : en face de maison du Tartre, « La Mothe à présent ».

5) 16 août 1550, autre aveu rendu au roi. Texte identique, lui aussi, à celui de 1428, sauf :

---

5. *Arch. dép. Seine-et-Marne,* E 1821, pièce 2 : « Inventaire des titres de La Borde-Fournier ». Noter qu'à son origine, cette seigneurie s'appelait « la motte de La Borde ». Un autre inventaire des titres de cette seigneurie, ne concernant que Guigneville, figure aux Arch. nat., minutier central, XIX 89, acte du 8 août 1545. Il diffère de celui rapporté ici.

6. Il s'agit vraisemblablement du Julien des Essarts, fils de Jean, qui rendait aveu au roi en 1389 et 1397 pour les fiefs d'Ambleville, Bouville et Aschères. Un de ses fils, Jean, seigneur de Bouville, épouse Catherine de Châtillon. Cité par A. CHARRON, *Boësses, notes d'histoire locale,* dans *Annales du Gâtinais,* t. XXXII, 1914-1915, p. 263.

7. La Vallée de Guigneville, lieu-dit, vallon perpendiculaire au cours de l'Essonne, à l'est du bourg de Guigneville.

8. Julien des Essarts avait été seigneur de Bouville et de Faorcheville.

Pour Guigneville : 160 arpents de terres labourables (au lieu de 57) et, en plus, 160 arpents de bois et les garennes près des bois ;

Pour la maison du Tartre (La Mothe, en marge), en plus :

Item : une masure en dormois (?), la Grange des bois, 10 arpents de bois ; droits de moulin, de rivière, et de justice audit lieu de Guigneville jusqu'à 60 sols.

Item : 15 fiefs mouvant en arrière-fief de La Borde-Fournier. .....

Item : un autre fief tenu et mouvant de La Borde-Fournier et en arrière-fief du roi qui fut à feu..... de Marquart (?). Savoir le manoir de La Mothe de Classy [9], prés, aulnois et saulsoie, terres labourables et autres appartenances et dépendances, assis au-dessous de La Ferté-Alais ».

6) 25 avril 1574. En marge : La Mothe.

Item : la maison du Tartre, autrement dit La Mothe, 30 arpents de bois, la garenne desdits bois, 17 arpents de terres labourables séant au Tartre.

7) 1701, autre aveu rendu au roi par (en blanc) de la terre de La Borde-Fournier...
...et de laquelle relèvent plusieurs petits fiefs, près de La Ferté-Alais, entre autres, partie de La Mothe-de-Clarcy, près ladite Ferté.

Ce texte appelle les commentaires suivants :

1° Déjà en 1428, Guigneville (Saint-Firmin) et La Mothe sont deux fiefs distincts puisqu'ils sont mentionnés l'un après l'autre.

2° A l'origine, le fief de La Mothe s'appelait Le Tartre. Tartre, tertre, motte, le nom évoque une butte de terre naturelle ou artificielle, parfois surmontée d'un édifice : tour ou donjon, manoir, moulin à vent. Ici, le lieu étant proche de la rivière, il pourrait s'agir d'un barrage de retenue des eaux, avec ou sans moulin [10].

Le nom de La Mothe date de la fin du XV^e^ siècle.

3° On aura noté, au passage, qu'en 1550, une distinction s'établit entre la maison du Tartre, d'une part, et le manoir de

---

9. Classy, Clarcy : lire Clercy, hameau de la paroisse de Guigneville, au sud et tout près de La Mothe.

10. Il existait aussi un lieu-dit « Le Tartre » à La Ferté-Alais, proche du chemin de Melun (*Arch. dép. Essonne*, II E 26-37, acte du 8-6-1664).

La Mothe-de-Clercy, d'autre part. La seigneurie du Tartre (La Mothe) aurait donc été divisée entre 1500 et 1550, l'une de ses parties comprenant la maison seigneuriale.

Trois faits le confirment :

— une convention passée le 16 août 1540 entre Guillaume de Marivas, écuyer, « capitaine du château de La Ferté-Alais » (titre honorifique puisque le château est en ruines) et Catherine d'Estac, veuve de Charles de Marivas, selon laquelle Guillaume laisse à sa mère « la moitié du logis et hôtel de La Mothe, ses appartenances et dépendances » [11].

— l'enquête de 1543 relative au bailliage de La Ferté-Alais, qui signale un partage entre Guillaume de Marivas et sa mère [12].

— un procès-verbal dressé en 1631, par le bailli de La Ferté-Alais, à la requête du procureur du roi, où il est écrit que « le fief de La Mothe, paroisse de Guigneville, relève en partie du roi à cause de son comté de La Ferté-Alais, et l'autre partie du seigneur de La Borde-Fournier, le surplus étant en censive de la seigneurie de Guigneville » [13].

Il semble qu'à la fin du XVI[e] siècle cette situation complexe ait eu tendance à se simplifier : en 1584, François de Marivas, fils de Guillaume, est seigneur de La Mothe ; il y demeure ; il est aussi seigneur en partie de Guigneville [14]. Il serait donc parvenu à réunir les deux fractions de la seigneurie de La Mothe et même d'y adjoindre une partie de celle de Guigneville.

Au début du XVII[e] siècle, la famille de Marivas, installée dans le pays depuis le XV[e] siècle, en disparaît complètement à la mort de François vers 1610. Une partie de la seigneurie de Guigneville passe alors à une famille de Pitart, alors que celle de La Mothe devient propriété d'un sieur Mathieu Jourdain [15], qui la cède en 1624 à un sieur Caillot [16] ; d'un sieur Palestro de Montaumer, ensuite, qui y demeure en 1631 [17] ; enfin d'un sieur

---

11. *Arch. nat.*, minutier central, VI 4, acte du 18-8-1540.
12. *Arch. nat.*, R[4] 943, document analysé par le professeur Jean Jacquart.
13. *Arch. dép. Seine-et-Marne*, E 1824, seigneurie de La Borde-Fournier.
14. *Arch. nat.*, minutier central, XXI 45, acte du 1-2-1584.
15. *Arch. comm. Guigneville*, GG 1, acte du 7-2-1620
16. *Arch. dép. Essonne*, II E 26/25, acte du 2-11-1624.
17. *Ibid.*, II E 26/28, acte du 10-12-1631.

Etienne de Pitart, chevalier, l'un des gardes du corps et portemanteau de Sa Majesté, déjà seigneur de Guigneville en partie. Au décès de celui-ci, son fils, Louis de Pitart, seigneur de La Mare et de Guigneville, capitaine des chasses pour Monseigneur le duc de Vendôme au duché d'Etampes, l'échange contre des rentes, à un procureur au Parlement de Paris, Jacob Chenard [18].

II. — *LA SEIGNEURIE DE LA MOTHE DE 1658 A LA REVOLUTION*

On pourrait arrêter là l'histoire de la seigneurie de La Mothe, la suite ne présentant qu'un intérêt relatif, puisque, après Jacob Chenard, elle passe à l'une de ses nièces Catherine-Angélique, puis à la descendance de cette dernière.

Deux raisons incitent cependant à la poursuivre :

— la première est qu'à partir de cette date de 1658 on a une idée précise non seulement de la consistance de la seigneurie, mais aussi de la nature de la maison seigneuriale et de la basse-cour attenante.

— la seconde : le mariage de Catherine-Angélique à la fin du XVII[e] siècle, celui de sa fille, au début du XVIII[e], ont été des événements qui ne peuvent pas ne pas avoir défrayé la chronique locale du fait de la venue, à La Ferté-Alais et à Guigneville, de très hauts personnages.

Par l'acte d'échange entre Louis de Pitart et Jacob Chenard, on apprend que le lieu seigneurial de La Mothe, au hameau de Clercy, paroisse Saint-Firmin de Guigneville, consiste en une maison couverte de tuiles, où il y a deux petites tourelles et chapelle, colombier à pied aussi couvert de tuiles, logis du fermier, avec granges, étables, bergerie et autres bâtiments, grande cour où il y a fontaine, le tout bordé à l'ouest par la rivière d'Essonne [19].

Toutes les terres, prés, bois, vignes de la seigneurie sont situés au terroir de Guigneville : elles occupent une surface d'en-

---

18. *Arch. nat.*, minutier central, XCII, 163, acte du 17-4-1658. Jacob Chenard rend foi et hommage au seigneur de La Borde-Fournier « des terres et seigneurie de La Mothe, portion de la seigneurie de Guigneville » (*Arch. dép. Seine-et-Marne,* E 1819).

19. Cf. ci-dessous : annexe 1. Les modifications à l'état des lieux entre 1658 et 1785 seront relativement minimes.

viron cent cinquante arpents dont une centaine d'un seul tenant autour de la maison et de la ferme.

A la différence de ses prédécesseurs, l'acquéreur Jacob Chenard n'envisage pas de se défaire de son bien au bout de peu de temps. Il a de solides attaches dans le pays.

Il est issu d'une vieille famille beauceronne [20] dont une branche est venue à Pithiviers et aux environs, où elle s'est développée, à la fin du XV^e^ siècle et au XVI^e^. Plusieurs de ses membres y sont notaires l'un après l'autre, le dernier d'entre eux étant Lancelot, frère de Jacob [21]. D'autres y tiennent des offices ou le grand commerce. Avec leurs alliés, ils constituent la haute société de la ville.

Au XVII^e^ siècle, quelques-uns d'entre eux émigrent à La Ferté-Alais et dans les localités voisines où, comme à Pithiviers, ils sont officiers ou marchands, surtout « chepteliers ». Simon Chenard, cousin germain de Jacob, est procureur à Villiers-le-Châtel ; Jacques, cousin issu de germain, est receveur de la terre de Guigneville [22]. C'est sans doute l'un d'eux qui a favorisé l'acquisition de La Mothe par Jacob Chenard. Dès qu'il entre en jouissance de sa seigneurie, ce dernier en remet à neuf la maison seigneuriale et la ferme, et les agrandit par des constructions nouvelles [23].

En 1664, il engage un nouveau fermier qui dispose de toutes les installations à l'exception « du corps de logis principal présentement occupé par ledit seigneur et du petit colombier proche la fontaine de la cour » [24] ; il prend à son service un jardinier « pour entretenir tous les jardins et enclos » et même aussi

---

20. *Armorial général... de France,* par d'HOZIER, Paris, impr. Prault, 1738-1872, 13 vol. in-f° (tome III, fasc. 2, p. 805) : « nom ancien de l'Orléanais » : en 1403, Jean Chenard le jeune à Saint-Père-Avit (Péravy).

21. Ses minutes sont déposées aux archives départementales du Loiret.

22. *Paysans et marchands ruraux de la vallée de l'Essonne,* par Michel FONTENAY, dans *Paris et Ile-de-France, mémoires de la Fédération.....,* tome IX, 1957-1958, p. 157-182.

23. Par suite de lacunes dans les minutes du notaire de La Ferté-Alais, on ne connaît ces travaux qu'à partir de 1662. Citons : Travaux de menuiserie, charpenterie, maçonnerie (*Arch. dép. Essonne,* II E 26/38, deux actes du 1-3-1666) ; Construction d'un bâtiment et d'une cave voûtée en pierres avec quatre cintres de tablettes de grès et un escalier en marches de grès (*Ibidem,* II E 26/39, acte du 2-4-1669).

24. *Ibid.,* II E 26/37, acte du 20-11-1664.

« pour faire tous les emplois raisonnables que ledit sieur Chenard lui ordonnera en sa qualité de serviteur domestique » [25]. Enfin il accroît sensiblement l'étendue de son domaine par des achats de terres, de bois, de vignes.

Veuf, sans enfants, il partage ses biens en 1688. Une partie (de consistance inconnue mais qui comprend une moitié de la seigneurie de La Mothe) va à l'un de ses parents, de Pithiviers, Jean Etienne Isabeau, également procureur au Parlement [26], et le reste fait l'objet d'une donation importante à l'une de ses nièces, Catherine-Angélique, pour la remercier « des soins, assistance et services qu'elle lui a rendus et rend journellement ». Dans cette donation il y a la moitié de toutes les acquisitions qu'il a faites du temps où il était marié « tant de la seigneurie de La Mothe, ses appartenances et dépendances, qu'autres héritages, terres, prés, bois, vignes, rentes, acquises en ladite paroisse et autres circonvoisines ; une grande maison à La Ferté-Alais, comprenant plusieurs bâtiments, etc., à condition qu'elle demeure avec ledit Chenard, comme elle l'a fait, pour le reste de ses jours » [27].

A la fin de 1694, un an environ après la mort de son oncle, Catherine-Angélique est revenue à La Ferté-Alais. Elle y fait connaissance et y épouse Jean Babille, lieutenant des chasses du comte de La Ferté-Alais, depuis peu de temps, semble-t-il [28]. Selon la coutume de l'époque, ont été conviés à ce mariage, non seulement les parents proches ou lointains, mais aussi le seigneur et maître du futur époux. En l'occurrence, c'est le comte de La Ferté-Alais, alors Louis-Joseph, duc de Vendôme. Il vient, accompagné de : son frère Philippe, depuis peu grand-prieur de France ; de l'abbé Anfrye de Chaulieu, ami de celui-ci ; du capitaine commandant son équipage de vènerie ; de son valet de chambre.

---

25. *Ibid.*, II E 26-39, acte du 28-11-1671.

26. *Arch. dép. Essonne,* II E 26/58, acte du 20 mai 1732 : foi et hommage par François de La Londe-Lelièvre pour la terre et fief de La Mothe, lui appartenant scavoir moitié comme ayant épousé Marie Babille, et l'autre moitié acquise devant Deschamps, notaire à Auxerre, le 7 janvier 1731, d'Erard de La Faye et d'Anne Isabeau, sa femme, héritiers en partie de Jean-Etienne Isabeau, lui-même héritier de feu Jacob Chenard.

27. *Arch. nat.*, minutier, XCII, 262, acte du 23 mai 1688.

28. En 1693 la fonction était tenue par Pierre Bacquet (*Arch. dép. Essonne,* II E 26/47, acte du 26-10-1693). Le contrat de mariage est signé à La Ferté-Alais, le 26-12-1694 (*Arch. dép. Essonne,* II E 26/48).

A quarante ans Louis Joseph et à trente-neuf ans Philippe, arrière-petits-fils de Henri IV [29], ont déjà une belle carrière derrière eux. Louis Joseph est maréchal de France [30] ; il a pris part à la guerre de Hollande (1671-1678) et aux premières campagnes de la guerre de la Ligue d'Augsbourg ; il s'est distingué à Steinkerque où avec le maréchal de Luxembourg et Catinat il a rétabli une affaire à ses débuts mal engagée ; il vient de participer à des opérations en Provence.

Philippe, lui, était au passage du Rhin en 1673 (il avait 18 ans) et au siège de Maestricht : il a été blessé en 1693 au combat de La Marsaille [31].

La présence de ces hauts personnages peut surprendre. Elle s'explique d'abord par un des traits du caractère du duc : il était « une honnête pâte d'homme, libéral généreux, faisant plaisir quand il le pouvait, d'abord un peu trop facile, affectant d'être familier avec les domestiques qu'il estimait incapables d'abuser de ses bontés, doux, ne connaissant ni haine ni vengeance ». Une seconde raison tient au fait que le duc saisit l'occasion de ce mariage pour venir faire un tour sur ses terres entre deux campagnes et s'y livrer au plaisir de la chasse.

Le contrat de mariage Babille-Chenard est signé le 26 décembre 1694 à La Ferté-Alais en l'étude de maître Duchesne, après-midi, précise la minute [28]. Cela n'a rien de surprenant quand on sait que le duc et le grand prieur se levaient rarement avant midi. « La table et le sommeil leur déroboient beaucoup de temps ». Et l'on peut se demander si, après le banquet de noces, on dut, comme chaque soir, porter le grand prieur, ivre mort, dans son lit.

Jean Babille et Catherine Angélique Chenard ont deux filles dont l'une meurt en bas-âge. Catherine Angélique, elle, meurt

---

29. Leur grand-père, César de Vendôme, était fils légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

30. Les autres titres du duc énumérés au contrat sont : « duc de Mercœur, Penthièvre, d'Etampes, prince d'Annet et de Martigues, comte de La Ferté-Alais, chevalier des ordres du roi, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Provence et général de ses galères ».

31. Les autres titres de Philippe sont : « chevalier des ordres du roi et lieutenant général de ses armées ». Ceux de son ami : « Maître Guillaume Anfrye de Chaulieu, abbé commandataire de l'abbaye d'Aumale, prieur des prieurés de Chevirey, Rouvières et Saint-Laurent-de-Rénille ».

en 1707 âgée de quarante ans [32]. Jean Babille, devenu, de ce fait, seigneur en partie de La Mothe, se remarie avec Marie Fontaine, veuve d'un bourgeois de La Ferté-Alais ; il va vivre à Paris, mais, veuf une seconde fois en 1726, âgé, il se retire à La Mothe, amenant avec lui sa fille Marie qui l'avait accompagné à Paris. Marie fait alors la connaissance de « l'agent d'affaires » du seigneur de Belesbat, paroisse de Courdimanche, à quelques kilomètres au sud de Guigneville.

Cet agent d'affaires est appelé François de La Londe dans le premier acte qui le cite dans sa fonction. Mais son nom le plus courant est Lelièvre [33]. Il est né en 1694 à Mesnil-Eudes, petit village au sud de Lisieux, au Pays d'Auge, où son père était marchand. On se demande comment et pourquoi il est venu de Normandie dans le Gâtinais. Y avait-il une lointaine parenté puisque les deux patronymes Lalonde et Lelièvre existaient déjà dans le pays bien avant son arrivée ? A-t-il été sollicité par un compatriote, immigré peu avant lui, notamment un membre du clergé ? C'est plus probable [34].

Toujours est-il que cinq ans environ après son arrivée à Belesbat, les économies faites sur les gages que lui a versés son maître, Jean Baptiste Berthelot de Duchy, lui permettent d'acquérir la partie de la seigneurie de La Mothe que Jacob

---

32. Inventaire après décès, *Arch. dép. Essonne,* II E 26/51, acte du 11-8-1707.

33. Première citation : *Arch. dép. Yvelines,* VI J 20. On trouve aussi :
— François Lalonde, 21-1-1740 (*Arch. nat.,* minutier XX 570 : testament de Jean-François Berthelot de Duchy).
— François Lalonde-Lelièvre, fils de deffunt Jean de La Londe-Lelièvre (*Arch. dép. Essonne,* II E 26/57, acte du 4 septembre 1731, contrat de mariage).
— François de La Londe-Lelièvre (*Arch. dép. Essonne,* II E 26/61, acte du 21-2-1742).
— François Lelièvre de La Londe (son fils) (*Ibid.,* II E 26/81, acte du 15-12-1783).

34. Les Normands étaient assez nombreux dans la vallée de l'Essonne : citons entre autres l'abbé Lorieul, curé de Courdimanche, originaire de Valognes au diocèse d'Avranches et l'abbé Sanson, son compatriote (*Bulletin de la Société hist. et arch. de Corbeil, Etampes, Hurepoix,* n° 43, 1973, p. 10-11), ainsi que Michel Tabarye, natif de La Roque-Baignard en Auge (à une quinzaine de kilomètres au nord de Mesnil-Eudes), qui se marie en 1609 à Maisse (*Arch. dép. Essonne,* II E 26/20, acte du 25-4-1609).

Chenard avait donnée à son parent de Pithiviers, Jean Etienne Isabeau. Quand il procède à cet achat, il a déjà certainement en vue un mariage qui lui apportera la seconde et la plus importante partie de la seigneurie. Le contrat de mariage de François Lelièvre « receveur des terres et seigneuries de Belesbat, Boutigny et autres lieux, demeurant au château dudit Belesbat, étant de présent en la maison de La Mothe » avec Marie Babille est signé le 4 septembre 1731 devant le notaire de La Ferté [35]. Comme le mariage Babille-Chenard, trente-cinq ans auparavant, il attire à Guigneville et à La Ferté-Alais [36] des personnages de qualité. Ce ne sont plus des membres de la haute noblesse de France ; ce sont des bourgeois, qui se sont distingués et enrichis dans les affaires à la fin du XVII[e] et au début du XVIII[e] siècle, les Berthelot, dont le duc de Saint-Simon, qui ne peut les souffrir, écrit qu'ils sont « un engeance de partisans parvenus, de gens du plus bas peuple ».

En 1731, celui qui a établi la renommée de la famille François Berthelot, est mort depuis quelques années. Associé à l'œuvre de Colbert, protégé personnellement par Louis XIV, en tant que directeur de la Compagnie des Indes, il avait acquis de vastes domaines au Canada. Comme lui, deux de ses fils, Jean Etienne Berthelot dit de Pleneuf, et Jean-Baptiste Berthelot, seigneur de Belesbat, sont fournisseurs aux armées, des « munitionnaires ». Pendant les campagnes menées en Italie, au cours de la guerre de succession d'Espagne, ils ont réalisé une immense fortune. Dénoncés pendant la Régence, cités en justice, ils se sont tirés d'affaire grâce à l'appui de Madame de Prie, fille de Pléneuf [37], et des frères Pâris, grands financiers.

Dans le « clan Berthelot », selon l'expression de Jean Delay [38], Jean-Baptiste, le seigneur de Belesbat, est considéré comme le meilleur. Il appartient au monde de « l'ancien style »,

---

35. *Arch. dép. Essonne,* II E 26/37, acte du 4-9-1791.

36. Par suite de lacunes dans les registres paroissiaux, on ne sait pas si le mariage religieux a été célébré à La Ferté-Alais ou à Guigneville.

37. Madame de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, premier ministre du Régent. En 1725, elle est l'instigatrice du mariage de Louis XV avec Marie Leckzinska.

38. DELAY (Jean), *Avant-mémoires : d'une minute à l'autre,* Paris, N.R.F., 1979-1980, tome I, VI, 9 : « l'alliance Berthelot » et VII, 9 : « le clan Berthelot et Madame de Prie ».

celui un peu austère de la fin du règne de Louis XIV. Cela ne l'a pas empêché, en 1725, peu de temps après l'arrivée de François Lelièvre à Belesbat, de recevoir en son château une jeune et joyeuse compagnie, où figurent notamment sa nièce, Madame de Prie, et Voltaire [39].

Convié au mariage de François Lelièvre, Jean-Baptiste Berthelot y amène presque tout le « clan », c'est-à-dire un de ses oncles par alliance, François-Amé, écuyer, deux de ses frères, Louis-Henri, seigneur de Saint-Laurent [40], et Michel-François, seigneur de Rebourseau, enfin un neveu François-Nicolas, enseigne au régiment des Gardes françaises [41]. Sont également présents : Laurent-François Le Petit, président de l'élection d'Etampes, Jean-Paul du Tronchay, marquis de Vayres, le bailli et le procureur fiscal de la seigneurie de Belesbat, les prêtres desservant les paroisses sur lesquelles s'étend la seigneurie de Belesbat (Videlles, Courdimanche et Boutigny).

Après le mariage, François Lalonde-Lelièvre, sieur de La Mothe, et sa femme vivent surtout au château de Belesbat, mais ils sont aussi, de temps à autre, à La Mothe ou à La Ferté-Alais. L'aîné de leurs enfants naît à Bélesbat puisqu'il est ondoyé, avec permission de l'évêque de Sens, à Courdimanche le 5 février 1737 [42], en attendant son baptême auquel le parrain Jean-Baptiste Berthelot assiste, entouré encore de plusieurs membres de sa famille : Nicolas Berthelot de Jouy, un de ses frères aînés, Nicolas-François Berthelot de Belesbat, passé sous-lieutenant au régiment des Gardes françaises, Etienne Berthelot de Pléneuf, abbé commandataire de Massay, au diocèse de Bourges, neveu. La marraine est Elisabeth Le Petit, femme de Jean de Selves, écuyer, seigneur de Villiers-le-Châtel à Cerny.

Jean Babille étant mort en 1734, dans sa maison de La Mothe [43], François Lalonde le Lièvre se trouve seigneur de

---

39. THIRION (H.), *Voltaire chez Madame de Prie, les fêtes de Belesbat,* dans *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise,* t. III et IV, 1903.

40. L'Ile d'Orléans au Canada avait été érigée en comté, sous le nom de Saint-Laurent, par Louis XIV, en faveur de François Berthelot.

41. François Berthelot, père de Jean-Baptiste, et Madame de Prie sont morts en 1727.

42. *Arch. comm. Courdimanche,* registre paroissial.

43. *Arch. comm. La Ferté-Alais,* acte du 22-7-1734.

La Mothe à part entière. Pendant quelques années, la maison seigneuriale est inoccupée parce que François et sa famille demeurent au château de Belesbat, soit jusqu'à la mort de leur maître, Jean-Baptiste Berthelot, en 1740 [44], soit jusqu'à celle de son neveu tué à la bataille de Dettingen en 1743. Dégagé de ses fonctions, François Lelièvre se retire sur ses terres qu'il se contente de gérer jusqu'à la fin de sa vie en 1762.

La seigneurie de La Mothe revient à l'un de ses fils, François II [45], qui épouse une jeune fille d'Etampes, Marie Scholastique Martin [46] ; ils n'ont qu'un garçon, sans doute mort en bas âge, et cinq filles [47].

François II n'exerce aucune profession : il vit en gentilhomme campagnard, gérant son domaine, menant une vie paisible consacrée en partie à la lecture (sa bibliothèque comprend des livres d'histoire, de piété, d'agronomie), ne s'offrant qu'un luxe, celui d'être membre de la Compagnie de l'Arquebuse d'Etampes [48] où il a été reçu en 1768. Il meurt en 1785 dans sa maison de La Mothe. Sa femme renonce à la communauté de biens et retourne vivre à Etampes avec sa dernière fille [49].

La maison et la ferme seigneuriale de La Mothe passent alors en d'autres mains. A la Révolution ou au cours du XIX[e] siècle, les arbres de haute futaye du parc sont abattus, le terrain

---

44. Jean-Baptiste Berthelot lègue mille livres à son filleul (*Arch. nat.*, minutier central, XX 570, acte du 21-1-1740).

45. Les deux autres sont prêtres : Jean-Baptiste-François-Guillaume est d'abord curé de Dammarie-lès-Lys-lès-Melun, ensuite de Leudeville, où il meurt le 1-6-1769 ; il est inhumé dans l'église sous les marches de l'autel (registre paroissial de Leudeville). Louis est vicaire à Cerny, puis curé de D'huison.

46. Elle est marraine d'une cloche de l'église de La Ferté-Alais en 1775.

47. L'une d'entre elles épouse le 22 janvier 1782, à Guigneville, François Périer, procureur ès sièges royaux d'Etampes ; une autre, Marie-Angélique, épouse Jean-François Robert, notaire royal à La Ferté-Alais. La dernière se marie à Etampes en 1791 : elle signe Elisabeth Scholastique Lelièvre de La Londe de La Mothe.

48. D'après son inventaire après décès (*Arch. dép. Essonne*, II E 26/84, acte du 16-1-1786. Sa date d'admission figure dans *L'arquebuse royale d'Etampes...*, par Maxime LEGRAND, dans *Annales du Gâtinais*, t. XXXII, 1914-1915, p. 192.

49. *Arch. dép. Essonne*, II E 26/85. acte du 31-12-1787.

est mis en culture : la ferme tombe peu à peu en ruines, après 1817. De nos jours, il ne reste que la maison seigneuriale, devenue une modeste demeure paysanne, entourée de bâtiments plus ou moins délabrés [50].

Joseph DELIVRÉ.

ANNEXE 1

LA MAISON SEIGNEURIALE ET LA FERME DE LA MOTHE

On a un aperçu de ce qu'étaient au milieu du XVII[e] siècle la maison seigneuriale et la ferme de La Mothe par l'acte d'échange entre Louis de Pitart et Jacob Chenard de 1658. Des baux de la ferme [51], un inventaire après décès [52], un plan [53] permettent cependant de se faire une idée plus précise de leur consistance avant la Révolution.

L'ensemble maison seigneuriale - basse-cour était situé à l'extrémité d'un petit chemin sans issue perpendiculaire au grand chemin de Guigneville à Clercy, celui-ci étant jadis aussi important que celui de Guigneville à Boutigny. Ce petit chemin s'appelait, en 1658, le chemin du Château. Il conduisait à une cour longue et étroite dans laquelle on pénétrait par un portail dont les montants étaient encore visibles en 1960. Dans cette cour, à droite, se trouvait la maison seigneuriale, à gauche, la ferme.

La maison seigneuriale construite avant 1658 existe encore. C'est un bâtiment bas, orienté est-ouest, dont le rez-de-chaussée est légèrement surélevé au-dessus du sol. A la veille de la Révolution, il comprenait une grande salle dite chambre à feu, une petite salle à manger, une autre pièce avec cheminée et une autre chambre à feu servant de chambre à coucher. Une de ces

---

50. Voir photographie, pl. III.
51. *Arch. dép. Essonne*, II E 26/84, bail du 27-1-1766.
52. *Ibid.*, II E 26/84, acte du 16-1-1786.
53. *Ibid.*, 1 Mi 2 (plan d'intendance des environs de 1785), voir pl. IV.

pièces était en 1658 [54], (et l'était encore en 1761 [55], mais plus en 1785) une chapelle domestique. A l'étage, sous un toit très pentu, avec une haute cheminée de briques en son milieu, il y avait quelques chambres basses et des greniers. En 1658, cette maison comportait deux petites tourelles. En 1785, elle était prolongée par une remise à voitures, une écurie, un bûcher et une orangerie.

Le colombier à pied devait se trouver près du portail au nord. Un grand jardin clos de murs descendant jusqu'à l'Essonne séparait la maison du parc. Ce parc, un bois de haute futaye qui s'appelait en 1658 le bois du Buisson, bordait l'Essonne sur environ 800 mètres. D'un rond-point central partaient, en étoile, plusieurs allées dont certaines menaient à la rivière.

La ferme seigneuriale était située en face de la maison, au sud. Elle consistait en un ensemble de bâtiments élevés autour d'une cour quadrangulaire de 40 m sur 60 m environ avec une fontaine (puits) au milieu. Ces bâtiments étaient la maison du fermier, avec deux chambres basses dont une à feu, cave sous la maison (sans doute celle construite en 1669 à l'instigation de Jacob Chenard) — cave voûtée avec quatre cintres en tablettes de grès, et escalier en marches de grès — hangar, pressoir, avec grenier, colombier, deux toits à porcs, poulailler, trois granges, deux bergeries, une vacherie, et une écurie.

ANNEXE 2

DROITS ATTACHES A LA SEIGNEURIE DE LA MOTHE

1° Droit de colombier à pied *(Arch. nat.,* R⁴ 943)

.....fief mouvant du château de la Ferté-Alais... : la moitié du fief, terre et seigneurie de La Mothe, en la paroisse de Guigneville, appartenances et dépendances avec droit de colombier à

---

54. *Arch. nat.*, minutier, XCII 163, acte du 17-4-1658.

55. *Arch. dép. Yonne,* G 68, pièce 1, cité par QUESVERS et STEIN, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens,* Paris, 1897-1900, 4 vol. in-4°.

pied, tenu et mouvant dudit seigneur (le roi) à cause de son château de La Ferté-Alais, qui peut contenir tant en manoir, ... »

(déclaration passée par Catherine d'Estac, veuve de feu Charles de Marivas, en son vivant seigneur dudit lieu, devant Potart, notaire, à La Ferté-Alais, le 23 mai 1540)

2° Droit de pêche (même source)

« le seigneur de La Mothe, paroisse de Guigneville, a la pêche sur toute l'étendue de la rivière depuis ce pont (= le pont au roy au-dessous du hameau des Rochettes), jusqu'au bois d'Embas et du clos de Dhuison, ce qui peut faire environ une demie lieue.

(on a un bail du 30 juin 1584, de cette portion de rivière.)

3° Droit de banc dans l'église *(Arch. dép. Essonne,* II E 28/84, acte du 16-1-1786)

« un acte du 8 septembre 1670 accorde au seigneur de La Mothe le droit d'avoir un banc pour lui et sa famille dans le chœur de l'église de Guigneville ».

4° Droit de chapelle domestique *(Arch. dép. Yonne,* G 68 et *Arch.* dép. Essonne, cf. ci-dessus)

« par permission de l'archevêque de Sens du 15-11-1638 accordée à Marin Tardif *(sic)* de faire bâtir une chapelle dans sa maison seigneuriale de La Mothe. »

Un curé janséniste dans la banlieue de Paris : Jean ARNOU (1682-1756)

*Le document ici transcrit est conservé à la Bibliothèque de Fels de l'Institut Catholique de Paris, parmi les manuscrits, sous la cote « Français 297 ». C'est un petit cahier de 48 pages chiffrées, mesurant 220 × 170 mm, écrit sur papier vergé à filigrane. Comme en fait foi l'*ex-libris *marqué au timbre de caoutchouc en tête de la page 1, ce manuscrit a appartenu à Monsieur « F. Lorin, avoué, successeur de Maître Henri Maisons, 2, rue de Paris, Rambouillet (S.-et-O.) »* [1].

Le propos du rédacteur est d'écrire, pour son édification personnelle, un abrégé de la vie de Jean Arnou [2] *qu'il a connu*

---

1. F. Lorin était vice-président de la Conférence des avoués des départements, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, et président de la Société archéologique de Rambouillet.

Au tome XXII (paru en 1913) des Mémoires de cette dernière société, F. Lorin expose, pages 92-99, le contenu de notre manuscrit, sans dire le moindre mot du document qu'il utilise. Voici le début de son article : « Un auteur anonyme a écrit en 1757 les principaux faits de la vie édifiante de Jean Arnou, curé de Fontenay ; cet écrit n'a sans doute jamais été imprimé et ne mérite guère l'impression, car le plus souvent l'auteur se contente de généralités et se livre à des considérations que l'on rencontre partout ; néanmoins il serait fâcheux que l'histoire d'un homme de bien comme ce curé de Fontenay, dont l'existence révèle quelques traits curieux, tombât dans l'oubli : il fut nettement janséniste ; prenons donc dans ce manuscrit ce qu'il convient d'en extraire... ». F. Lorin ne dit rien des documents utilisés par l'anonyme, ni des circonstances qui l'ont mis en possession de son manuscrit.

2. Jean Arnou est mentionné par J.M. Alliot, *Histoire de l'Abbaye et des religieuses bénédictines de N.-D. du Val de Gif*, Paris, Libr. Picard, 1892, in-8°, p. 292 : « Jean Arnou, ancien curé de Fontenay-lès-Briis. L'article nécrologique de ce dernier est capable de former à lui seul une brochure qui pourrait fort bien s'intituler *Mésaventure d'un curé janséniste* ».

« quoyque très imparfaitement ». Comme Jean Arnou est décédé le 25 octobre 1756 et que l'abrégé a été achevé le 26 avril 1757, cette affirmation est vraisemblable. Le scribe dispose pour ce faire de « deux manuscrits de ce saint prestre », dont il dit plus loin : « Nous ne faisons que transcrire ses manuscrits que nous avons sous les yeux »[3]*. De fait, au cours de son récit, il a soin de signaler ses emprunts par des formules du genre de celles-ci : « à ce qu'il nous apprend luy-même », « c'est Arnou qui parle », « à ce qu'il dit », « ce sont ses termes », etc. Par ailleurs, quand il émet une opinion personnelle, il a soin d'en prévenir le lecteur par des expressions comme « il y a toute apparence », « il y a tout à présumer », « selon toutes les apparences », « sans doute », etc. Le rédacteur anonyme paraît donc sincère et digne de foi.*

La vie de Jean Arnou, qu'il nous rapporte, peut se résumer dans la suite chronologique que voici :

1682 (4 octobre) : naissance.
1701 (21 décembre) : reçu boursier à Montaigu à Paris.
1702 : confirmation.
1703 : tonsure.
1706 : ordres mineurs.
1706 (17 octobre) : entre au séminaire Saint-Louis.
1709 (Quatre-Temps de Pentecôte) : ordonné prêtre.
1710 (Pâques) : nommé vicaire à Colombes.
1716 (22 juillet) : installé comme curé à Fontenay.
1740 : malade.
1756 (25 octobre) : décédé, après 6 mois de maladie, à 74 ans.

Ce curriculum vitae n'a rien que de très ordinaire. Mais, si l'on veut bien y insérer des événements tels que la destruction de Port-Royal-des-Champs le 20 octobre 1709, l'arrivée en France de la Bulle « Unigenitus » en 1713, l'appel des « quatre grands prélats de l'Eglise de France » en 1717 et son renouvellement en 1720, enfin la condamnation de Soanen au concile d'Embrun de 1727, tous événements mentionnés dans notre document, on comprendra que la vie du curé Arnou est étroitement liée aux

---

3. Les manuscrits autographes de Jean Arnou, dont fait état l'abréviateur anonyme, ne figurent pas dans la section française du département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, ni non plus aux Archives des Yvelines et de l'ancien département de Seine-et-Oise à Versailles.

querelles jansénistes de la première moitié du XVIII^e siècle, et, à ce titre, sa biographie prend valeur de témoignage direct, même s'il n'est pas impartial.

Autre intérêt de ce récit, les nombreuses notations sur la vie quotidienne, les études, le ministère sacerdotal, les soins médicaux à cette époque. Ce document mériterait en outre d'être étudié dans son vocabulaire comme dans ses idées. C'est pour permettre un tel examen qu'on en transcrit ci-après l'intégralité [4].

H. ROCHAIS.

RELATION ABREGEE DES PRINCIPAUX FAITS DE LA VIE DE MESSIRE JEAN ARNOU, CURE DE FONTAINAY-LEZ-BRIIS [5], DIOCESE DE PARIS

La divine Providence m'ayant fait tomber entre les mains deux manuscrits de ce saint prestre [6], j'ay cru pour ma propre édification en tirer un abrégé, surtout ayant eu l'avantage de le connoître quoyque très imparfaitement. Mais la vie sainte qu'il [7] a eu le bonheur de mener m'a engagé d'en faire un abrégé pour avoir devant les yeux un modèle si digne à imiter.

Naissance de Monsieur Arnou.

Jean Arnou vint au monde presque vers la fin du dix-septième siècle, le quatre du mois d'octobre à ce qu'il nous apprend luy-même, dans le village de Briis-sous-Montléry [8] aux environs de Paris, d'une famille du commun du peuple mais craignant Dieu.

---

4. Dans la transcription, j'ai respecté l'orthographe du manuscrit, sauf les cas signalés en notes. J'ai adopté les usages actuels pour la ponctuation, l'accentuation et l'emploi des majuscules. Les sous-titres et références en italiques sont inscrits en marge, dans le manuscrit, de la même main que le texte.

5. Fontenay-lès-Briis, Essonne, arr^t Palaiseau, c. Limours.

6. Abrégé *pstre* dans le manuscrit.

7. *Qui* dans le manuscrit. Tout au long du texte on trouve : « qu'il » pour « qui » et « qui » pour « qu'il ».

8. Briis-sous-Forges, Essonne, arr^t Palaiseau, c. Limours.

Monsieur [Arnou] *exerce le métier de charpentier.*

Son père exerçoit la profession de charpentier avec probité. Le jeune Arnou avouve avec franchise et candeur qu'il [9] a professé dans les premières années de sa vie le même métier, de sorte que parlant de luy-même il disoit avec une sorte de complaisance : « Faber et filius fabri » *(Saint Matthieu chapitre 13 verset 55)*, reproche [10] que les Juifs faisoient à Jésus Christ disant : « N'est-ce pas là le fils de ce charpentier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie et ses frères Jacques, Simon et Jude ? et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous ? » [11].

Monsieur Arnou tombe dans la superstition faute d'instruction.

Monsieur Arnou travaillant avec son père eut le malheur de faire une faute très considérable ; faute d'instruction, il tomba dans la superstition, vice assez ordinaire aux gens de la campagne, et voici comment. « Mon père, dit Monsieur [2] [12] Arnou, étant tombé un trentième août du haut d'un bâtiment, je le crus mort. Mais étant revenu un peu à luy-même et à l'aide de quelqu'un je le conduisis au logis, croyant que ce trentième août étoit un jour malheureux, sans faire attention que ce même jour avoit été heureux pour beaucoup d'autres », ajoute-t-il. Ayant connu dans la suite qu'il avoit péché, il s'en humilie devant Dieu. Un an après il commit à peu près la même faute dont nous venons de parler en s'adressant à un bon homme [13] qui [14] guérissoit des entorses qu'on reçoit aux pieds ou à quelque membre du corps.

Monsieur Arnou reçoit une entorse à un pied, il s'adresse à un bon homme pour en être guéri.

Le jeune homme qui en avoit receu une à un pied, attendu qu'il s'étoit laissé tomber de dessus une bascule, « je tombai, c'est Arnou qui parle, à travers le plancher, tenant à la main un outil que je portois, de quinze ou dix-huit pieds ; mais si

---

9. *Qui* dans le man.

10. Abrégé *rpc* dans le man.

11. Matthieu, chap. 13, verset 55.

12. Les chiffres entre crochets carrés indiquent les pages du manuscrit.

13. Rebouteux utilisant sans doute des formules « magiques ».

14. *Qu'il* dans le man.

j'étois tombé, continue-t-il, seulement un ou deux pieds plus loin, je serois tombé jusques au fonds de la cave à cinquante pieds de haut, tous les planchers étant ôtez ». Un tel accident étoit plus que suffisant qu'il ne resta mort sur le carreau, mais la droite du Tout Puissant, qui donne la vie ou la mort quand il veut, en préserva notre jeune homme d'une manière miraculeuse et particulière par un pur effet de sa grâce qui vouloit faire sans doute de ce jeune homme un prodige de vertu en luy donnant l'esprit de sagesse pour le communiquer aux autres par les bons exemples qu'il donneroit par sa bonne conduite.

II. Commencement des études de Monsieur Arnou.

En effet Monsieur Arnou a été un exemple de vertu pour ainsi parler de sa plus tendre jeunesse. A peine fût-il sorti des petites écoles que l'amour des bons livres augmenta en luy à mesure qu'il avançoit en âge. De sorte que le désir qu'il avoit de s'instruire — ce qui est peu ordinaire aux jeunes personnes — [...] [15]. De son aveu, il étoit grondé par son père [3] à cause qu'il manquoit à faire la souppe aux compagnons charpentiers.

Monsieur Arnou entre chez le chapellain de son village qui commença à luy donner les principes de la langue latine.

Dieu, qui vouloit en faire un vase d'élection [16], le conduisoit pour ainsi dire par la main, et le moment tant désiré par le jeune homme étant arrivé, il entra chez le chapellain de son village à qui il faisoit [17] son petit tripot. Et celuy-cy de son côté donnoit au jeune homme quelques principes assez superficiels et mauvais de la langue latine. Il déclare franchement qu'il a beaucoup perdu de tems, soit que le maître fut souvent absent, soit enfin qu'il fut peu capable à luy donner de bons principes.

On voit vrayment dans Monsieur Arnou que le doigt de Dieu [18] agissoit en luy. Un jour, à ce qu'il dit, sa mère l'envoya [à] [19] Vaugrigneuse [20], proche village de Briis, pour faire quelque

---

15. Le texte semble ici défectueux.
16. *Actes des Apôtres,* IX, 15.
17. *A qui il faisoit,* deux fois dans le man.
18. Luc, XI, 20.
19. *à* manque dans le man.
20. Vaugrigneuse, Essonne, arr[t] Palaiseau, c. Limours.

commission. Et en arrivant dans le lieu, il vit Monsieur le Curé qui étoit sur un échafaut au devant de l'église traçant sur le mur un cadran solaire. Le petit Arnou fort attentif, le vénérable [21] pasteur, qui étoit alors le célèbre et illustre Monsieur Jubé [22], il luy demanda s'il comprenoit quelque chose à ce qu'il faisoit. Il luy répondit ouy. « Montez icy, luy répliqua le Curé avec bonté et affabilité. D'où êtes-vous mon petit amy ? Que faites-vous ? » Le jeune homme répondit à ses interrogations. Le Curé luy témoigna être fâché de ce qu'il n'étoit pas de sa parroisse, « mais comme vous en êtes pas bien éloigné, venez me voir, vous n'y perdrez rien ». Il ne manqua pas de revenir, trop content et joyeux d'avoir trouvé un tel maître que Monsieur Jubé, qui dans l'espace de six mois l'avança prodigieusement dans le latin.

Monsieur Arnou revient et il ne trouve plus Mr Jubé, à cause qu'il avoit été transféré à Asnières proche Paris.

Mais malheureusement pour le jeune homme, ce digne [4] et charitable maître luy fut enlevé par la translation que Monsieur le Cardinal de Noailles fit de cet Curé à la cure d'Asnières proche Paris [23].

Arnou étant revenu à son ordinaire, un jour, entre autres, croyant trouver son maître chez luy, point du tout, il trouve au presbitère un religieux qui luy annonce que Monsieur le Curé s'en étoit allé pour toujours. Je vous laisse à penser quelle fut la surprise et la consternation du jeune écolier. Sensible à la perte qu'il venoit de faire, ne sçachant que devenir, il met cependant toute sa confiance en la divine Providence qui n'abandonne jamais les siens.

Il y a toute apparence qu'il continua à suivre les ouvriers de son père, se revoyant replongé, ce sont [24] ses termes, dans ses premières allarmes. Mais Dieu, qui, dans ses secrets adorables, le destinoit pour être un jour un ouvrier évangélique et une lampe ardente [25] dans son Eglise, luy inspira, environ deux

---

21. Ecrit *venerabre* dans le man.

22. Jacques Jubé, dit de La Cour, janséniste notoire, 1674-1745. Cf. *Dictionnaire de théologie catholique,* Paris, Letouzey et Ané, 1903-1972, t. VIII, col. 1580-1581.

23. Asnières, Hauts-de-Seine, arr[t] Nanterre, chef-lieu de canton.

24. *Ce sont ;* deux fois dans le man.

25. Jean, V, 35.

mois après, de faire prier Monsieur Le Mairât [26], le Conseiller d'honneur et oncle du Président de la Chambre des Comptes, aujourd'huy Seigneur de Bruières [27], d'avoir la charité de le faire recevoir bourcier au Collège de Montaigu à Paris. Ce Monsieur répondit qu'il n'avoit pu refuser sa recommandation au frère de celuy qui occupoit auparavant cette place. Réponse sans doute assommante pour notre jeune homme, qui nous apprend luy-même qu'il [28] étoit toujours prêt à tout abandonner, n'ayant pas le moyen d'avancer dans les sciences auxquelles il aspiroit [5] avec tant d'ardeur. Mais Dieu, qui étoit son unique ressource, permit que le jeune homme qui occupoit la place qu'Arnou désiroit de posséder, se dégoûta des études. Il les quitte en effet et, par cet abandon, notre jeune étudiant fut reçeu à Montaigu en mil sept cent un, fête de saint Thomas Apôtre [29]. Devenu boursier, il s'acquitte de tous ses devoirs dans la dernière exactitude, quelque dure qui en fut la vie, car on y faisoit collation [30] toute l'année, le saint jour de Pâques en étoit pas excepté.

Sa facilité pour les sciences le fit distinguer dans toutes ses classes. Il est reçeu Maître-ès-Arts « et Monsieur Pirot [31], Chancellier de Notre-Dame, me donna le bonnet ». Nous ne faisons que transcrire [32] ses manuscrits que nous avons sous les yeux. « Il me fit une petite exhortation latine, où il me proposa pour modèle le célèbre Erasme qui avoit été boursier à Montaigu, mais de me donner de garde de la liberté de penser sur la religion ».

---

26. Il s'agit de Jean Le Mairat aîné, conseiller au Parlement, marquis de Bruyères en 1676, mort en 1713. Il était l'oncle de Joachim-Louis (1681-1755), président de la Chambre des Comptes, qui lui succéda comme seigneur de Bruyères. En 1757, date de rédaction de la notice, l'auteur ignore qu'il est mort depuis deux ans.

27. Bruyères-le-Châtel, Essonne, arr[t] Palaiseau, c. Arpajon. A 6 km de Briis-sous-Forges.

28. *Qui* dans le man.

29. 21 décembre.

30. Il n'y avait qu'un seul repas complet par jour.

31. Edmond Pirot, 1631-1713, cf. HURTER, *Nomenclator, literarius theologiae catholicae*, 3[e] éd., 5 vol. in-8°, 1903-1913 (t. IV, col. 760-761).

32. Le man. ajoute *que*.

Monsieur Arnou reçoit la confirmation et un an après la tonsure.

En mil sept cent deux, notre jeune homme reçoit la confirmation par Mr l'évêque de Perpignan [33], et, en mil sept cent trois, Monsieur d'Argens[on] [34], évêque de Dole, luy conféra la tonsure, le dimanche de la Passion ; et trois ans après, Monsieur de Noailles [35], son archevêque, luy donna les ordres mineurs. Agrégé au clergé il a [6] été un parfait modèle pour les bons ecclésiastiques, n'ayant point d'autre ambition, s'il faut ainsi parler, qu'à remplir avec zèle et dignité les fonctions de son état, ceux qui l'ont connu de près en peuvent rendre témoignage sans craindre de blesser la vérité.

Son séjour à Paris le porta dans la suite de renouveller avec Monsieur Jubé sa connoissance, à qui il porta une thèse de phisique, et ce digne curé l'engagea d'en porter une aussi au célèbre Monsieur Baillet [36] qui mourut peu de tems après. Le Révérend Père de La Chaise [37], fameux jésuite, ne fut pas oublié. Mais Monsieur Arnou ne fit cette démarche que par pure complaisance pour un de ses meilleurs amys, à ce qu'il nous apprend luy-même. « Mais quoyque j'eusse pu parler à sa Révérence, je ne le fis point. Je remis simplement ma thèse à son valet de chambre en luy disant de quelle part je venois. Sans être éclairé, je sentois de la répugnance à faire ces sortes de démarches. Je m'en tins là, je ne voulus pas en faire une seconde [7] qui infailliblement m'auroit donné entrée à avoir de bénéfices. Je rends mille actions de grâces au Seigneur de m'en avoir préservé ». Voilà le langage que ce bon ecclésiastique tenoit.

---

33. Jean-Hervé Bazan de Flamanville, évêque de Perpignan de 1695 à 1721.

34. François-Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, évêque de Dole de 1702 à 1714.

35. Louis Antoine, cardinal de Noailles, archevêque de Paris de 1695 à 1729.

36. Adrien Baillet, 1649-1706, responsable de la riche bibliothèque de l'avocat général Lamoignon ; janséniste.

37. François d'Aix de La Chaise, 1624-1709, jésuite, confesseur de Louis XIV dès 1674 ; celui-là même qui a laissé son nom au plus célèbre des cimetières parisiens.

Il nous déclare ensuite qu'il eut le malheur de soutenir dans ses thèses « le concours et la science moyenne qui me conduisoit, dit-il, au molinisme [38], et, par surcroît de malheur, j'étudiai dans ma première année sous le fameux Monsieur Tournelly [39]. Mais, par la grâce de Dieu, je revins de ces premiers mauvais et pernicieux principes que j'avois succé comme le lait sous ce mauvais maître ; et j'en ay après Dieu toute l'obligation à l'illustre Mr Jubé par les entretiens que j'avois avec luy ; et la lecture que je faisois du livre de la promotion phisique » [40]. Il nous déclare encore que, pendant sa première année de théologie, ses anciennes réflexions [8] sur son tort luy revinrent, mais, comme il n'étoit pas trop éclairé pour lors, il désiroit d'entrer dans les ordres sacrés.

Embarras de Mr Arnou pour entrer au séminaire.

« Cependant ce n'étoit pas pour avoir de bénéfices, puisque je venois de m'en fermer la porte par le refus que j'avois fait du moyen pour y parvenir ; et en même tems — c'est toujours Mr Arnou qui parle — je n'avois pas trois ou quatre cent livres de pension à donner dans un séminaire ». Admirons icy l'humilité de Monsieur Arnou. Il ne rougit pas d'être pauvre. « Les petites dépenses qu'il falloit que je fisse pour mes thèses, c'est fut Mr Le Maître qui [41] eut la bonté de les payer, mais je n'aurois eu garde de luy proposer ou de luy faire proposer de me payer une pension dans un séminaire. D'un autre côté, j'avois une extrême répugnance pour être précepteur dans quelque maison, attendu que je sentois tout le danger qu'il y a d'exercer une telle fonction ». Que devenir donc ? Et quoy faire parmi tous ces embarras et toutes [9] ces épreuves ? Monsieur Arnou a toujours recours à Dieu qui luy inspira de s'adresser à un

---

38. Courant théologique suivant l'opinion de Molina sur la grâce que la plupart des Jésuites approuvèrent mais que les Jansénistes estimaient inacceptable.

39. Honoré Tournely (1658-1729), célèbre professeur en Sorbonne, antijanséniste.

40. Lire « *prémotion* » ou « prédétermination physique ». Action efficace de Dieu sur la volonté humaine. Le théologien Laurent-François BOURSIER (1679-1749) y consacra un traité complet en 1713 : *De l'action de Dieu sur les créatures* et MALEBRANCHE lui répondit par un volume de *Réflexions sur la prémotion physique*, en 1715.

41. *Qu'il* dans le man.

prêtre de la parroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, afin qu'il eut la bonté de le présenter à son curé ; ce qu'il fit sans pouvoir obtenir pour cette fois-là ce que Monsieur Arnou souhaitoit. Il vouloit entrer au séminaire de Saint-Louis. Monsieur de Saint-Jacques en étoit supérieur. Ce curé fit à Monsieur Arnou de belles promesses qui n'eurent pas le succez qu'on auroit pu en attendre dans le tems.

Monsieur Arnou entre au séminaire.

Ce ne fut que dans la suite, par le canal d'un certain Monsieur Clavel, amy de ce curé, qui eut égard à sa prière, que Monsieur Arnou entra le dix septième octobre de mil sept cent six au séminaire de Saint-Louis. Monsieur l'abbé de Lairac, qui étoit supérieur du dedans, ayant été informé par Monsieur le Principal de Montaigu [10] que Monsieur Arnou s'étoit bien comporté dans son Collège, cet abbé luy dit en ces termes : « Notre frère, si ce que Monsieur votre Principal nous dit de vous se trouve vray, vous ne payrez plus rien ». Voilà en peu de mots un éloge complet en faveur de Monsieur Arnou, de sorte que l'on peut dire de luy que Dieu le conduisoit pas à pas et comme par degrez. Ce supérieur luy tint en effet parole. « J'étois entré — c'est Monsieur Arnou qui parle — sur le pied de soixante livres de pension, et j'en avois donné trente en entrant, et en effet je n'ay donné que cela ».

Monsieur Arnou reçoit les ordres sacrez.

Monsieur Arnou s'étant comporté dans le séminaire avec toute la sagesse convenable à un ecclésiastique est admis aux saints ordres par son archevêque sous le titre d'obéissance à cause qu'il n'avoit point de titre clérical. Il reçeut l'imposition [11] des mains en mil sept cent neuf, aux quatre tems de la Pentecôte, étant âgé de vingt sept ans [42]. Le nouveau prêtre ayant un mérite distingué, ses supérieurs jettèrent les yeux sur luy, s'étant si bien conduit pendant qu'il faisoit son séminaire qu'on le crut capable à conduire les autres. Quoyqu'il eut accepté la place de Directeur, il remercia au commencement du carême de mil sept cent dix, à cause qu'il survint quelques brouilleries dans la maison, dans lesquelles Monsieur Arnou ne voulut point prendre part, ayant pour caractère un grand

---

42. 27 ans en 1709 ; donc Jean Arnou est né en 1682.

amour pour la paix. Comme Monsieur Arnou avoit fait part à Monsieur le Principal de Montaigu de ce qui s'étoit passé au séminaire de Saint-Louis, ce Principal, qui connaissoit sans doute les talens et le mérite du nouveau prêtre, il vouloit [12] se l'aggréger à son Collège. C'est pourquoy qu'il luy fit des offres gracieux et obligeants de sorte qu'il luy proposa la préfecture des boursiers de ce Collège et la première chaire de professeur qui viendroit à vacquer. Tous ces projets n'eurent pas leurs effets, attendu que, huit jours après, le respectable curé d'Asnières vint rendre visite à Monsieur Arnou. Ce digne pasteur ne luy dit mot du dessein qu'il avoit. Il s'en alla chez Monsieur d'Orsanne [43], un des archidiacres de l'Eglise de Paris. Ce Mr avoit sans doute du discernement et en même tems l'esprit de son état, ce qui le porta à gronder assez vivement le jeune prêtre en luy disant qu'il y avoit d'autres gens qui n'étoient propres que pour enseigner Horace et Virgile, que quant à luy il ne devoit [13] pas oublier que l'on l'avoit pas fait prêtre pour cela, et qu'ayant été ordonné sous le titre d'obéissance, il falloit qu'il alla partout où son archevêque l'envoyeroit.

Monsieur Arnou commence l'exercice du sacerdoce.

Monsieur Arnou qui étoit enfant d'obéissance obéit promptement en acceptant le vicariat de Colombe proche de Paris [44], paroisse assez considérable. C'étoit là que le Souverain Prêtre et le Pasteur de nos âmes le destinoit, l'ayant associé à son sacerdoce par la voix de son évêque, qu'il falloit qu'il en commença les fonctions en exerçant le ministère redoutable du sacré tribunal de la pénitence qui, selon l'expression d'un grand pape (saint Grégoire), est l'art des arts. Le saint prêtre commença donc à Pâques mil sept cent dix, dans la parroisse de Colombe, les fonctions sacrées de son ministère, en connoissant le danger. Il demande depuis avec une profonde humilité à Dieu de luy pardonner les fautes qu'il y a faites.

Arrivée de la Bulle « Unigenitus » en France.

Pendant que Monsieur Arnou exerçoit avec édification dans cette parroisse [14] les devoirs d'un bon vicaire, la Bulle « *Unigenitus* » de notre saint père le pape Clément onze arrive dans

---

43. Antoine Dorsanne, décédé en 1728. Voir HURTER, *op. cit.*, col. 1083.
44. Hauts-de-Seine, arr[t] de Nanterre, chef-lieu de canton.

ce Royaume en mil sept cent treize [45]. « Je passay, dit le vicaire de Colombe, une partie de la nuit à la copier, parce qu'il falloit la rendre le lendemain, et que c'étoit pour la première fois que je la vis au mois d'octobre de la même année. Elle me parut delors ce qu'elle m'a toujours paru, horrible et détestable. Monsieur Pacquet, qui étoit un saint prêtre des Missions Etrangères, dit à la table de Monsieur le curé, qu'elle étoit le renversement de l'Evangile, le tombeau de l'infaillibilité du pape et la justification du Père Quesnel [46], et j'en ay jamais douté », ajoute Monsieur Arnou.

Monsieur Arnou est nommé à la cure de Fontenay.

Nous avons dit cy dessus que Dieu a conduit pas à pas et comme par degrez son serviteur. L'on peut dire que sa vie a été un prodige continuel de la droite du Très Haut. Le moment auquel Jésus Christ vouloit le placer sur le chandelier de son Eglise est enfin arrivé, et, s'il faut ainsi parler, comme sa tâche à faire, en luy donnant une petite portion de son peuple à gouverner.

Monsieur Arnou prend possession de sa cure.

Monsieur Arnou prend possession de la cure de Fontenay, mais au- [15] paravant il a soin d'aller prendre sa mission et recevoir la bénédiction de Monsieur le Cardinal de Noailles, son archevêque, qui en le quittant luy dit-il en parlant de Monsieur Chevalier son secrétaire : « Voyez-vous cet homme-là assis à son bureau ? Donnons nous bien de garde de passer par là, il fait signer le formulaire [47], évitons sa rencontre et rasons le mur pour gagner l'escalier ».

---

45. Depuis le début de son règne, Louis XIV n'a pu venir à bout des Jansénistes ; il est irrité contre ces dévôts qu'il considère comme des fauteurs de guerre civile. Après la destruction de Port-Royal-des-Champs en 1711, il veut en finir et demande au Pape de condamner les *Réflexions morales* de Quesnel considérées comme renouvelant les doctrines jansénistes. Clément XI signa la bulle « *Unigenitus Dei Filius* » le 8 septembre 1713 qui condamnait 101 propositions extraites du livre. Elle devait faire rebondir la querelle pendant une vingtaine d'années.

46. Pasquier Quesnel (1634-1719), oratorien, janséniste.

47. Formulaire condamnant Jansénius rédigé en 1655 par des évêques à la demande de Mazarin, repris, après la mort du cardinal, par l'Assemblée du Clergé qui en fit prescrire par un arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 1661 la signature par tout le clergé séculier et régulier. Ce fut l'origine de longs et terribles conflits, d'emprisonnements et d'exils.

L'on peut dire à la louange du nouveau curé [48] de Fontenay que c'est uniquement par l'ordre de Dieu et de ses supérieurs qu'il [49] entre dans cette parroisse, si j'ose le dire, comme saint Mathias entra dans l'apostolat [50]. Les brigues ny les sollicitations n'y eurent nulle part. Monsieur Arnou ignoroit parfaitement sa nomination. « Car il y avoit déjà cinq jours que la nomination étoit faite, quand Monsieur d'Asnières vint me l'annoncer. Je ne pouvois m'y attendre, dit le nouveau pourveu, attendu que Monsieur de Bullion [51], Seigneur du lieu, la vouloit faire donner à son chappelain ; et néanmoins j'en avois eu quelque présentiment ». Monsieur Arnou ayant reçeu la bénédiction épiscopale et en même tems la mission, Monsieur Jubé vint faire la [16] cérémonie le vingt deux juillet mil sept cent seize pour mettre en possession [52] Monsieur Arnou de sa cure.

« J'eus d'abord, dit-il, beaucoup de difficultez avec ce Seigneur qui avoit voulu donner la place à son chappellain, mais en tâchant de faire mon devoir, dit Monsieur de Fontenay, j'ay fait tomber tout cela ». Dieu, qui lui avoit donné le don de la parole et de la direction, ce digne pasteur n'a pas manqué à les faire valoir. Il s'est acquitté de ces deux parties les plus essentielles du sacré ministère avec la dignité et le zèle d'un apôtre, si j'ose le dire. Il étoit dans l'Eglise du Dieu vivant comme une lampe ardente et luisante [53] et répandant par sa conduite et ses exemples la bonne odeur de Jésus Christ [54]. Il étoit par sa sagesse et par sa prudence comme le sel de la terre. Il distribuoit à son peuple la parole de Dieu avec force. Il reprend à tems et à contre tems [56], pour me servir de l'expression du grand Apôtre. Il se fait à tout pour les gagner tous à Jésus

---

48. *Curé ;* en interligne.

49. *Qui* dans le man.

50. *Actes des Apôtres,* I, 26.

51. Jean-Louis de Bullion, marquis de Courcy, comte de Fontenay-sous-Briis, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes du Palais, mourut le 6 décembre 1736 à 85 ans.

52. *En possession ;* en interligne.

53. Jean, V, 35.

54. Deuxième épître de Saint Paul aux Corinthiens, II, 15.

55. Matthieu, V, 13.

56. Deuxième épître de Saint Paul à Timothée, IV, 2.

Christ [57] son divin maître. Il le prend pour son unique modèle dans ses travaux apostoliques. Il console par sa patience, il soutient le foible par sa régularité, il édifie le fort par sa modestie. Il est la resource de la veuve et de l'orphelin dans [17] leur indigence. Que diray-je de ce saint pasteur ? Il met tout en œuvre, afin que le pauvre soit secouru dans sa misère, et c'est à sa considération que le seigneur de sa parroisse a eu la charité d'y établir une manufacture [58], afin que les desœuvrés trouvassent de l'occupation et en même tems au moins en partie de quoy sustenter leur vie. Et quand le gain de leur travail n'étoit pas suffisant, le charitable pasteur avoit soin autant que ses facultez, quelques modiques qu'elles étoient, permettoient d'y suppléer. Heureux peuple s'il a eu l'avantage de profiter du bien que ce respectable curé luy faisoit ; qu'il [59] se souvienne donc que Dieu ne luy l'avait donné dans sa miséricorde qu'à condition qu'il le luy seroit soumis, et docile à suivre ses avis et attentif à entendre ses instructions et bien plus à les mettre en pratique. A Dieu ne plaise que le peuple de Fontenay ait abusé de tous les bienfaits que la divine Providence [60] faisoit couler avec profusion de la main charitable et de la bouche de son saint pasteur. Et en cas que cela soit, Dieu veuille qu'en punition ce peuple ne soit un jour réduit à une espèce de famine et de disette de la parole de Dieu [61]. Mais le zèle du vénérable curé de Fontenay n'était pas seulement [18] borné pour sa parroisse. Enflammé comme il étoit de l'amour de Dieu, il va porter la bonne odeur de Jésus Christ [62] ailleurs, sans pourtant rien retrancher à son peuple. Il va comme un Jean Baptiste évangéliser les pauvres dans les hôpitaux, instruire les prisonniers dans les prisons. Il descends même dans les cachots pour instruire et consoler les malheureux qui y sont détenus.

Monsieur de Fontenay fait bien plus, son amour pour le salut des âmes le porte jusques dans les monastères des vierges

---

57. Première épître de Saint Paul aux Corinthiens, IX, 22 : omnibus omnia factus sum ut omnes facerem salvos.

58. Grâce aux registres paroissiaux, nous savons qu'il s'agissait d'une fabrique de tissus.

59. *Qui* dans le man.

60. *Providence ;* en interligne.

61. *Dieu : divine* dans le manuscrit avant correction.

62. Deuxième épître de Saint Paul aux Corinthiens, II, 15.

chrétiennes, qui sont pour ainsi dire ensevelies dans les déserts entourés de bois. Là, ces s(ainte)s filles uniquement occupées le jour et la nuit à chanter les louvanges du Seigneur avec une modestie et une édification admirable, délaissées, presque à la mercy des gens à cause des malheurs des tems, ce charitable pasteur, après avoir nourri ses ouailles, vient nourrir ces saintes épouses de Jésus Christ qu'il [63] adopte pour ses filles. Il les instruit par ses exhortations familières accompagnées d'une noble simplicité ; il les fortifie par ses avis ; il les console par ses sages [19] conseils ; il les encourage par son exemple à courir dans la carrière de la pénitence ; en un mot ce prudent directeur leur prescrit de saintes règles tirées des canons des conciles tant généraux que particuliers pour leur faire observer dans toute son étendue les sages constitutions que leur saint fondateur a laissées.

Monsieur Arnou s'unit aux quatre évêques chefs de l'Appel.

Monsieur Arnou n'avoit pas seulement à cœur la conduite des âmes qui s'étoient mises sous sa direction. Nous avons remarqué il n'y a qu'un moment que ce saint prêtre remplissoit avec toute la capacité et dignité possible jusques au moindre devoir de son ministère. Son cœur étant rempli de la grâce de Jésus Christ, il a, dans toutes les occasions, donné de marques très convainquantes de son attachement inviolable à cette divine grâce, à la toute puissance de Dieu sur le cœur de l'homme et de son divin amour très nécessaire pour la réconciliation du pécheur dans le sacrement de pénitence.

A peine la constitution « Unigenitus » eut-elle vu le jour, que quatre grands prélats de l'Eglise de France, en interjettent appel au futur concile général [64]. [20] Monsieur de Fontenay, brûlant de zèle pour la Maison du Seigneur [65] et pour la conservation de la foy, s'unit à eux, adhérant en mil sept cent dix sept à leur appel avec un très grand nombre de pasteurs du second

---

63. *Qui* dans le man.

64. Le 5 mars 1717, Soanen, évêque de Senez, Colbert, évêque de Montpellier, La Broue, évêque de Mirepoix et Langle, évêque de Boulogne, déposent à la Sorbonne un acte notarié par lequel ils appellent de la bulle à un concile général. C'est ce qu'on a coutume de dénommer « l'appel ».

65. Psaume 68, v. 10.

ordre, avec les plus sçavantes congrégations du Royaume tant séculières que régulières, ajoutons-y les plus orthodozes universitez, particulièrement la Sorbonne. « Je le fis, dit notre illustre curé, de toute la plénitude du cœur », ce sont ses termes. Et un moment après il déclare avec franchise et sincérité : « Je soucrivis la lettre à Monsieur le Cardinal [66] pour luy demander la manifestation de son appel ; et j'y adhérai quand il parut, aussi bien qu'à celuy des lettres « Pastoralis Officii » [67]. Je soucrivis l'Apologie des curés contre Monsieur de Mailly, archevêque de Rheims [68].

Renouvellement d'appel de Monsieur Arnou.

En mil sept cent vingt, je soucrivis le renouvellement d'appel, qu'on disoit être annullé par l'accommodement et, dans la première liste imprimée, mon nom se trouve le second immédiatement après Monsieur d'Aspheld [69], parce qu'on suivit [70] l'ordre alphabétique » [71]. A tous les témoignages que Monsieur de Fontenay a rendu par la [21] deffense de la vérité, et à l'exemple de la Vérité éternelle qui n'est autre que Jésus Christ [72] et qui n'est venu en ce monde que pour rendre témoignage à la vérité [73] et qui l'a bien confessée sous Ponce Pilate, ce saint prêtre, qui avoit un si grand amour [74] pour la vérité, sachant qu'on ne peut être sauvé que par elle, et pour cet effet il saisit toutes les occasions pour luy rendre témoignage. Il n'ignore pas que la vérité n'a pas besoin des hommes pour se délivrer, mais en même tems il est persuadé que les hommes ont besoin de la

---

66. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, signa l'appel le 3 avril, mais le tint longtemps secret.

67. L'appel fut condamné par l'Inquisition le 8 mars 1718. Le 27 août, Clément XI donna les lettres « Pastoralis officii » qui excommuniaient les appelants. Le 24 septembre, Noailles interjetait appel de ces lettres au concile.

68. François, cardinal de Mailly, archevêque de Reims de 1710 à 1721.

69. Jacques-Vincent Bidal d'Asfeld, 1664-1745, docteur en Sorbonne, et « appelant ».

70. *Suivit ;* en interligne.

71. Petite inconséquence : l'ordre alphabétique eut voulu qu'Arnou précédât Aspheld.

72. Jean, XIV, 6.

73. Jean, XVIII, 37.

74. *Amour ;* en interligne.

vérité pour qu'ils soient véritablement libres, c'est-à-dire afin qu'ils ne tombent jamais dans aucune erreur, et pour se préserver d'un tel malheur moyenant le secours du Tout Puissant, Monsieur de Fontenay, pour venger derechef l'insulte faite à la vérité à l'occasion des cinq fameuses propositions attribues au saint évêque d'Ipres [75], se joint au grand Colbert, évêque de Montpellier [76], au sujet des remontrances que cet illustre prélat fit au Roy au sujet de la signature du Formulaire « que je n'ay jamais faite ». Voicy la lettre que le curé de Fontenay écrivit à cet grand homme. Comme tout ce qui vient de la part de ce pieux [22] et éclairé pasteur nous est précieux, nous allons la transcrire dans tout son entier, attendu qu'elle est courte, mais elle n'est pas moins énergique et pathétique.

Monsieur Arnou écrit à Monsieur Colbert évêque de Montpellier au sujet du Formulaire.

« Monseigneur. Au milieu des maux de l'Eglise dont nous gémissons, nous ne voyons rien de plus consolant que l'admirable uniformité de conduite de votre Grandeur, dans toute cette importante affaire. Nous bénissons Dieu, Monseigneur, de vous avoir appellé à deffendre son aimable vérité d'une manière si éclatante, dans ce tems si difficile. L'exacte précision où vous réduisez les choses met au fait les moins instruits, répand une lumière dont [on] [77] à peine à se deffendre, et la vigueur vraymment épiscopale que vous faites paroître est capable [78] d'animer les plus froids. Pour satisfaire aux mouvements de ma conscience, j'ay adhéré à l'appel que votre Grandeur a interjetté, de la constitution « Unigenitus » et de toutes ses suites. Je l'ay renouvellé dans l'occasion, et aujourd'huy je [23] déclare que je n'ay point d'autres sentiments sur le Formulaire que les vôtres, exprimés dans votre lettre à nos seigneurs les évêques de France. Je prie Dieu de me les conserver jusques à la mort. J'ay l'honneur d'être avec un attachement plein d'une estime

---

75. Cornelius Janssen dit Jansenius, évêque d'Ypres, de 1635 à 1638. Les cinq propositions avaient été tirées de son ouvrage l'*Augustinus* et déclarées hérétiques par la bulle « Cum occasione » le 31 mai 1653.

76. Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de 1696 à 1738, « appelant » très actif.

77. *On ;* omis dans le man.

78. *Est capable ;* deux fois dans le man.

singulière, et de la vénération la plus profonde, Monseigneur », et le reste.

Monsieur Arnou adhère à la cause de Monsieur de Senez.

Après que Monseigneur [79] de Fontenay eut fait cette démarche si digne d'un vray pasteur, le trouble que le Formulaire et la Constitution ont causé dans l'Eglise de France se renouvelle ou pour mieux dire il ne discontinue pas. La tempête se lève derechef, et elle vint fondre sur le saint évêque de Senez [80] d'heureuse mémoire. Et le saint vint au secours du saint [81] en adhérant à sa cause, disons mieux, à celle de toute l'Eglise universelle. Monsieur de Senez étoit regardé dans toute la Provence comme un saint, et, ne craignons pas de le dire, dans tout le Royaume de notre France. Monsieur de Montpellier (Colbert de Croissy) le qualifie dans ses lettres « le père des évêques » [24] et il s' [en] est trouvé même parmi ses juges qui luy ont donné celle de saint (Monsieur de Crillon, évêque de Glandèves) [82]. Cependant il est cité en mil sept cent vingt sept par le concile de sa province (Embrun) et il y est condamné, mais sur des vains prétextes que tout le monde n'ignore pas. Revenons à notre digne curé de Fontenay, il n'étoit pes seulement rempli [83] d'estime et de vénération pour les grands évêques dont nous venons de parler et pour les autres deux chefs de l'Appel, son estime et sa vénération s'étendoit sur tous les amis de la vérité, surtout sur ceux qui [84], pour l'amour de cette même vérité, avoient été chassez par lettres de cachet surprises à la religion du Prince, ou bien qui [85] avoient été forcés de quitter leur places par quelque autre vexation. Son cœur étoit déchiré et pénétré d'une vive douleur de tous les maux que ces dignes confesseurs de Jésus-Christ ont enduré, mais ce qui y mettoit le comble c'étoit la destruction de Port-Royal-des-

---

79. Lapsus pour : *Monsieur.*

80. Jean Soanen, oratorien, évêque de 1696 jusqu'à sa déposition par le concile d'Embrun en 1727 ; mort en 1740, exilé à La Chaise-Dieu.

81. Psaume 17, v. 26.

82. Dominique Laurent de Balbe de Berton de Crillon, évêque de Glandèves de 1721 à 1747 ; prit une part active au concile d'Embrun de 1727 qui déposa Soanen.

83. *Rempli ;* en interligne.

84. *Que* dans le man.

85. *Qu'ils* dans le man.

Champs [86]. Il auroit cru [25] manquer à sa religion s'il ne fut pas allé tous les ans honorer les cendres des saints solitaires qui ont habité ce célèbre désert et de ces vierges chrétiennes qui, par leur foy et la psalmodie des cantiques de l'Agneau sans tache [87], faisoient la joye de l'Eglise chrétienne. Au lieu que les autheurs de la destruction de ce saint lieu l'accablent de tristesse par la honte et la confusion dont ils se sont couverts. Mais Port-Royal-des-Champs n'est pas détruit, les grands hommes qui s'y sont sanctifiez sont encore vivants aussi bien que ces saintes filles qui s'y étoient consacrées à Dieu d'une manière toute particulière. Les uns et les autres font encore retentir leur voix dans la Maison de leur Père. Les sçavants écrits que ces pieux solitaires ont laissé instruisent et instruiront à jamais les fidelles ; les gémissements que les épouses de l'Agneau poussent du haut du Thrône sont et seront toujours l'édification de l'Eglise. Les pierres qui construisoient ce saint monastère crient et crieront éternellement vengeance contre les [26] destreuteurs. Mais parmi tant des scandales qui se sont levez dans l'Eglise, le pieux curé de Fontenay, à l'exemple des illustres persécutez, ne s'est point laissé abbattre, sa foy n'a point été ébranlée, il a toujours marché d'un pas égal dans le party qu'il avoit embrassé par rapport aux affaires présentes. Ecoutons-le parler, il nous dira qu'il n'a jamais regarder la Bulle comme une décision de l'Eglise, ny luy attribuer un jugement qui ne juge rien, une décision qui ne décide point où est l'erreur pour l'éviter ny où est la vérité pour s'y attacher. Nous nous étendrons pas davantage sur la pureté de ses sentiments, nous nous nous contenterons de dire que malgré tous les ravages que la Constitution a fait, il a eu jusques à son dernier soupir un sincère attachement pour le Saint-Siège, et, si j'ose le dire, tous ces troubles n'ont fait que l'augmenter. N'omettons pas de dire combien ce saint prêtre était touché des grandes merveilles [27] dont Dieu a voulu consoler son Eglise, qu'il a opérées par l'intercession de son serviteur Monsieur François Paris, diacre et appelant [88]. Monsieur Arnou, frappé de la vie de cet illustre et saint pénitent,

---

86. Le 27 octobre 1709, les religieuses étaient expulsées. La maison fut détruite en 1711.

87. Apocalypse, ch. XV, v. 3.

88. François de Paris, dit le Diacre Paris, 1690-1727. Sur sa tombe au cimetière Saint-Médard eurent lieu des guérisons « miraculeuses » et des convulsions.

non content de l'invoquer tous les jours deux fois « comme je fais encore aujourd'huy » dit le saint prêtre, il voulut marcher sur ses traces en menant la même vie que luy. C'est [ce] [89] qu'il a fait jusques à la maladie dont il fût atteint en mil sept cent quarante. Mais après son rétablissement, Monsieur et Madame de Lettre [90], seigneurs de Fontenay dans ce temps là, luy firent tant d'instance qu'ils l'obligèrent à mener un autre genre de vie, c'est-à-dire une vie ordinaire et commune, principalement convenable à un curé qui a besoin d'être robuste pour bien remplir ses fonctions.

Monsieur Arnou tombe malade et il recouvre la santé.

Voicy en peu de mots le détail de la maladie dont le vénérable pasteur fut attaqué ou atteint comme nous avons dit cy dessus. « Dans une [28] maladie mortelle où je tombai, dit le saint homme, le médecin déclara à nos seigneurs qu'il n'y avoit plus rien à espérer et que c'étoit tout au plus si j'allois jusques à onze heure du lendemain matin. Dans cet abandon, une pieuse dame me proposa si je voulois qu'on mit de la terre du tombeau du saint diacre dans ce qu'on me donneroit, et de me joindre aux prières qu'on fairoit pour moy. J'y consentis de toute la plénitude de mon cœur à cause que j'avois une entière confiance à l'intercession de ce saint pénitent. Je fus administré, ajoute le malade, et celuy qui faisoit la cérémonie m'imposa silence sur l'exposition que je voulois faire de ma foy, à cause de l'épuisement où j'étois ». Admirons en passant combien ce saint pasteur avoit l'âme timorée ; il craignoit d'omettre le moindre témoignage qu'il croyait que sa conscience demandoit de luy. Sa santé se rétablit, et, plein d'une vive reconnoissence, il remercie de tout son cœur le Souverain Médecin. Il fait plus, il conjure [29] une illustre abesse de se joindre à luy : « Aidez-moy donc (Madame) en luy [91] écrivant une lettre de l'en remercier, et le conjurer comme je fais moy-même de ne pas permettre que je luy dise un jour, dans le déchirement de mon cœur, fort innutilement alors : « Vous m'avez élevé pour me laisser tomber de plus haut, afin que je fusse brissé de ma chûte,

---

89. *Ce ;* omis dans le man.

90. Joseph-Simon de Laistre, époux de M.-Françoise de Bullion, nouveau seigneur de Fontenay.

91. On ne voit pas qui est ce destinataire.

elevans alisisti me » [92]. Quelle humilité peut-on s'empêcher [...] [93] dans Monsieur de Fontenay. Il y a tout à présumer que le Tout Puissant ne retira pas pour lors ce saint pasteur de la porte de la mort que pour le redonner à son troupeau, ce qu'il a fait par sa miséricorde, afin qu'il l'édifia aussi bien que toute l'Eglise encore au moins un certain nombre d'années qui luy ont été sans doute très précieuses. Il y a toute apparence que ce digne curé dit pendant cette sérieuse maladie ce que le saint évêque de tours (saint Martin) dit étant sur le point de mourir : « Seigneur si vous me jugez encore [30] de quelque utilité à votre peuple, je ne refuse pas le travail, tout ce que je désire c'est de faire votre sainte volonté » [94]. C'est sans doute ce que Monsieur Arnou a fait en restant après cette maladie sur la terre par l'ordre de Dieu. Il a fait la volonté de celuy qui l'avoit appellé à la maison. Il étoit delors tout prêt à quitter la vie et de luy en faire un sacrifice, et il n'a point refusé le travail. Il a donc continué de faire la volonté de son Maître et du nôtre jusques au temps que ce grand et adorable Maître a voulu le récompenser de ses peines et de ses travaux ce qu'il y a tout lieu de croire.

Monsieur Arnou retombe malade et il meurt.

Le saint curé de Fontenay avoit commencé de bonne heure à porter le joug du Seigneur. Il a été appellé des premiers au travail de la vigne du Père de famille, comme dit l'Ecriture [95] ; il a été du nombre de ceux qui ont porté le poids du jour et de [31] la chaleur. Il étoit juste et équitable que ce bon et fidelle serviteur reçeut du Père de famille le denier promis aux ouvriers de la vigne. Voicy donc que le moment d'être récompensé approche. Monsieur de Fontenay le sera bientôt, mais auparavant de recevoir son denier, je veux dire sa récompense, pour tous les travaux, pour toutes les peines qu'il a déjà soutenu et enduré, le Père de famille luy en réserve et luy en destine de plus grandes. Il le fait passer par de longues et terribles épreuves. Il n'est pas assés pur à ses yeux, il appessantit sa

---

92. Psaume 101, v. 11.

93. Abréviation *dme* ajoutée pour suppléer une évidente lacune du texte. Pour : d'admirer ?

94. Office de saint Martin, 11 novembre.

95. Matthieu, ch. XX, v. 1.

main adorable sur son serviteur, il le fait passer par le creuset pour le purifier de plus en plus, il veut qu'il soit taillé comme une pierre qu'on pollit pour construire un édifice, en un mot il permet qu'il soit frappé d'un coup mortel sur une de ses jambes. Le bon et fidelle serviteur baisse la main qui le frappe [32] avec toute la soumission possible à la volonté de Dieu. Le coup de mort étoit déjà donné quand le serviteur de Dieu arriva dans le lieu où son corps mortel devoit reposer jusques à la fin des siècles [96].

Deux mois s'étoient écoulez quand il déclara son mal, sans doute que l'homme de douleur ne l'avoit caché que pour l'amour des souffrances, ou crainte de manquer à ses devoirs par rapport au peuple dont il étoit chargé, et qu'il [97] a toujours porté dans son cœur jusques au tombeau. La gangrenne commençoit à faire de progrez et la mauvaise odeur se faisoit déjà sentir. Ses charitables Samaritains [98] tombent dans la consternation. Luy seul conserve un visage gai et serein, se contentant de répondre avec candeur à son chirurgien qui luy faisoit espérer qu'il guériroit : « Dieu soit béni ». C'étoit la réponse ordinaire que le s(ain)t [99] malade a faite pendant le cours de sa longue maladie. « Je suis dans les mains de Dieu [100]. Je suis bien ». O [33] admirable réponse digne d'un véritable chrétien ! Il n'y a point de doute qu'il ne dit dans son cœur ces belles paroles de saint Augustin : « Coupez, brûlez, ô mon Dieu, pourveu que vous m'épargnez dans l'éternité ! » [101]. Pleinement convaincu avec le même saint Docteur que celuy qui ne gémit pas comme étranger sur la terre ne se réjouira point comme citoyen dans le ciel, parce qu'il ne désire point la vie bienheureuse. Voilà quel est le langage que ce saint homme tenoit avant qu'il entra dans le séjour de sa gloire, tel est celuy que tout chrétien doit tenir s'il veut être glorifié après cette malheureuse vie.

On ne sçauroit exprimer combien grandes étoient les douleurs aiguës qu'il ressentoit. Cependant rien ne le distrait de

---

96. L'abbaye des bénédictines de N.-D. du Val-de-Gif, arr[t] de Palaiseau, chef-lieu de canton.

97. *Qui* dans le man.

98. Luc, X, 33.

99. *S(ain)t ;* addition de même main que le texte.

100. Luc, XXIII, 46.

101. Epist. 93, 2, n. 8.

son Dieu, il en est tout occupé pendant sa maladie comme il l'étoit lorsqu'il étoit en santé. Toute sa consolation consistoit à nourrir son âme des divines Ecritures ; on étoit forcé de luy arracher d'entre ses mains les livres afin que l'application ne l'incommoda davantage. Il souffre patiement [34] cette espèce d'insulte en se soumettant humblement à tout ce qu'on exige de luy sans donner la moindre marque de mécontentement. Toujours égal et uniforme, quoy qu'il fut accablé par le mal, vivement pénétré de reconnoissence pour le(s) plus petits services qu' on avoit la charité et le bonheur en même tems de luy rendre.

Continuons à faire le récit de l'histoire de ses souffrances du Job, pour ainsi parler, de notre siècle. Couvert de playes par les cicatrices qu'on étoit obligé de luy faire pour empêcher que la gangrenne ne fit de plus grands progrez. Il endure toutes ces incisions avec la douceur d'un agneau sans se plaindre [102]. Il les supporte avec tout le courage imaginable, et il n'ouvre la bouche que pour bénir et glorifier le Seigneur. Toute la peine que le bon pasteur ressentoit, c'étoit d'être absent de sa paroisse. « Le mal que je souffre n'est rien en comparaison de ce que j'endure au dedans de moy-même, mais de me voir loin [35] de mon troupeau ». C'étoit sans doute le zèle qu'il a toujours eu de nourrir de la parole divine ses chères ouvailles qui lui causoit cette peine intérieure et qu'on s'appercevoit facilement qu'il [103] la manifestoit par les soupirs et les larmes aux yeux, principalement à l'approche des solemnitez. Et quand on luy représentoit que sa situation présente ne permettoit pas qu'il y fut, il ne répliquoit mot, mais son cœur n'étoit pas moins percé d'une vive douleur, voyant qu'il ne pouvoit pas aller remplir les fonctions du sacré ministère. Il vouloit du moins sçavoir si quelque bon ecclésiastique avoit la charité d'aller consoler son peuple à sa place. On s'est flatté pendant un certain tems que sa santé pourroit se rétablir, mais les suites de sa maladie, pour ne pas dire son martyre, ont frustré de l'attente qu'on avoit. Par un su(r)croît d'affliction pour ceux qui avoient l'avantage de le soigner en luy rendant une de sept œuvres de miséricorde, un érésipèle [36] se renouvella qui fit des excariations [104] sur la jambe qui étoit déjà attaquée. L'autre fut aussi attaquée par

---

102. Isaïe, ch. LIII, v. 7.
103. *Qui* dans le man.
104. Sans doute des escarres.

l'enflure et devint transparante à peu près comme le cristal, et, dans la nuit, noire ulcérée. Le saint homme, bien loin de s'épouvanter par ce nouvel accident, au contraire il réveille la foy des spectateurs en leur disant : « Vous vous affligez, et où est la foy ? Nous sommes chrétiens qu'autant que nous suivons Dieu pas à pas ; la souffrance est la voye pour aller à luy. Je vous suis bien obligé, mais ne vous affligez pas, il est le Maître. Il nous enverra du mieux quand il luy plaira. C'est un bon Père, il ne nous châtie que pour nous guérir et il en tirera tout le bien pour sa gloire et pour notre sanctification. J'attends tout de sa miséricorde ». O l'admirable homme ! Peut-on s'empêcher de n'être pas confondu de l'entendre parler de la sorte, parmi un amas de maux et un déluge pour ainsi dire de souffrances, de posséder son âme [105] sans être troublé en aucune manière. Il s'estime heureux de boire jusques à la lie le calice que Dieu luy a donné de [37] boire [106]. Il l'accepte de toute la plénitude de son cœur, et plus cet aimable calice sera amer, plus il luy sera précieux, parce qu'il sçait que tout chrétien de quelque état et de quelque condition qu'il soit doit être conforme à Jésus Christ. Ne nous trompons pas, Monsieur de Fontenay connoit le prix des souffrances, il les endure de bon cœur. « Il est juste que je boive le calice de Jésus Christ attendu que je suis dans l'ordre de Dieu ». C'est sans doute le langage qu'il a tenu lorsqu'on travailloit sur ses jambes. « Il est juste que je porte en quelque façon les marques du Seigneur Jésus imprimées sur mon corps » *(Saint Paul aux Galates chapitre 6 verset dix huitième)*. Le chirurgien en entrant au réfectoire dit à ceux qui y étoient : « Je viens de travailler sur un saint. Il n'y a point d'incision si douloureuse que ces endroits ; je ne l'ay point averti. Il n'a point fait la moindre plainte ny branlé ». Admirons de plus en plus la patience du saint malade. Apprenons de cet homme si rempli de vertu à être patients, si nous ne voulons pas qu'un jour il s'élève contre nous pour n'avoir pas voulu souffrir la moindre peine quand Dieu nous éprouve par quelque [38] affliction.

Après l'opération, on luy demanda s'il avoit beaucoup souffert. « En doutez-vous ? » répondit-il avec un ton patient et

---

105. Luc, XXI, 19.
106. Matthieu, XX, 22-23.
107. *Ont ;* omis dans le man.

enjouvé. Ils [ont] pris mes jambes pour des jambes de bois ». Pareilles réponses font voir d'une manière à n'en pouvoir douter que le Dieu de patience et de consolation *(Saint Paul aux Romains, chapitre quinzième, verset cinquième)* étoit avec son serviteur. La crainte qu'on avoit de le faire souffrir faisoit dire à ceux qui avoient le bonheur de luy rendre service : « Nous nous fatiguons, nous ne vous soulageons pas ». Il répondoit modestement et avec bonté : « Vous faites ce que vous pouvez, je vous en suis obligé. Je souffre, je suis bien, Dieu le veut. Demandez luy que cela ne soit point perdu pour moy ». Et dans une autre occasion, on luy a entendu dire, à cause que les mouches l'incommodoient énormément, qu'il y avoit à Port-Royal une bonne sœur qui s'excusoit auprès de la vénérable Mère Angélique d'heureuse mémoire de ce qu'elle n'étoit pas venue chasser les mouches. La respectable malade répondit avec toute la patience possible qu'on les avoit pas chassées à [39] Jésus Christ étant sur la Croix. Ces sentiments si admirables et si chrétiens étoient sans doute bien gravés dans le cœur de Monsieur Arnou. Nous avons eu lieu de remarquer ci-dessus l'attrait et l'amour qu'il a eu pendant toute sa vie pour les souffrances. Il n'avoit point d'autre ambition qu'à être conforme à Jésus Christ, et à mesure qu'il s'appercevoit que l'heure de son sacrifice approchoit, sa ferveur pour la prière augmentoit, et dans sa ferveur il supplioit le Père de miséricorde de l'agréer et de toucher le cœur de ses parroissiens, tant ce saint curé leur étoit attaché. Disons donc hardiment, sans craindre de blesser la vérité, que la vie de Monsieur de Fontenay a été telle, selon toutes les apparences, devant Dieu qu'elle a été devant les hommes, c'est-à-dire sainte et digne d'admiration. Rappelons-nous pour un moment la belle réponse qu'il fit quand on luy demanda ce qu'il pensoit sur son état actuel : « Je suis sur la croix souffrant et attends la mort ; il y a apparence qu'elle ne tardera pas, je l'offre à Dieu en sacrifice ». O l'heureux [40] mortel de parler de la sorte. Ce langage annonce la paix d'une bonne conscience.

Aussitôt qu'on lui proposa de recevoir le Saint Viatique et l'extrêmonction, il fut au comble de sa joye. Il y a à présumer qu'il [108] dit pour lors avec le grand Apôtre : « Cupio dissolvi et esse cum Christo » *(Chapitre premier aux Philippiens v. 23).*

---

108. *Qui* dans le man.

« J'ay un grand désir, disoit saint Paul aux Philippiens d'être dégagé des liens du corps et d'être avec Jésus Christ ». Ce qui est sans comparaison le meilleur. Monsieur Arnou qui avoit étudié à l'école de ce grand saint, ou disons mieux, à celle de Jésus Christ, il envisage la mort sans aucun trouble, parce que, comme chrétien, il avoit appris à mourir tous les jours à luy-même, au lieu de regarder la mort comme un mal ou bien comme une peste ; au contraire, Jésus-Christ étant sa vie, la mort luy deviendra un gain [109] et la vie temporelle qu'il va quitter ne luy sera pas otée, mais elle sera changée en une meilleure *(Sentiment chrétien de la mère de saint Symphorien qu'on a inséré dans la préface des morts)*. C'est là-dessus que le saint curé de Fontenay met toute sa confiance et son espérance, convaincu que si sa maison de terre où il habite, je veux dire son corps mortel qui est la [41] demeure de son âme vient à se détruire, Dieu luy donnera dans le ciel un(e) autre maison, une maison qui ne sera point faite de main d'homme et qui durera éternellement *(2. Ep. aux Corinthiens chapitre cinquième verset 1^er^)*. C'est pour cela qu'il a tant gémi dans ce bas monde, désirant que sa demeure céleste luy soit comme un second vêtement. Sans exagération, il y a toute apparence qu'il [110] se sera trouvé à sa mort revêtu de bonnes œuvres, et non pas réduit à une honteuse nudité. Le moment de recevoir les sacrements étant arrivé, il les reçut pour la dernière fois avec toute la présence d'esprit possible, et s'il n'eût pas été dans un état à ne pouvoir presque plus à se faire entendre, il auroit, s'il n'eût pas été interrompu par le ministre qui [111] faisoit la cérémonie, donné de dernières preuves de son attachement à l'Eglise ; on peut dire pour ainsi parler que ce saint pasteur est mort les armes à la main pour cette [42] sainte Mère ; car si on a remarqué en lui, surtout dans les derniers moments de sa vie, quelque inquiétude, il faut l'attribuer à l'excessif zèle et amour qu'il avoit pour que ses parroissiens ne fussent privés de l'office divin. Pour tranquilliser le respectable moribond, on lui dit qu'on pourvoiroit à tout, preuve bien certaine que sa tendre affection pour son troupeau n'a cessé que quand il a cessé de vivre. Il faut ajouter en même tems que, sans rien diminuer au sincère dévouement qu'il avoit

---

109. Epître de Saint Paul aux Philippiens, I, 21.
110. *Qui* dans le man.
111. *Qu'il* dans le man.

pour ses chers enfants, il n'étoit pas moins sincère pour ceux dont il honoroit de son estime et de son amitié, et particulièrement pour ses charitables et illustres hôtesses, qu'il [112] se faisoit gloire de les chérir dans le Seigneur et de les porter toutes dans son cœur plein de reconnaissance pour les bons offices qu'il avoit reçus de cette sainte maison. L'autheur de tout bien a permis que le saint curé de Fontenay, après [113] une longue et douloureuse maladie [43] qui a duré six mois, ayant édifié pendant tout ce tems-là par sa patience et par sa douceur tous ceux qui l'ont servi, consomma son sacrifice par ces paroles dignez d'une âme chrétienne : « Dieu m'a créé, je suis son ouvrage ; il ne rejettera pas », et d'une voix entrecoupée, il dit : « In te Domine speravi, non confundar in aeternum » *(Pseaume 30)* [114]. « J'ay mis en vous mon espérance, Seigneur, je ne tomberai jamais dans la confusion ». Ajoutons à ces admirables paroles celles de l'Apôtre saint Paul qu'on peut appliquer à juste titre à Monsieur de Fontenay, qui, après avoir parcouru une longue carrière dans le redoutable ministère des fonctions sacrées, a peu dire avec quelque [44] confiance ce que l'Apôtre a dit : « Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiae ». « J'ay bien combatu ; j'ay achevé ma course ; j'ay gardé la foi. Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée ». Il est à présumer que Monsieur Arnou, ayant été plein de foi et qu'ayant attendu le jugement dernier avec une sainte impatience, la couronne de justice et de gloire que saint Paul attendoit du juste juge, qui n'est autre que Jésus Christ, n'aura pas été refusée par ce même juste juge à Monsieur de Fontenay, parce que, étant mort plein de jours et de bonnes œuvres, il aura été trouvé digne à son dernier soupir d'être du nombre de ceux qui chanteront [45] éternellement les miséricordes du Seigneur, pour me servir de l'expression du prophète roy : « Misericordias Domini in aeternum cantabo » [115]. Cette bienheureuse mort arriva le vingt cinquième octobre à neuf heures du matin dans l'abbaye royale de Notre-Dame du Val-de-Gif, ordre de saint Benoît de l'étroite observance, âgé de soixante quatorze

---

112. *Qui* dans le man.
113. *Après ;* en interligne.
114. Psaume 30, v. 2.
115. Psaume 88, v. 2.

ans. Les cendres du saint homme reposent dans l'église de ladite abbayée, proche la grille du chœur des religieuses, à côté d'un respectable prêtre appellé Morna [116] qui, par ses sages conseils et avis, a conduit l'espace de 36 ans en qualité de confesseur la communauté de ces saintes filles. [46]

L'épitaphe suivante est d'une autre main ; comme on l'a trouvée édifiante, je la transcris à la suite des principaux faits qui peuvent servir de canevas à faire la vie du respectable personnage qui m'a donné lieu à barbouiller l'écrit cy-dessus pour m'édifier. Fait le vingt six avril mil sept cent cinquante sept.

« A la plus grande gloire de Dieu. Icy repose, dans l'attente de la résurrection bienheureuse, le corps de Messire Jean Arnou, curé de Fontenay-le-Briis, mort en odeur de sainteté le vingt cinquième octobre mil sept cent cinquante six, dans cette abbaye royale, âgé de soixante quatorze ans et vingt jours. [47]

Prévenu dès sa jeunesse des miséricordes du Seigneur, il se distingua d'abord par une innocence des mœurs. Il fut grave et modeste comme par nature, sage et pieux par religion. Un goût décidé pour l'étude, un travail infatigable, joint à un excellent caractère d'esprit en firent en peu de tems un homme éclairé. Une vie sérieuse et laborieuse, un amour inflexible pour la règle le rendirent un fidèle disciple de Jésus-Christ. Elevé au sacerdoce, selon les règles de l'Eglise et des saints canons, nommé par Monsieur le Cardinal de Noailles à la cure de Fontenay, un travail pénible et assidu pendant quarante ans dans cette paroisse le firent connoître pour un pasteur vrayment évangélique. Humble, pauvre et [48] modeste dans son extérieur, pénitent sans ostentation, fervent dans la prière, vigilant et charitable, dispensateur fidèle et prudent des mystères de Dieu, patient dans les éprueves, rempli de foi dans les souffrances, amateur zêlé de la vérité, prêt à verser son sang pour elle et tendrement attaché à l'Eglise sa Mère dont il pleura les maux jusques au dernier soupir. Requiescat in pace. »

---

116. J.-M. ALLIOT, *op. cit.*, parle à plusieurs reprises d'Ambroise Morna, né en Anjou en 1655, devenu aumônier du Val-de-Gif en 1688, décédé en 1724 (voir p. 238, 245, 251-254, 272).

La chapelle du Déluge à Marcoussis [1]

I. *HISTORIQUE* [2]

On ne connaît pas l'origine de ce domaine, il est néanmoins certain qu'il eut de bonne heure des seigneurs particuliers qui, sans doute, comme ceux du voisinage, relevaient de la châtellenie de Montlhéry.

« L'étymologie du nom de ce lieu, est aussi obscure que celle de ses commencements ; cependant il se pourrait que ce nom de « Déluge » lui ait été donné à cause de l'aspect que présentait du haut de la colline où il est placé, le fond de la vallée, souvent envahi par les eaux à l'époque de la saison des pluies. En effet, la vallée qu'il domine est arrosée par une petite rivière qui, grossie par une infinité de sources qu'elle rencontre en son chemin, et par beaucoup de torrents qui tombent des collines opposées dans la plaine, ont fait venir la pensée, pour éviter *le Déluge*, d'y construire des étangs... »

Il est probable qu'un des anciens seigneurs du Déluge l'abandonna aux Templiers, il fut alors démembré de la paroisse de Marcoussis, dont il dépendait, et il compta au nombre des commanderies de l'Ordre jusqu'en 1311, époque à laquelle il passa entre les mains des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem.

Cette commanderie souffrit beaucoup des guerres du XV^e^ siècle. Son revenu, très réduit, suffisait à peine à l'entretien de son commandeur ; c'est pourquoi, dans le chapitre provincial tenu à Paris en 1479, le conseil de l'Ordre prit une décision où

---

1. Arr^t^ de Palaiseau, canton de Montlhéry.

2. Nous donnons un bref résumé des trois ouvrages suivants : LEBEUF (Abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883-1893, 7 vol. in-8° (t. III, p. 496-497) ; MALTE-BRUN, *Histoire de Marcoussis*, Paris, libr. Aubry, 1867, in-8°, 420 p. (p. 300-315) et MANNIER (E.), *Les commanderies du grand prieuré de France*, Paris, libr. Aubry, 1872, 2 vol. in-4° (t. I, p. 38 et 42-43).

il déclara que la commanderie du Déluge serait réunie à celle de Saint Jean de Latran, à Paris, « attendu sa proximité de Paris et sa petite valeur qui ne vault la vie et le chevissement d'un frère... ».

Le domaine du Déluge comptait plus de 500 arpents de terre (1 arpent commun = 4,221 m²) soit 211,05 hectares.

Une déclaration du temporel du Déluge de l'année 1775 nous apprend que le commandeur était seigneur et patron de la paroisse du Déluge, la cure était à sa collation et il jouissait d'un grand nombre de censives et de rentes foncières à Marcoussis, Linas, Montlhéry, Granveaux, Chevauville, Ollainville, Arpajon, Longjumeau, Marivaux, Gravigny, Savigny-sur-Orge, etc.

La seigneurie de Linas appartenait, en partie, à la commanderie du Déluge, l'Ordre en avait acquis le tiers en avril 1303 de Messire Jehan de Choisy, chevalier, sire de Brunoy.

La commanderie possédait encore à Beaudreville, commune de Gometz-la-Ville, à une lieue et demie de Marcoussis, un petit domaine nommé Le Petit Déluge, consistant en une trentaine d'arpents de terre, sur le chemin de Chevreuse.

Voici les fiefs qui relevaient de la seigneurie du Déluge :

— La terre et seigneurie de Marivaux (commune de Janvry).

— Le fief de La Flotte, consistant en terres, dont une partie était enclavée dans le parc du château de Bellejame et sur laquelle existait une fontaine nommée « La Flotte ».

— Le fief de Bison, consistant en 183 arpents, compris dans la terre et seigneurie d'Ollainville.

— Le moulin de Francherel, aussi appelé « Francsureau », situé à Saint-Germain-lès-Arpajon, que les Frères de l'Hôpital avaient acheté en 1259 de Pierre de Chastres.

Le revenu du Déluge, en domaine, droits de justice et de seigneurie, était en 1495 de 39 livres 15 sols, il était en 1757 de 2 800 livres, en 1783 de 7 000 livres.

II. *LES BATIMENTS*

On ne connaît pas l'état de la commanderie templière mais il est certain que la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste existait dès les origines car elle a conservé son portail roman.

En 1495, lors de sa visite, le prieur constate qu'il y a une belle chapelle, chargée de trois messes la semaine, bien entretenue, desservie et garnie d'ornements mais qu'il n'y a point de maison pour le commandeur. Par contre, le fermier y a son habitation.

Il est probable qu'après les ravages de la guerre de Cent Ans on a réparé la chapelle en premier lieu tandis que le logis du commandeur était sacrifié. C'est à Montlhéry, dans l'actuelle rue Nivet, qu'il résidait.

Le manoir fut réparé ou reconstruit ultérieurement puisque en 1747 le domaine comprenait : « chapelle et maison seigneuriale, principal manoir de la commanderie, haute cour devant, dans laquelle est la chambre du jardinier et garde, écurie attenant, une laiterie nouvellement construite à neuf, poulailler, jardin derrière..., petit canal au bout dudit jardin, au levant ; lieux d'aisances ; au couchant, une cave découverte... en 1733. Laquelle maison a sa principale entrée d'une grande porte cochère au levant. Ladite haute cour ayant communication dans la basse cour par une petite porte vers le nord, dans laquelle basse-cour est la maison du fermier bien logeable, écurie, étable, poulailler et un petit jardin au levant ; vers le couchant, tenant à ladite maison du fermier, est un autre petit jardin ; en retour est la grange au bled, toit à porc, ensuite une bergerie, la principale porte entre ; au retour de ladite bergerie est une moutonnerie et une grange à avoine ; lesquels logements et bâtiments sont couverts de tuiles, le tout clos de murs... ».

Cela constituait un bel ensemble : maison seigneuriale, chapelle et ferme. Pourtant, bien que le commandeur semble y résider plus ou moins régulièrement, la chapelle a été considérablement réduite pour le culte : on ne célèbre plus que dans la sacristie, le reste a été transformé en grange. C'est d'ailleurs un des pères Célestins de Marcoussis qui y dit la messe les dimanches et fêtes. Il est vrai que la paroisse ne comporte qu'un feu et compte six habitants.

Au XIX^e^ siècle, l'ancien manoir fut démoli et remplacé par une habitation moderne, la chapelle continua à servir de grange et la sacristie devint une remise.

De nos jours, le domaine est divisé en trois lots : un lot pour les bois et deux lots pour les bâtiments. Les granges, habitations et maison du fermier ainsi que la sacristie de la chapelle sont propriétés de Monsieur Delecroix. L'habitation reconstruite au XIX^e^ siècle ainsi que la nef de la chapelle sont à Monsieur Michel.

III. — *DESCRIPTION DE LA CHAPELLE ST-JEAN-BAPTISTE* [3]

A la droite du porche d'entrée de la commanderie, le mur d'enceinte se prolonge par quelques remises et plus à l'est par la chapelle, principal vestige de l'époque templière, fondée en l'honneur de saint Jean le Baptiste.

Edifiée vers la fin du XII[e] siècle par les Chevaliers du Temple, ce sanctuaire fut partiellement reconstruit au XIV[e] siècle et au XVII[e] siècle. Il comprend une nef unique, terminée à la façon des églises cisterciennes par un chevet droit. Elle est flanquée au nord d'une aile latérale en équerre, bâtie au XIV[e] siècle par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ce plan en demi-tau que l'on retrouve souvent chez les Hospitaliers permettait d'isoler les fidèles des moines servants, pendant la célébration des offices.

A l'origine, la chapelle normalement orientée fut édifiée selon un plan rectangulaire ayant les dimensions suivantes : largeur, 7,6 m ; longueur, 23,3 m. La hauteur des murs est actuellement de 8,7 m mais il paraît vraisemblable qu'ils furent plus élevés à l'origine.

L'aile latérale flanquée du côté gauche de la nef au droit du chevet mesure 9,5 m de longueur sur 5,8 m de largeur.

A la gauche de cette aile et contre son mur a été construite une maison d'habitation en meulière, logis actuellement propriété de Monsieur Delecroix, exploitant de la ferme.

Extérieurement, les murailles actuelles de la chapelle, suite aux transformations du passé, paraissent avoir été faites d'un blocage, d'aspect archaïque, de moellons irréguliers de grès et meulières liés par un mortier rose extrêmement résistant, sauf la partie basse de la façade ouest, qui a conservé un appareillage relativement régulier jusqu'au-dessus de l'archivolte du tympan du portail d'entrée, où l'on voit un bandeau en pierres reconstituées coupant sensiblement en deux parties égales ladite façade. Les murs latéraux ont une épaisseur d'environ 1 m à la base ; ceux des façades, 0,9 m environ. La muraille latérale sud et la façade est sont encore enduites de gneiss ; un bâtiment en dur servant de remise (ancien logis) a été ajouté sur le côté septentrional.

---

3. Voir plan, élévations et photographies, pl. V et VI.

L'éclairage du sanctuaire était à l'origine assuré par les ouvertures des murs-pignons des deux façades est et ouest : celui de l'orient était percé d'une unique fenêtre gothique en arc brisé à meneaux trilobés en pierre de liais datant du XIII[e] siècle (les vitraux sont actuellement remplacés par du plâtre) ; celui de l'occident recevait une fenêtre en plein cintre de même largeur que la porte du portail et dont l'entourage venait se confondre avec la maçonnerie de ce dernier. Cette fenêtre nettement réduite en hauteur a conservé son plein cintre et sa largeur ; elle est actuellement murée.

Sur les versants septentrional et méridional sont situées deux petites fenêtres en plein cintre se faisant vis-à-vis ; la septentrionale surplombe une porte charretière de forme rectangulaire, sans doute percée au XVIII[e] siècle et récemment rebouchée en parpaings lors du partage de cette partie du domaine entre les deux propriétaires [4], celle du midi est obturée ; sur ce même versant, dans l'axe de la fenêtre qui sépare la nef de la sacristie, on voit l'emplacement d'une rosace actuellement murée.

Extérieurement le portail en arc brisé est surmonté d'un tympan bordé de voussures profondes ; la grande archivolte qui l'encadre est ornée d'un rinceau chevronné et porte le cachet du XII[e] siècle. Une simple pierre plate forme le tympan, posé directement sur les abaques des chapiteaux surmontant les piédroits composés de deux colonnettes engagées. Intérieurement c'est un arc plein cintre qui forme la voûte de l'épaisseur du mur.

De part et d'autre de ce portail sont disposés deux robustes contreforts appareillés de gros moellons, montant jusqu'à la partie supérieure de la façade à hauteur des murs latéraux.

Cette chapelle, comme bien d'autres, fut transformée en grange, puis en garage ; deux portes charretières de forme rectangulaire (dont une percée au pignon Est de la nef en 1982) [5] ont été ouvertes sur la façade orientale, altérant ainsi cette partie importante et typique de l'édifice.

---

4. La limite actuelle des propriétés passe au droit du mur (face extérieure) de la nef principale dont le propriétaire est Monsieur Michel.

5. Cette nef fait partie d'un partage en trois lots du domaine. La chapelle a été séparée en deux. Le nouveau propriétaire n'ayant, de ce fait, aucun accès à la dite nef, se devait bien entendu d'y ouvrir une porte pour pouvoir y pénétrer.

La nef de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, en dehors du portail, est d'une très modeste simplicité et paraît, aujourd'hui, dépourvue de tout décor sculpté, ni peinture, ni blason de pierre, ni imposte. L'ensemble de la voûte, elle-même, a disparu.

Néanmoins nous avons ici un bel exemple de cet ascétisme architectural, que l'on retrouve dans bon nombre de chapelles templières.

Le plafond de la sacristie est formé d'une voûte sur croisée d'ogives reposant sur quatre culs de lampe prolongés par quatre colonnettes (éléments disparus, dont subsistent encore trois des quatre socles fichés au sol).

L'éclairage de cette sacristie était assuré par quatre fenêtres gothiques à meneaux trilobés, une sur chaque mur, de même style que celle de la façade orientale de la nef. Elles sont actuellement obturées.

La charpente, bien visible en l'absence partielle de la voûte, est constituée de fermes traditionnelles simples, composées chacune de deux arbalétriers, entrait, poinçon reliant le faîtage à l'entrait, contrefiches, deux supérieures, reliant chacune le milieu du poinçon aux arbalétriers, au droit des deux pannes supérieures, deux près des extrémités de l'entrait reliées aux arbalétriers au droit des deux pannes inférieures. Longitudinalement au faîtage, la liaison est faite par double moisage ; l'assemblage est assuré par chevilles de bois.

Nicolas PAYEN.

Prospection archéologique de surface

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE [1]

Lors d'une prospection à Ballancourt-sur-Essonne, nous avons découvert dans les labours un petit biface moustérien. Malgré nos recherches méthodiques aucune autre pièce n'a été découverte aux alentours.

Il s'agit d'un biface de type triangulaire, selon la typologie de F. Bordes, bien qu'il soit un peu épais. Son état de conservation est bon sauf l'extrême-pointe qui est absente. La patine est crème. Ses mensurations sont les suivantes : longueur actuelle, 68 mm ; longueur probable pointe comprise, 76 mm ; largeur maximum à la base, 56 mm ; épaisseur maximum, 21 mm.

Il a été déposé à la D.R.A.P. où le site est répertorié sous le n° 91.045.5. Nous remercions D. Simonin, du Musée de Nemours, pour le dessin accompagnant cette note [2].

Alain BENARD et Alain SENEE.

BRUYERES-LE-CHATEL [3]

Monsieur A. Chenavier, fermier rue des Vignes, a trouvé, à proximité de la Croix du Siège, une hache polie de 20 cm de long, 6 cm de large, et 4,3 cm d'épaisseur, portant une légère cassure au talon.

André GARRIOT.

PALAISEAU [4]

Sur le plateau de Saclay, grâce à des prospections au sol systématiques, complétées par des clichés aériens, nous avons

---

1. Arr[t] d'Evry, canton de Mennecy.
2. Voir pl. XII.
3. Arr[t] de Palaiseau, canton d'Arpajon.
4. Chef-lieu d'arr[t].

découvert, au sud-est de la ferme de Villebois, un nouveau site gallo-romain du Bas-Empire réoccupé à la période mérovingienne ; on relève, en surface, parmi de nombreuses tuiles à rebord, la présence de fragments de poteries communes du IVe siècle, de sigillée d'Argonne décorée à la molette et de céramique granuleuse dite de « type Mayen » (Ve siècle) (Site N° 91.322.477.004).

Daniel GIGANON.

SAINT-ESCOBILLE [5]

Dans le champ que cultive Monsieur Jean Houdouin, fermier à Guillerville, où nous avons signalé l'an dernier quelques trouvailles (meule, haches polies, silex), j'ai repéré, le 21 janvier 1984, un petit habitat gallo-romain (tuiles rondes et plates et poteries diverses) de chaque côté d'un ancien chemin, en légère surélévation.

André GARRIOT.

5. Arrt d'Etampes, canton de Dourdan.

Fouilles et trouvailles

BOIGNEVILLE [1]

Monsieur Christian Wagneur a trouvé, dans le vallon de la Velvette, en amont du hameau de Prinvaux, un grand rocher présentant des cavités multiples dont l'une possède quelques gravures.

On a également remarqué, près de la grotte Boussaingault, la présence, au sol, d'une triple enceinte (ou marelle). C'est la soixante-sixième répertoriée dans le massif de Fontainebleau.

G.E.R.S.A.R.

CHAMPCUEIL [2]

Monsieur Christian Wagneur a repéré une cavité au lieu-dit « Les Haches », dans le massif de la Padôle. Il s'agit d'une pseudo-géode à 1,20 m de hauteur avec une vulve et des quadrillages.

G.E.R.S.A.R.

D'HUISON-LONGUEVILLE [1]

Monsieur François Beaux a signalé une cavité gravée à Bulou : géode à 1 m du sol comportant des sillons et un cruciforme.

G.E.R.S.A.R.

DOURDAN [3] - « *Le Mâdre* »

En 1982, la mise en chantier d'un lotissement au lieu-dit « Le Mâdre » au sud-est de la ville a mis au jour les traces d'un atelier de potiers. Après des premiers sondages à l'intérieur des

---

1. Arr[t] d'Evry, canton de Milly-la-Forêt.
2. Arr[t] d'Evry, canton de Mennecy.
3. Arr[t] d'Etampes, chef-lieu de canton.

pavillons en construction, une aire de fouille fut ouverte en 1983 [4].

Pour cette deuxième année de « sauvetage programmé », l'extension de l'aire de fouille a permis de situer les limites manquantes d'une vaste fosse, déjà repérée en 1983. Cette fosse, actuellement en cours de fouille, fut recoupée par quelques creusements postérieurs : l'étude stratigraphique de leurs remplissages montre plusieurs types de couches :

— Des tessonnières (amas de ratés de cuisson) successives sont constituées presque uniquement de céramiques brisées en place ou sous forme de gros débris ménageant de nombreux vides résiduels. Leur dépôt s'est effectué dans un laps de temps assez court, compte tenu de leur aspect et de leur relatif faible volume.

— En alternance avec ces tessonnières, s'intercalent une série de dépôts presque exclusivement constitués de fragments d'argile cuite portant des traces de façonnage ou de lutage. Ces éléments sont probablement des parois de four démolies à chaque défournement.

Ces résultats sont intéressants à deux titres :

— Le type de remplissage indique le fonctionnement très proche d'un ou de plusieurs fours, réutilisant la structure fouillée comme dépotoir.

— La mise en évidence de la succession stratigraphique des tessonnières identifiées (actuellement au nombre de quatre) va permettre d'étudier de façon comparative le mobilier qu'elles contenaient.

La production actuellement connue de l'atelier se compose essentiellement de céramique à pâte fine de couleur rouge datable de la deuxième moitié du XIV^e^ siècle et comparable à celle retrouvée dans différents sites du sud-ouest du Bassin Parisien (château de Chevreuse, ville d'Orléans, de Chartres...).

Cette céramique existe à Dourdan sous des formes classiques pour l'époque : pichets, tasses à bord droit ou polylobées, coquemars, lampes à huile... Elle est accompagnée, dans une moindre mesure, de céramique glaçurée, essentiellement des tripodes et des poêlons.

---

4. Voir *Bulletin de la S.H.A.C.E.H.*, 1982, p. 87-88 et 1983, p. 101-102.

La fouille de l'atelier de potiers du Mâdre s'intègre dans un programme de recherche diachronique sur la production céramique dans la région de Dourdan. Dans le cadre de cette recherche, deux autres ateliers de potiers ont été fouillés : l'un gallo-romain à Saint-Evroult (commune de Saint-Chéron) [5], l'autre du haut moyen-âge à Roinville-sous-Dourdan [6].

Laurent BOURGEAU.

ETIOLLES - Les Coudraies

Cette année les activités ont été diverses et fructueuses bien qu'il n'ait pas été possible de mettre au jour une nouvelle habitation paléolithique.

Le chantier a fonctionné du 1er au 30 juin et quelques jours fin juillet. L'équipe quotidienne a été restreinte à une quinzaine de personnes.

Les objectifs qui sont apparus essentiels concernent :

1° l'installation d'un hangar et la préparation de la mise au jour de la prochaine habitation magdalénienne.

2° la poursuite de la recherche du paléopaysage au moyen de sondages.

3° la prospection des gîtes à silex et la comparaison des silex du gisement avec ceux des niveaux géologiques, comparaison étendue au gisement des Tarterets I, à Corbeil.

4° la mise en œuvre des moyens de datation relative et, notamment, ceux fondés sur la malacologie avec, comme premier objectif, une recherche comparative du niveau des Tarterets I avec ceux d'Etiolles.

5° la réalisation de foyers expérimentaux, avec l'aide de spécialistes et de leur appareillage, afin d'obtenir des moyens d'étude du problème de la variabilité des macrotransformations des roches chauffées.

Enfin des travaux de laboratoire tels les remontages de silex et de pierres de foyer qui sont nécessaires à la compré-

---

5. Voir *Bulletin de la S.H.A.C.E.H.*, 1981, p. 153.

6. Voir *Ibidem*, 1981, p. 153 et 1982, p. 110.

7. Arrt d'Evry, canton de Saint-Germain-lès-Corbeil. Voir les comptes rendus dans campagnes précédentes dans le *B.S.H.A.C.E.H.*, de 1972 à 1983.

hension des technologies et qui permettent d'introduire une échelle temporelle dans les activités domestiques des groupes paléolithiques d'Etiolles ont été menés, plus ou moins collectivement, dans les instants disponibles.

I. — La préparation de la mise au jour de la nouvelle habitation et l'installation d'un hangar.

Le sol magdalénien qui doit apparaître sous les habitations A 29 et S 27/Q 31 a été repéré en 1982. En effet, nous descendions à la recherche des dalles apparues dans la coupe du chantier lorsque les sols d'occupation A 29, puis S 27/Q 31 sont apparus. Leur extension (200 m^2) et leur richesse (4 foyers, 30 000 silex et 200 outils, 6 bois de renne, 1 crâne de cheval, un fragment de bassin de mammouth...) ont arrêté pour deux ans la descente vers les dalles.

Après la tornade de 1982, les conditions de fouille étaient difficiles et l'eau pénétrait parfois sur le sol archéologique. La mise au jour d'une habitation qui risque d'être importante si l'on en juge par les premiers vestiges retrouvés (quelques dalles disposées en arc de cercle et accompagnées d'éclats) doit être pratiquée sous un abri efficace. Ce niveau occupe une situation stratigraphique assez comparable à celle de W 11, la première habitation de 1972, et si, par hasard, il s'agissait d'une nouvelle installation ceinturée de dalles, nous aurions la chance de pouvoir la fouiller dans des conditions bien meilleures que pour W 11.

C'est pourquoi, cette année, nous avons préparé l'approche de la nouvelle habitation par une ouverture du sol jusqu'à la limite du niveau précédent, par l'établissement du carroyage et enfin par l'installation au-dessus, d'un grand hangar métallique. Ainsi, en 1985, directement, sans intervention de pelleteuse, nous pourrons dégager ce nouveau sol.

II. — Recherches du paléopaysage au moyen de sondages.

Depuis 1982, le site d'Etiolles est intégré au programme P 21 (projet n° 1), collectif de fouilles et d'étude des habitats préhistoriques du Bassin parisien. Cette recherche est dirigée par le Professeur A. Leroi-Gourhan et J. Garanger, et comprend les sites de Pincevent, Marsangy, Verberie et Etiolles. L'objectif est d'avoir une vision paléoethnologique des structures d'habitat et des activités, mais toute une partie de la recherche est consacrée à la reconstitution du paysage. C'est pourquoi nous

poursuivons l'exploitation de toutes les données susceptibles de nous montrer le paysage de l'époque.

Après les études de B. Meloy sur la sédimentologie et la dynamique des dépôts des alluvions sur lesquelles se sont installés les Magdaléniens, suivies de celles de P. Durand sur la sédimentologie des niveaux proches de la Seine (1982 et 1983), il apparaît que la vallée du ruisseau a été déterminante dans la constitution du paysage, par la saignée qui depuis le sommet du plateau ouvre les couches tertiaires et par la dynamique du courant qui apporte au bas de la pente un remblai puissant et toujours renouvelé.

C'est pourquoi, dans le sens du projet collectif et pour essayer de répondre aux questions que pose une telle concentration d'habitations magdaléniennes, une campagne de sondages a été organisée cette année. Des contacts furent pris avec les géomorphologues du B.R.G.M. d'Orléans afin de choisir au mieux lieux et altitudes des sondages en fonction de la morphologie de la vallée secondaire. Les données ont été recherchées en des points assez éloignés du chantier, sur la pente de la colline de Sénart, dans le parc de l'Ecole Normale et sur la rive opposée, au niveau des Tarterets I. En effet, les configurations superficielles montrent des éléments de comparaison exploitables entre les deux gisements. Le hasard des travaux nous a permis de compléter nos prospections par l'étude de coupes ouvertes au sommet du plateau, dans un lotissement.

Ainsi, une analyse sédimentologique et microstratigraphique fine à l'aide des relevés de coupes, prélèvements, photos et données diverses extraits des cinq sondages pratiqués pourra être entreprise. Ces travaux de spécialistes des sciences de la terre intéressent beaucoup les chercheurs du B.R.G.M. avec lesquels un programme de travail est en cours d'élaboration.

III. — Prospection des gîtes a silex.

Les données de fouille et les travaux de laboratoire ont confirmé en 1983 le caractère spécifique du site d'Etiolles, où pendant longtemps des Magdaléniens sont venus débiter le même silex exceptionnel par ses dimensions et parfois par ses qualités. Les études entreprises par le remontage et l'analyse spatiale dans les habitations U 5 (N. Pigeot, 1983), P 15 (M. Olive, 1984), A 17 (P. Coudret et M. Larrière), W 11 (P. Masson et J.L. Rieux, à paraître) ont montré la priorité des activités de préparation et d'exportation des lames de grandes tailles (20, 25, et

30 cm) hors de l'habitation. La particularité des campements d'Etiolles dont certains ont fonctionné comme de véritables ateliers de taille, abandonnant au sol d'énormes amoncellements de produits de débitage, paraît dépendre de leur situation proche de gîtes à silex. Les études de M. Mauger concernant l'approvisionnement en matière siliceuse des grands sites de plein air de l'Ile-de-France ont permis de mettre en évidence certaines données coutumières et quelques mouvements saisonniers. Le matériau retrouvé à Etiolles et aux Tarterets a été distribué en Ile-de-France sur support laminaire en tant que matériel de déplacement. Un fragment de silex tertiaire de même type a été retrouvé à Marsangy ainsi qu'une série de lames à la base des niveaux de Pincevent (M. Mauger).

Cette vision spatiale élargit considérablement l'intérêt de retrouver les gîtes à silex d'Etiolles !

Des travaux de laboratoire (pétrographie - micropaléontologie) ayant précisé l'âge ludien (calcaire de Champigny) (M. Mauger : rapport 1983 et B.S.P.F. 1984) du silex local d'Etiolles, il était essentiel de retrouver la source du silex et les conditions d'exploitation des dalles siliceuses locales. Les silex des Tarterets et d'Etiolles ayant été étudiés et comparés, leur origine commune (géologique) a pu être affirmée. Il devenait donc très important de connaître la source du silex local dans les deux sites. En accord avec la direction régionale des Antiquités préhistoriques et avec B. Schmider, les sondages de prospection ont pu être exécutés à Etiolles et aux Tarterets.

A l'aide d'une pelleteuse louée, de grande qualité, dont la griffe peut descendre à plus de 4 m de profondeur, cinq sondages ont été pratiqués. Ils ont permis de retrouver le silex en place dans sa couche d'origine et aussi des rognons soliflués, en grand nombre, en contact avec les couches hydromorphes du ruisseau.

Le silex est apparu dans les couches marneuses tendres du calcaire de Champigny (Ludien supérieur). La succession des marnes à silex et des niveaux durs où le calcaire est silicifié et veiné de silex atteint des épaisseurs de 2 à 3 m. On y trouve encore (M. Mauger, à paraître ; F. Ménillet, à paraître) l'association des argiles magnésiennes brun-chocolat « sépiolitiques » et des opalites (silex en opale).

L'origine ludienne, proposée après étude d'un échantillonnage périodique et archéologique, les observations pétrographi-

ques (au microscope optique et au M.E.B.) et l'analyse micropaléontologique (présence d'oogones de charophytes (Gyrogona wrighty...) de l'Eocène supérieur et de quelques microplanctons (Cyclapsiella ellipta...) s'est trouvée vérifiée.

A propos de l'exploitation du silex par les Magdaléniens, on peut remarquer qu'une partie des gros rognons à cortex épais, brun-rouges, souvent testés puis rejetés car gélifs, avaient été ramassés en fond de vallée sans déchaussement du niveau géologique. Un choix a été fait par les tailleurs, délaissant les opalites et les dalles volumineuses mais impures au profit des rognons de bonne qualité. Ce choix n'exclut pas une extraction ponctuelle dans les bancs calcaires déchaussés sur les flancs de la vallée.

IV. — Recherche de méthodes de datation relative : la malacologie.

Les travaux de malacologie entrepris par N. Limondin et P. Rodriguez (1983) à Etiolles ont apporté une connaissance accrue des conditions climatiques et hydrologiques successives pendant l'occupation magdalénienne. Ils ont permis de proposer une séquence de durée beaucoup plus longue que l'on imaginait. Les associations d'espèces, les pourcentages de représentativité, les absences, les conduisent à voir, à la base des niveaux, l'oscillation de Bölling et, au sommet, l'oscillation d'Alleröd. Entre les deux moments tempérés importants, les pulsations froides se déroulent de façon classique. Ce résultat paraît de plus en plus plausible depuis que les dates 14 C (Oxford 1984) vont de 13.000 BP ± 300 pour le niveau N 20 situé à peu près au milieu de la séquence à celle du niveau QR 5 daté (Lyon) de 12.000 BP ± 220. Il ne faut pas oublier la date donnée par la thermoluminescence (H. Valadas) de 15.200 ± 1 000 pour P 15.

L'intérêt de poursuivre cette recherche à Etiolles est évident d'autant que le manque de pollens se confirme jusqu'à présent. C'est pourquoi de nombreux prélèvements ont été exécutés cette année. Mais, outre le site d'Etiolles, l'intérêt de se donner les moyens d'une comparaison avec le gisement des Tarterets nous a incité à procéder à un relevé d'échantillons malacologiques dans les sondages de ce site.

V. — Les foyers expérimentaux.

L'étude qui a été entreprise il y a deux ans sur l'usage des foyers en général et de ceux d'Etiolles en particulier a été pour-

suivie cette année. L'un des aspects de cette recherche concerne les modifications visibles que produit l'échauffement des matériaux. Grâce aux études fines des foyers d'Etiolles (remontages des pierres éclatées, dispositions spatiales primaire et successives, utilisation des différentes roches, stigmates d'échauffement classées selon leur intensité...) telles qu'elles sont pratiquées par M. Olive, P. Coudret, M. Larrière et J.L. Rieu, des questions nouvelles sont apparues.

Suite au programme de recherche sur l'expérimentation mis au point par B. Meloy et F. Pagès au début de l'année 1984, une série de trois foyers expérimentaux a été exécutée en juillet à Etiolles. Tous trois ont été construits à l'aide de matériaux collectés dans les environs proches, matériaux identiques à ceux des foyers archéologiques d'Etiolles (meulière de Brie, calcaire de Brie, et calcaire de Champigny). Certains de ces échantillons avaient préalablement fait l'objet de mesures au laboratoire central des Ponts et Chaussées. Les expériences qui durèrent globalement une quarantaine d'heures (avec environ 200 kg de combustible : chêne, bouleau, pin) furent assez significatives pour sensibiliser les invités du C.E.N. Saclay, de la C.O.G.E.M.A., et des Ponts et Chaussées. Ces expériences, à portée scientifique réduite, leur ont permis d'appréhender une part des problèmes soulevés par ce type d'expérimentation. Cette rencontre, suivie de nombreux contacts, permet à présent la mise en forme d'un protocole d'une expérience d'envergure (début 1985) nécessitant le déplacement de matériel lourd sur le gisement.

Afin d'alimenter ces expériences, les minéraux constitutifs des foyers d'Etiolles ont été recherchés dans leur niveau géologique. Les grès, les meulières et les calcaires siliceux ont été retrouvés. Les grès sont rares mais en gros blocs arrondis, les meulières de Brie sont abondantes soit roulées près du ruisseau soit plus haut sur le flanc de la vallée, enfin les calcaires très siliceux comme sont ceux du gisement d'Etiolles ont été retrouvés en place, alternant avec les couches marneuses à silex.

Ce sont ces matériaux qui ont été utilisés par les Magdaléniens, leur résistance et leur comportement à la chaleur ont été testés dans les foyers expérimentaux (B. Meloy, 1984).

En outre, ces foyers ont permis une étude des combustibles dans le cadre des travaux d'anthracologie de S. Thiébault.

Yvette TABORIN.

MAISSE [8]

En février 1984, Messieurs Michel et Christophe Arnould ont trouvé un sixième abri orné au Comard.

G.E.R.S.A.R.

MARCOUSSIS [9]

Les Amis du château féodal de Montlhéry ont effectué 464 heures de travaux sur le terrain pour le sauvetage du site du château de Montaigu :

Décapage des murs de l'escarpe et contre-escarpe et préparation de l'opération « jointoiement de l'appareillage » et restauration. Dégagement des anciennes fondations pour relevé définitif des substructures sur le tertre et mise hors d'eau de la crypte de l'ancienne chapelle. Suite au classement au titre des Monuments Historiques des vestiges du château (9-7-1984) et des caves voûtées (Inv. supp. MH, 21-12-1984), l'étude se poursuit pour la mise hors d'eau de la tour Henri IV.

Nicolas PAYEN.

MORIGNY - CHAMPIGNY [10]

Divers vestiges de l'Age du Bronze ont été dégagés grâce à une fouille de sauvetage occasionnée par des découvertes fortuites. Elle a été menée par MM. Michel Martin et Richard Prat qui en ont rendu compte dans le bulletin de la Société historique du canton de Méréville.

ROINVILLE-SOUS-DOURDAN [11]

Monsieur Robert Masson a signalé un abri orné de plusieurs croix et de gravures classiques. Le relevé en a été fait par Messieurs Alain Bénard et Alain Senée.

---

8. Arrt d'Evry, canton de Milly-la-Forêt.
9. Arrt de Palaiseau, canton de Montlhéry.
10. Arrt et canton d'Etampes.
11. Arrt d'Etampes, canton de Dourdan.

SAINT-AUBIN [12]

En février 1984, la surveillance des opérations de décapage précédant l'édification d'un lotissement en face du golf public de Saint-Aubin, au lieu-lit « Les Bouleaux », nous permettait de découvrir une vaste zone d'environ 3 ha comportant, en surface, de nombreux moellons arrachés à des constructions enfouies et une grande quantité de tuiles gallo-romaines. Aucune observation archéologique n'avait pu être faite auparavant sur ce secteur.

Les travaux de fouilles de « sauvetage » entrepris par la section Archéologie de l'Association culturelle du C.E.A. (Saclay) [13], de février à juillet 1984, dégagèrent une douzaine de structures archéologiques gallo-romaines et mérovingiennes (Ier au Ve siècle après J.C.) : restes d'habitats détruits par un violent incendie (murs, couches d'occupation...), fosses, sépultures. La fosse la plus ancienne, d'une surface de 18 m², profonde de 1,80 m, recelait de nombreux tessons de céramique commune fine parmi lesquels on peut remarquer les fragments d'un gobelet décoré de motifs géométriques en relief [14] ; ce type de poterie importée, rare en Ile-de-France, a été découvert en Allemagne, en Belgique, et dans l'Ouest de la France ; il est daté du Ier siècle après J.C. Cette fosse a livré également de la poterie sigillée datable de la seconde moitié du Ier siècle et du début du IIe siècle après J.C. [14] ainsi que des morceaux de peintures murales, indiquant la présence d'une habitation relativement luxueuse.

A quelques mètres au sud, les ruines d'un bâtiment agricole d'époque mérovingienne étaient mises au jour (murs effondrés, trous de poteaux...) ; nous y avons recueilli un grand nombre d'ossements d'animaux domestiques (notamment plusieurs crânes de bovidés) et de la céramique granuleuse dite « de type Mayen » (fin IVe/Ve siècles) [15].

---

12. Arrt de Palaiseau, canton de Bièvres.

13. Ces fouilles ont été effectuées, principalement, par : MM. Alain Barbu, Yves Blanvillain, Mme Claude Bauzou, M. André Claudet, Mme Jeannine Courtault, MM. Michel Claveau, Max Duffar, Arnaud, Cyril et Daniel Giganon, Noël Granier, Alain Guyot, James Hodges, Bernard Thévenet.

14. Voir pl. VII.

15. Voir pl. VIII.

Dans la partie Nord du site, les engins de chantier avaient bouleversé une petite nécropole : seules deux sépultures purent être fouillées, mais d'autres inhumations étaient attestées par l'éparpillement de vestiges osseux appartenant à plusieurs individus. La datation s'avère assez délicate compte tenu de l'absence de mobilier ; toutefois, le mode d'ensevelissement : corps en « decubitus dorsal », allongé le long d'un muret de pierres, pieds orientés vers l'Est, membres supérieurs bloqués par des tuiles à rebord [15], suggérerait une nécropole du V^e^ siècle après J.C., ce qui pourrait être confirmé par l'examen anthropologique d'un des défunts [16]. En effet, son crâne présente une déformation par aplatissement de l'os frontal et allongement de l'occipital ; on peut penser à une particularité pathologique (par exemple, un accident survenu dans les premières années d'existence), mais il est plus vraisemblable qu'il s'agit d'une *déformation artificielle* obtenue par compression volontaire, telle qu'il en existait chez les peuplades Burgondes au V^e^ siècle [17].

Cette découverte, qui s'inscrit dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique de l'Essonne, est intéressante à plus d'un titre :

— le site jouxte le tracé de la route médiévale reliant Paris à Chevreuse figurant encore sur un plan de Saint-Aubin du début du XVIII^e^ siècle [18]. Elle a fait l'objet d'un sondage stratigraphique en 1979, mettant en évidence, sous son empierrement, un ancien chemin ayant probablement une origine gallo-romaine (voie antique Paris-Chartres ?) [19] ;

— pour la première fois, des sépultures sont repérées sur le Plateau de Saclay.

L'ensemble du gisement est maintenant oblitéré par le lotissement, mais un problème subsiste : Quelles sont les relations

---

16. Cette étude a été confiée au laboratoire d'Anatomie Comparée (Muséum d'Histoire Naturelle de Paris).

17. COLLARDELLE (M.), *Des Burgondes à Bayard*, catalogue d'exposition, 1981-1984 (n° 180).

18. Plan de la commanderie de Saint-Aubin et de ses terres, 1739, conservé aux Archives Nationales, N III, 327.

19. GIGANON (D.), *La Croix Jacques, Saclay*, dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 1979., p. 80-84.

spatio-temporelles entre ce nouveau site et les structures gauloises et gallo-romaines précoces implantées à quelques centaines de mètres à l'est sur la commune de Gif-sur-Yvette (site 91 272001) [20] ?

Nous nous attacherons à essayer de le résoudre dans les prochains mois.

Daniel GIGANON.

VIGNEUX-SUR-SEINE [21]. — *La Fosse Montalbot.*

Découvert en 1980, le site de la Fosse Montalbot a fait l'objet d'une nouvelle campagne de fouille de sauvetage de mai à septembre 1983.

A la suite de la décision prise par les autorités de permettre la construction d'un magasin à grande surface dans un des derniers secteurs agricoles de notre région, nous en avons informé les directeurs régionaux des Antiquités Préhistoriques et Historiques afin qu'ils prennent contact avec les promoteurs pour que nous puissions intervenir dans de bonnes conditions.

Dès le début des travaux de décapage nous avons repéré plusieurs structures attribuables à la fin de l'Age du Bronze ou au début du Hallstatt. Il s'agissait soit de fosses-dépotoirs soit de lambeaux d'habitats parfois perturbés par les occupations postérieures.

La structure S.50 nous a livré plusieurs petits gobelets à fond arrondi et à bord ouvert [22]. La partie supérieure de la panse du deuxième étant soulignée par deux fines incisions parallèles. Deux autres petits vases peuvent être classés dans la même catégorie bien qu'ils soient de formes différentes [23].

---

20. GIGANON (D.), *Gif-sur-Yvette : Sauvetage archéologique d'un site gallo-romain précoce,* dans *B.S.H.A.C.E.H.,* 1981, p. 124-132.

21. Arr[t] d'Evry, chef-lieu de canton.

22. Voir pl. IX, n[os] 1 et 2. Les dessins sont de D. Simonin, du musée de préhistoire de Nemours.

23. Voir pl. IX, n[os] 3 et 4.

Plusieurs fragments d'assiettes tronconiques ont aussi été mis au jour [24] ; certains portent des traces de peinture rouge (hématite) [25] ou d'engobe bistre [26]. Des tessons appartenant à de gros vases à provisions sont décorés de cordons rapportés, situés à la limite de la panse et du col [27]. Ces cordons sont lisses et rehaussés d'impressions digitées ou ongulées. Les bords sont, eux aussi, parfois décorés [28].

La structure C.51 a livré un fragment de faisselle en céramique noire bien lissée. Les perforations devaient être réparties à la fois sur la quasi-totalité de la panse tronconique et du fond [29].

Un seul élément de parure, trouvé lui aussi dans la fosse-dépotoir S.50, a été mis au jour. C'est un fragment de bracelet en lignite [30].

C'est à la période gallo-romaine que le site a connu sa principale occupation humaine. Les vestiges étaient dispersés sur plusieurs hectares et devaient correspondre à différents bâtiments d'un édifice rural sans doute assez important. Bien situé sur une éminence de la plaine alluviale de la rive droite de la Seine, cet établissement devait tirer profit de la proximité de ce fleuve et de la voie allant de Paris à Melun.

En 1980 nous avions déjà rencontré à proximité de la route de la Longueraie un petit tronçon de mur fait d'une seule rangée de gros blocs de meulière taillés et juxtaposés sur un lit de sable compact. Compte tenu de la présence dans cette zone de nombreux fragments de tegulae et d'imbrices, de la découverte d'un col de cruche ou d'amphorette presque complet, d'une monnaie malheureusement illisible, de tessons de sigillée et de céramique gris-bleutée, nous avions considéré qu'il s'agissait des restes d'un bâtiment gallo-romain appartenant à un ensemble s'étendant de part et d'autre de la route. La partie comprise entre la route et la ligne de chemin de fer a été transformée

---

24. Voir pl. XI, n° 1 à 3.
25. Voir pl. XI, n° 1.
26. Voir pl. XI, n° 3.
27. Voir pl. X, n°s 1 et 3.
28. Voir pl. X, n° 2.
29. Voir pl. XI, n° 4.
30. Voir pl. XI, n° 5.

depuis très longtemps en décharge publique après le passage des carriers et, lors de l'exploitation, personne n'a signalé la moindre découverte.

Dans le secteur qui a fait l'objet de nos dernières recherches nous avons rencontré des portions de murs identiques à celui exhumé en 1980. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ces constructions :

— Il n'y a que la base des murs qui soit construite en dur, le reste étant réalisé en matériaux périssables.

— Les murs ont été arasés par les travaux agricoles. Ceci expliquerait certaines parties manquantes.

— Les parties supérieures ont été systématiquement réemployées pour construire d'autres édifices.

Dans une partie de terrain où la couche de terre végétale atteignait 0,40 m d'épaisseur, nous avons dégagé les restes d'une demi-pièce (?) dont les murs étaient conservés sur près de 1 m de hauteur. Aucun niveau archéologique ne subsistait dans l'espace intérieur délimité par ces murs. A l'extérieur un sondage, S.30, a révélé la présence d'une occupation gauloise jouxtant l'habitat « gallo-romain ». Ceci pose donc en d'autres termes l'attribution de telle ou telle construction à une période précise.

C'est à proximité de ces murs que nous avons pu fouiller une grande fosse de la fin de l'indépendance gauloise. Elle contenait de grands vases à provisions, de la céramique fine, plusieurs poids de métier à tisser de forme triangulaire et perforés à chaque angle, ainsi que d'importantes quantités de torchis.

La présence de ce torchis dans la fosse semblerait indiquer que certains murs pourraient effectivement avoir servi de soubassement à des constructions gauloises traditionnelles.

Les sondages pratiqués dans la zone d'occupation principale gallo-romaine ont fait apparaître l'absence totale de murs encore en place. Tout semble avoir été arasé. Le matériel recueilli se trouvait enfoui sous un niveau de pierres éparses et de tuiles souvent brûlées.

Nous avons noté plusieurs concentrations d'objets attribuables à des activités ou des usages précis :

● Un fil à plomb en bronze et une truelle en fer avec son manche en os similaire à celui trouvé sur le site d'Epiais-Rhus. [Matériel du maçon].

● Un micro-vase, un fragment de palette à fard (?), plusieurs épingles en os. [Eléments de parure et de maquillage].

D'autres objets ont été mis au jour : une statuette en bronze — différents objets métalliques — une série de monnaies parmi lesquelles :

● 1 VALENTINIEN I de bronze - 364 - 375 - C. 37.

● 1 POSTUMUS, antoninien de bronze - émission de Cologne - C 6.

● 1 AUGUSTE, as de bronze, Lyon, 10-14 après J.C., C. 237.

Conclusions provisoires

Le site de la Fosse Montalbot apporte un nouvel ensemble au dossier régional des sites de la transition Age du Bronze tardif - Halstatt. Il prouve qu'il n'est pas facile de trancher tant les éléments recueillis sont composites. L'étude de la totalité du matériel permettra sans doute d'établir d'intéressantes comparaisons.

La période de la fin de l'indépendance gauloise est bien attestée par le matériel exhumé dans la fosse dépotoir. La présence de nombreux morceaux de torchis a permis de faire le rapprochement avec la présence de certains murs à une ou deux rangées de pierres.

Nous pensons enfin que le site a été abandonné et/ou détruit au moment de la conquête du fait de sa situation au bord du fleuve. Il fut réoccupé assez rapidement puisque les premières monnaies romaines trouvées [AUGUSTE] datent du début de notre ère. Elles se succèdent ensuite jusqu'en 375 [VALENTINIEN I]. Ceci ne signifie pas que l'occupation y a été permanente mais témoigne simplement de l'attrait exercé par ce lieu.

Alain SENÉE et Alain BENARD.

YERRES [31]. — *Ancienne abbaye Notre-Dame.*

Depuis de nombreuses années les services de l'Equipement envisageaient de modifier le tracé du C.D. 94 à hauteur de l'ancienne abbaye.

---

31. Arr[t] d'Evry, chef-lieu de canton.

Les travaux ont été enfin entrepris et réalisés au cours de l'année 1984. Pendant cette période les membres de la section archéologique de la Société d'Art et d'Histoire de Brunoy ont régulièrement surveillé le chantier et sont intervenus à plusieurs reprises pour assurer la sauvegarde de certains vestiges architecturaux.

Nous pensions être mis en présence d'infrastructures appartenant à :

— L'ancien prieuré Saint-Nicolas détruit à la fin du XIII[e] siècle.

— Des bâtiments arasés à la fin du XVIII[e] siècle, peu après la vente de l'abbaye comme bien national.

— Une ou plusieurs parties des anciens cimetières.

Malgré l'attention que nous avons portée à l'examen des différentes tranchées pratiquées dans ce secteur, nous n'avons découvert aucune structure archéologique.

Les seuls éléments recueillis proviennent de la découverte, dans une ancienne rigole d'écoulement des eaux de l'abbaye vers le Réveillon, d'une douzaine de claveaux appartenant, semble-t-il, à une même voûte en baie libre.

La clef présente un décor constitué de cinq boules réparties sur deux rangées — trois en haut et deux en bas — et reliées entre elles, au niveau de chaque ligne, par une cordelette tressée.

A proximité de l'abbaye un particulier a récupéré de nombreux blocs identiques dont l'un porte le même motif décoratif que celui que nous avons mis au jour. Il a ainsi pu « reconstituer » plusieurs arcades qu'il a incorporées dans un des murs de sa clôture !

D'après leurs caractéristiques architecturales ces différents vestiges datent de la fin du XV[e] siècle ou du début du XVI[e]. Il est vraisemblable qu'ils proviennent tous de l'ancien cloître abbatial.

La modification du tracé de la route a entraîné la complète destruction de la partie terminale du cours du Réveillon canalisé au XVI[e] siècle sous l'abbatiat de Marie d'Estouteville 1520-1537). Une seule voûte d'écoulement a peut-être été maintenue en place, les autres ayant été purement et simplement détruites. Celle qui serait encore « in situ » avait d'abord été intégrée à la maçonnerie des berges avant d'être recouverte par un nouvel appareillage en meulière sans doute plus rustique.

Il n'en demeure pas moins que ces bâtiments représentent encore un ensemble architectural [32] de première importance qu'il conviendrait de destiner à des fins culturelles pouvant intéresser la commune, le département, la région et l'Etat. Nous avons d'ailleurs profité de l'ouverture de ce chantier pour entreprendre diverses démarches en direction des différentes autorités administratives et faire des suggestions sur l'utilisation rationnelle de notre patrimoine historique local.

Alain SENÉE.

32. Voir le portail d'entrée avec son inscription, pl. XII.

BIBLIOGRAPHIE

A travers champs et forêts..., Evry, Conseil général de l'Essonne, s.d. [1984], dépliant 8 p.

BEDON (R.), *Les carrières et les carriers de la Gaule romaine.* Paris, Picard, 1984, in-8°, 248 p.

Ne cite, pour notre région, que les carrières d'Arcueil, Bagneux, Cachan et Clamart d'où furent tirés les matériaux pour la construction des thermes de Julien et de l'aqueduc de Rungis à Lutèce.

BIANCHI (S.), RAPOPORT (E.), AUBERT (J.L.), *Histoire d'un domaine : du château seigneurial de Draveil à la cité coopérative Paris-Jardins.* Draveil, Amis du château, 1984, in-8°, 350 p.

BOILLEAU (Michel), *De Louans à Morangis — Histoire d'un village.* Morangis, ville et association « Renaissance et culture », 1984, in-4°, 200 p., ill.

Monographie agréable à lire et qui rassemble beaucoup d'éléments utiles, très bien illustrée et bien imprimée.

BUCHSENSCHUTZ (Olivier), *Structures d'habitats et fortifications de l'âge du Fer en France septentrionale.* Mémoires de la S.P.F., t. 18, 1984.

En éliminant les sépultures et les trouvailles isolées de son enquête, l'auteur a réduit considérablement son champ d'action, surtout pour notre région où ne sont citées que les fortifications de Rochefort-en-Yvelines (Yvelines), Santeny (Val-de-Marne), Saint-Yon et Verrières-le-Buisson (Essonne).

BUFFEVENT (Béatrix de), *L'économie dentellière en région parisienne au XVII^e siècle.* Pontoise, Société historique et archéologique du Vexin, 1984, in-8°, 390 p.

Bien que n'intéressant pas le Sud de Paris, cet ouvrage mérite l'attention de nos lecteurs pour l'originalité de son sujet, la qualité de son contenu (technique et commerce de la dentelle, sociologie des artisans et des marchands) et l'intérêt de sa méthode.

CAVAILLER (Paulette), *Les Archives départementales de l'Essonne en 1983.* Corbeil, 1984, in-4°, 22 p.

Versements : 386 m. - Acquisition d'autographes de Lazare Carnot, Grimod de La Reynière, Alphonse Daudet ; entrée d'une partie complémentaire du chartrier de Launay-Saint-Michel ; dépôt des archives de l'Hôpital d'Etampes et d'archives économiques contemporaines.

COUTANT (Paulette), *Vie rurale et urbanisation dans la grande banlieue sud-ouest de Paris (étude de trois communes rurales de l'Essonne : Gometz-le-Châtel, Janvry, Saint-Jean-de-Beauregard).* Chez l'auteur, nov. 1982, in-4°, 134 p. dact., cartes, tableaux.

CURTAT (Philippe), *Brunoy côté jardin 1722-1795.* Paris, les Lettres libres, 1984, in-8°, 111 p., ill.

Etude très approfondie des énormes aménagements faits à Brunoy pour réaliser bassins et jeux d'eau dans le parc du château. Nombreuses illustrations.

Dictionnaire de biographie française sous la direction de PREVOST et ROMAN D'AMAT, fasc. XCIII. Paris, Letouzey et Ané, 1984, in-4°.

Biographies de : Marin-Leroy de GOMBERVILLE (1600-1674), homme de lettres peut-être né à Etampes ; Charles-Samson GOMEL (1843-1922), économiste, fils du maire de Ris-Orangis ; les frères GONCOURT, écrivains qui ont beaucoup fréquenté Daudet à Champrosay où Edmond mourut en 1896 ; Henri de GONDI (1572-1622), évêque de Paris ; Jean-François de GONDI (1584-1654), premier archevêque de Paris ; Jean-François-Paul de GONDI, cardinal de RETZ (1613-1679), archevêque de Paris ; Pierre de GONDI (1533-1616), cardinal-évêque de Paris ; Pierre-Edmond-Julien GONDINET (1828-1888), auteur de nombreuses pièces de théâtre et de ballets, qui se retira à partir de 1871 à Athis-Mons ; Alphonse-Jules GONTIER, architecte né en 1853 qui construisit de nombreuses maisons de rapport en Seine-et-Oise ; Amédée-Jean GORDINI (1899-1979), créateur de voitures de course qui installa une filiale à Viry-Châtillon ; Jean GORIN (1899-1981), peintre et sculpteur qui vécut à Meudon à partir de 1962 ; Antoine-Joseph GORSAS (1752-1793), homme de lettres et journaliste, député de la Seine-et-Oise à la Convention, qui fut membre de la loge « Les Cœurs unis » à l'Orient de Sèvres en 1784-1785 et écrivit « Le lever de Bâville », drame héroï-comique ; Lucien GOSME (1809-1853), minotier qui apporta des perfectionnements à la meunerie en France et en Russie, né à Etampes ; Georges GOSNAT (1914-1982), député communiste d'Ivry-sur-Seine, sa ville natale, de 1964 à sa mort ; Venise-Ernest-Hadol GOSNAT (1887-1970), militant ouvrier, communiste, résistant, président du Comité de libération puis maire-adjoint d'Ivry-sur-Seine où il mourra ; Jean-Edmé-Auguste GOSSELIN (1787-1858), prêtre enseignant, directeur du noviciat à Issy puis professeur au séminaire jusqu'en 1844, éditeur de Fénelon ; Armand-Charles GOUBAUX (1819-1890), élève de l'école vétérinaire d'Alfort

puis professeur et directeur de cette école où il fit toute sa carrière ; Jean-Richard GOUBIE (1842-1899), peintre animalier qui eut son atelier à Chatou ; Jean-Marie-Claude-Alexandre GOUJON (1766-1795), citoyen de Meudon, administrateur du département de Seine-et-Oise puis député montagnard à la Convention, qui se poignarda pour éviter l'échafaud ; Jean-François-Thomas GOULARD (1755-1817), homme de lettres, député de la Seine-et-Oise de 1810 à 1815, mort à Draveil.

Eglise (l') Saint-Clair de Gometz-Châtel. Paris, impr. E.G.R., s.d. [1984], in-4°, oblong, 32 p., ill.

Réalisée par un groupe de défenseurs de l'église en péril, avec le concours de Pierre Risch pour la couverture, cette plaquette, très illustrée, donne une bonne description du monument, fait le point sur son état de dégradation et préconise les solutions pour sa sauvegarde.

Exposition Jean-Baptiste Mauzaisse, 1784-1844. Corbeil-Essonne, Caisse d'Epargne, s.d., [1984], in-8°, 8 p.

Courte biographie et recensement des œuvres du peintre né à Corbeil.

Forêt de Séquigny, Sainte-Geneviève-des-Bois, du début du XX^e^ siècle par les cartes postales. Sainte-Geneviève-des-Bois, Renaissance et Culture, 1984, in-4°, 40 p., ill.

Gallo-romains en Ile-de-France. Association des conservateurs des musées d'Ile-de-France, 1984, in-8°, 326 p., ill.

A l'occasion des expositions organisées par les musées de la région dans le cadre de la civilisation gallo-romaine, c'est le magnifique recueil des textes relatifs à chaque exposition. Pour l'Essonne, voir surtout : « Vu du ciel » et « Céramiques et potiers ».

GAUTIER (Christian) et TREBUCHET (Georges), *Occupation-Libération - Verrières-le-Buisson.* Verrières-le-Buisson, l'Historique, 1984, in-4°, 144 p., ill.

GRODECKI (Louis) et BRISAC (Catherine), *Le vitrail gothique au XIII^e^ siècle.* Paris, éd. Vilo, 1984, in-4°, 280 p., ill.

Cite l'abbaye de Jarcy à Varennes-Jarcy et les églises de Linas, Saint-Germain-lès-Corbeil et Saint-Sulpice de Favières. Belles photographies.

GUILLERME (André), *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, Nord de la France, fin III^e^ siècle-début XIX^e^ siècle.* Seyssel, éd. du Champ Wallon, 1983, in-8°, 263 p., 70 pl., tabl. et ill. (collection : *Milieux).*

JACQUET (Joël), *l'Essonne insolite.* Paris, nouvelles éditions latines, s.d. [vers 1984], in-16, 32 p., ill.

Choix de mégalithes, de roches gravées, de ruines et de petits édicules divers outre les ponts, les lavoirs et les halles.

JOSSE (Raymond), *Etréchy, notes d'histoire.* Etréchy, Association « Etréchy et son passé », 1984, in-8°, 286 p., ill.

En vingt-trois chapitres, Monsieur Josse a publié l'ensemble de ses recherches, à ce jour, sur cette commune. Certains sont inédits, d'autres sont repris et complétés, d'autres au contraire condensés. Cela fournit sur les XVII^e^, XVIII^e^, XIX^e^ siècles essentiellement une documentation riche et sûre.

LIOT (Bernard), *Les monuments de Longpont (Hurepoix). I. Quelques aspects de l'histoire du château de Villebouzin.* Société historique de Longpont-sur-Orge, mai 1984, in-4°, n.p., ill.

LONGUET (Jacques) et PASCOT (Michel), *Essonne 1940-1944,* Evry, C.D.D.P., 1984, in-4°, 78 p.

Petite histoire de la guerre et de la Résistance en Essonne réalisée à l'occasion du quarantième anniversaire de la Libération.

MASSON (R.), *Roinville, seigneurie de Marchais, les champarts. Monographie de Roinville en 1900,* 1^re^ partie, n° 2. Chez l'auteur, 1984, in-4°, 24 p., ill.

Il s'agit de Roinville-sous-Dourdan.

MONNIER (François), *Les marchés de travaux publics dans la généralité de Paris au XVIII^e^ siècle.* Paris, libr. générale de droit et de jurisprudence, 1984, in-8°, 436 p.

OLIVE (Monique), *Etude de l'habitation P 15 d'Etiolles,* thèse de 3^e^ cycle de préhistoire. Université Paris I.

Par monts et par vaux en Ile-de-France. Paris, Comité régional du tourisme et des loisirs d'Ile-de-France, s.d. [1984], in-8°, 28 p.

Perray-Vaucluse, Sainte-Geneviève-des-Bois, du début du XX^e^ siècle par les cartes postales. Sainte-Geneviève-des-Bois, Renaissance et Culture, 1984, in-4°, 40 p., ill.

POISSON (Georges), *L'Essonne dans la Seine-et-Oise d'autrefois.* Editions Horvath, s.d. [vers 1984], in-8°, 206 p., très nomb. ill.

QUILLIET (Bernard), *Les corps d'officiers de la prévôté et vicomté de Paris et de l'Ile-de-France de la fin de la guerre de Cent Ans au début des guerres de religion : étude sociale.* Université de Lille III, 1982, 2 vol. in-8°, 927 p.

Réussir en Essonne. Corbeil-Essonnes, Chambre de Commerce et d'Industrie, janv. 1984, 59 p. in-4°.

ROUSSEAU (Pierre), *Gometz-la-Ville, chroniques d'histoire locale.* Gometz-la-ville, mairie, 1984, in-4°, 126 p.

SABATTIER (Jacqueline), *Figaro et son maître. Maîtres et domestiques à Paris au XVIII^e siècle.* Paris, libr. acad. Perrin, 1984, in-8°, 340 p.

A partir de quelques fonds d'archives seigneuriales, des insinuations testamentaires du Châtelet de Paris et de la littérature contemporaine, l'auteur restitue les sentiments, les comportements des maîtres et des serviteurs et leurs relations au cours du XVIII^e siècle. Bien des familles du Hurepoix y sont évoquées et principalement les Bertier de Sauvigny, seigneurs de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Schéma vert de l'Essonne. Situation et perspectives des espaces verts urbains. Evry, D.D.E., mars 1984, in-4°, 58 p., fichier communal, cartes.

Seine (La) en amont de Paris. Paris, I.A.U.R.I.F., mars 1984, in-4°, 111 + 63 p., 32 cartes.

SERULLAZ (Maurice), *Les dessins de Delacroix au Musée du Louvre.* Paris, éd. des musées nationaux, 1984, 2 vol. in-4°, 872 p., 3 600 ill.

Villa-Curtis-Grangia. Economie rurale entre Loire et Rhin de l'époque gallo-romaine au XII-XIII^e siècle. Publié par Walter JANSSEN et Dietrich LOHRMANN, Münich, Artemis verlag, 1983, in-8°, 282 p.

Parmi les seize articles qui composent cet ouvrage, nous avons relevé p. 133-148 : « la diversité du régime domanial entre Loire et Rhin à l'époque carolingienne par Adriaan VERHULST.

Vu du ciel, la recherche archéologique par la photographie aérienne. Bièvres, musée français de la photographie, 1984, in-8°, 48 p., ill.

Extrait du catalogue « Gallo-romains en Ile-de-France ». Cette plaquette réunit des articles de R. AGACHE, B. BREART, D. JALMAIN, F. ZUBER, G. ANTIER et L. BOURGEOIS illustrés de photos dont cinq intéressent l'Essonne.

PERIODIQUES

Actualité... Essonne. Etampes : buste de Houdon par Elias Robert dans *Bulletin monumental,* t. 142, 1984, p. 317-318.

Redécouverte du buste du grand sculpteur réalisé par E. Robert pour le Louvre en 1851, mis en dépôt au musée d'Etampes en 1886 et qui semblait disparu.

BAILLY (Roger), *Sur la banlieue P.L.M. avant 1914* dans *Rail Magazine,* n° 89, sept. 1984.

BEAULIEU (Michèle), *Essai sur l'iconographie des statues-colonnes de quelques portails du premier art gothique* dans *Bulletin monumental* t. 142, 1984, p. 273-307.

Etudie les personnages du Vieux Testament à Notre-Dame d'Etampes et à Notre-Dame de Corbeil.

Chronique des fouilles médiévales en France, VI, *Céramique -Dourdan* dans *Archéologie médiévale,* t. XIV, 1984, p. 388.

DEVROEY (J.-P.), *Un monastère dans l'économie d'échange : les services de transport à l'abbaye Saint-Germain des Prés au IX^e^ siècle,* dans *Annales, économie, sociétés, civilisations,* mai-juin 1984, p. 570-589, 2 cartes.

Très remarquable article qui précise la nature des transports que devaient à l'abbaye ses domaines et en tire des conclusions sur le commerce local, régional, interrégional et international au IX^e^ siècle. On sait que l'abbaye possédait de nombreux domaines au Sud de Paris.

FLEURY (Michel), *Informations archéologiques. Circonscription de l'Ile-de-France. Essonne. Buno-Bonnevaux* dans *Gallia,* t. 41, fasc. 2, 1983 [1984], p. 266.

FUSTIER (Hélène), *Le château, mode d'emploi* dans *La Demeure historique*, n° 2, 1984, p. 10 et 11.

HERVIER (Dominique), *Halles et marchés* dans *Monuments historiques*, n° 131, fév.-mars 1984, p. 3-8, ill.

Cite de nombreux exemples en Ile-de-France.

JALMAIN (Daniel), *Des Sarmates à nos jours* dans *Caesarodunum, bulletin de l'Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol*, 1984, n° XIX. Actes du colloque ethnohistoire et archéologie Paris, E.N.S., 7-8 mai 1983.

LEFEVRE (Simone), *Les banalités dans les seigneuries religieuses de la région parisienne* dans *Actes du 105e congrès national des Sociétés savantes — section de philologie*, 1980 [1984], p. 95-108.

Exemples de créations et de fonctionnement de moulins à eau, à vent, à chevaux, de fours et de pressoirs, du Xe au XIIIe siècle dans la région. Importance de ces banalités et nombreux conflits.

OCKMAN (Carol), *Gleyre's "destroyed" staircase decorations at Dampierre : a glaring scholarly error* dans *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1984, p. 111-114, ill.

La décoration de l'escalier du château de Dampierre exécutée par Gleyre vers 1840, qu'on avait dit « détruite », existe toujours en grande partie. Quant aux scènes disparues, elles n'ont pas été remplacées par Ingres.

SOLLE (Henriette), *Carte des mutations de l'espace rural français — Ile-de-France —* dans *Bulletin de la commission de géographie rurale du comité national de géographie*, 1984, p. 21-26, carte.

SPECTOR (Jack J.), *Towards a deeper understanding of Delacroix and his art : an interpretation of Michelangelo in his studio* dans *Gazette des Beaux Arts*, t. CIII, janv. 1984, p. 19-28.

TARRETE (J.), *Informations archéologiques. Circonscription d'Ile-de-France - Essonne* dans *Gallia Préhistoire*, t. 26, fasc. 2, 1983 [1984].

Sept nouveaux dépôts d'incinération de l'Age du Bronze (Civilisation des Champs d'urnes) ont été repérés à Buno-Bonnevaux au lieu-dit « Les Sept coups d'épée ». Plusieurs vases entiers ont été mis au jour et, parmi eux, une urne bitronconique ornée de cabochons de bronze. A la Cancherie,

ont été dégagés des tessons de céramique du Néolithique danubien du groupe de Cerny. Bref compte rendu de la fouille d'Etiolles de 1981 et 1982.

VIEILLARD-TROIEKOUROFF (May), *Panneaux de sarcophages mérovingiens de plâtre figurés de Paris et de la région parisienne* dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1982, p. 70-76, 2 fig.

Bien qu'aucun sarcophage de l'Essonne et environs proches ne soit cité, article recommandé car il permet des comparaisons.

La Fédération des sociétés historiques et archéologiques d'Ile-de-France a distribué, en 1984, le tome 35 de ses Mémoires. Il s'agit des actes du 4e colloque tenu à Suresnes les 15 et 16 octobre 1983 et dont le thème était « La vigne et le vin en Ile-de-France ». En voici la table des matières :

La culture de la vigne dans le Nord-Est de la région parisienne à l'époque mérovingienne d'après le testament d'Ermenthrude, par Gilbert-Robert DELAHAYE.

Les contrats de plantation et l'extension du vignoble en Ile-de-France (Xe-XIIIe siècles), par Simone LEFEVRE.

Les vignobles de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, par Alain GEORGE.

La vigne à Argenteuil dans la seconde moitié du XIXe siècle. Présentation de deux documents, par Jacques DEFRESNE et Marcel LACHIVER.

La vigne et le vin à Nogent-sur-Marne, par Hector GABE.

Le vignoble d'Issy : hier, aujourd'hui, demain, par René LE BACON.

L'étendue des vignes à Sceaux, par Thérèse PILA.

Un vignoble monastique au XVIIIe siècle. Le clos des ermites du Mont-Valérien, par Michel GUILLOT.

Les vignes et les vins du Montois, une réalité d'hier très appréciée, par Jean-Marie THORET.

La vigne et le vin dans le canton de Rebais (Seine-et-Marne) en 1852, par Jean ZIVY.

La vigne à Vayres-sur-Essonne, par Roger BAILLY.

L'enracinement dans le terroir d'une famille de vignerons meudonnais (de la fin du XVIe siècle au début du XIXe), par Marie-Thérèse HERLEDAN.

Continuité et adaptation dans une dynastie de vignerons : les Hédiart d'Athis-Mons (1615-1920), par Jean-Marc MORICEAU.

Le patrimoine d'une famille de vignerons d'Argenteuil du XVIIe au XXe siècle, par Gérard TROUPEAU.

Les Parisiens et le vin à la fin du XVe siècle, par Pierre THIBAULT.

La première Halle au vin de Paris (1664-1812), par Yolande ZEPHIRIN.

Le vin à Versailles (1680-1710), par Marcel DELAFOSSE.

Les aires d'approvisionnement de Paris en vin au début du XVIII[e] siècle, par Marcel LACHIVER.

Quelques caves de laboureurs, et d'autres, vers Montfort-l'Amaury au XVIII[e] siècle, par André PARIS.

La cave du duc de Penthièvre à Sceaux d'après les inventaires de 1793, par Renée LEMAITRE.

Les saints patrons des vignerons à Paris et en Ile-de-France, par Jean FOURNEE.

Les représentations de saint Vincent en Ile-de-France, par Dominique HERVIER.

Les images des confréries de Saint-Vincent en Ile-de-France, par Louis FERRAND.

La Saint-Vincent à Nanteuil-sur-Marne : aspects ethnographiques, par Lysiane CHATEL.

Quelques traits du vocabulaire de la vigne et du vin en Ile-de-France. Etude de géographie linguistique, par Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU.

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile-de-France a fait paraître, en 1984, quatre *Cahiers :*

— le n° 71 est consacré aux transports et aux banlieues ;

— le n° 72 traite des collectivités locales et de l'aménagement (aménagement d'une ville de banlieue à Châtillon, verdissement de la banlieue dans trois communes dont Paray-Vieille-Poste, aide aux entreprises pour l'amélioration de leur environnement et réhabilitation des friches industrielles ;

— le n° 74 passe en revue les grandes métropoles du monde ; 16 pages sont réservées à l'Ile-de-France.

Cet organisme a également publié plusieurs *Informations d'Ile-de-France ;* nous signalons particulièrement dans le n° 66 (janvier) *les métiers d'art dans la région ;* dans le n° 67 (mai) *l'eau* (inondations, barrages, rentabilité, prix) ; dans le n° 68 (août) *les finances locales* et dans le n° 69 (décembre) *les femmes.*

Le groupe d'études, de recherches et de sauvetage de l'art rupestre (G.E.R.S.A.R.) a publié deux bulletins. Nous avons noté, dans le n° 22 : *Chronique des abris ornés* dont trois des découvertes mentionnées concernent Boigneville, Maisse et Milly (p. 4) ; *Histoire des recherches sur l'art rupestre de l'Ile-de-France* (suite) par J. POIGNANT (p. 23-34). Dans le n° 23 : *Les abris ornés du Comard à Maisse* par M. et C. ARNOULD (p. 65-69) ; *La grotte au pilier à Boigneville* par G. NELH (p. 70-72) ; *La triple enceinte dans le massif de Fontainebleau* par F. BEAUX (p. 73-96) ; la 15[e] partie de l'*Histoire des recherches...* de J. POI-

GNANT (p. 97-107) et *A propos des étranges gravures du Massif des Trois Pignons* par B. QUINET (p. 112-114).

Dans le *Bulletin du centre généalogique de l'Essonne,* nous avons remarqué le texte de trois miracles dont furent bénéficiaires des habitants du Hurepoix par l'intercession de sainte Catherine de Fierbois extrait de *Archives historique du Poitou* par Yves CHAUVIN (1976).

La Société d'art et d'histoire du Val d'Yerres a distribué le n° 11 de sa revue *Le Monmartel.* De nombreux articles y figurent : P. CURTAT, *Quatre figures singulières* (pièces du procès fait en 1773 au Marquis de Brunoy ; Venteclef, maire de Brunoy ; Niewvenhuyssen, jardinier du comte de Provence, maire d'Epinay-sous-Sénart et Bouhoury, maire de Quincy-sous-Sénart) — *Rapport soumis par Prudent Gaudefroy aux membres du conseil municipal d'Yerres sur sa gestion depuis le 8 septembre 1870* — A. SENEE, *Découverte des vestiges de l'ancienne abbaye royale d'Yerres.*

L'association historique de Bouray-sur-Juine a diffusé son bulletin n° 4. Il est consacré au château du Mesnil-Voisin.

La société d'art et d'histoire du pays de Châtres a fait paraître, cette année, ses bulletins de liaison n° 7 et 8. Ils comportent : *Un triforium en l'église Saint-Clément* (p. 5-7) ; *Arpajon autrefois,* d'après *BEAUGRAND* (p. 11-16) ; *Un chemin montant, sablonneux, malaisé : la côte de Torfou vue par Jean de La Fontaine* (p. 17-20) ; *Théodore Botrel en barde, en Arpajon* (p. 21-28) ; *L'hôtel de la Fontaine,* par A. MAURY (p. 11-15) ; Compte rendu de promenade à Villeconin.

Trois numéros des *Cahiers des pèlerins du Hurepoix, de l'Yveline et de Normandie* ont paru. Dans le n° 7 (décembre 1983), nous avons remarqué :

E. AUVRAY, *Saint-Martin de Bréthencourt* (3e partie), p. 3-23 ; A. GARRIOT et J.-L. PRETER, *A la découverte d'un souterrain de Bréthencourt,* p. 24-29 ; E. AUVRAY, *Essai sur l'histoire de l'abbaye de l'Ouÿe,* p. 30-45 ; J.-L. PRETER, *Histoire de la société musicale de Dourdan 1873-1983,* p. 46-84.

Le n° 8 ne nous est pas parvenu.

Dans le n° 9, nous relevons :

V. MOULE, *Ponthévrard,* p. 2-21 ; H. BRAME, *Notre-Dame de Ponthévrard,* p. 22-23 ; F. ZUBER, *Les fouilles des Châtelliers,* p. 24-38 ; A. GARRIOT, *L'Ouÿe du XIX^e siècle à nos jours,* p. 39-54 ; L. DELORME, *Promenade à l'Ouÿe,* p. 55-57 ; A. GARRIOT, *Connaître Dourdan* (histoire des rues), p. 58-85.

L'association des Amis du château de Dourdan a distribué, en décembre 1983, son bulletin n° 1 et, en novembre 1984, son bulletin n° 2. Voici l'essentiel de leur contenu : p. 4-12, J.-L. PRETER, *Que s'est-il passé à Dourdan en ...83 ?* (événements de 1183, 1483, 1683, 1783 d'après J. Guyot et de 1883 d'après une correspondance conservée au château ; p. 13, J. BRUNET, *En liberté dans les rues de Dourdan* (la rue du Moulin Choiselier) ; p. 14-19, A. DUVOIR, *Souvenirs d'une dizaine d'années* (réédition) ; p. 20-24, A. GARRIOT, *La paroisse Saint-Jean de Dourdan* (éléments sur cette paroisse et surtout sur l'Hôtel-Dieu qui lui a succédé extraits du manuscrit d'Etienne Gaumer) ; p. 28-39, R. MAITRALLET, *La prison* (dans le château de Dourdan) ; p. 9-15, L. BOURGEAU, *Recherches sur les ateliers de potiers de la vallée de l'Orge,* compte rendu des fouilles de Saint-Evroult à Saint-Cheron, de Roinville-sous-Dourdan et du Madre à Dourdan ; p. 16-18, G. BRETON, *Souvenirs d'un Dourdanais* (Dourdan en 1830) ; p. 19-20, P. LEMARIN, *rue des Belles Femmes* (à Dourdant) ; p. 21-28, A. GARRIOT, *Place du marché aux grains ;* p. 29-31, *Avis pour donner secours à ceux que l'on croit noyés,* 1740 ; p. 33-34, A. DUVOIR, *Dourdan* (étymologie) ; p. 35-38, J. BRUNET, *Emile Auvray.*

Dans *Mennecy et son histoire,* n° 2 (nov. 1984), nous avons relevé : p. 9-12, P. BLANCHOT, *Les bornes limitatives du duché de Villeroy. Des précisions sur le tracé sud du duché de Villeroy.*

La Société historique et archéologique du canton de Méréville a publié son bulletin n° 7 (1982-1983). Nous y avons noté : p. 1-3, R. LAHOUSSE, *Compte rendu des activités archéologiques pour l'année 1983 ;* p. 5-6, B.M. MARTIN, *Nouvelles données sur l'implantation des habitats sur le plateau de Torfou ;* p. 7-18, R. LAHOUSSE, *Un site du Néolithique ancien-moyen à Méréville ;* p. 19-31, R. LAHOUSSE, *Le néo tardif à Guillerval ;* p. 33-35, R. LAHOUSSE, *L'âge du Bronze dans le canton de Méréville ;* p. 36-38, R. PROT et M. MARTIN, *Découverte d'un gisement de l'âge du Bronze à Morigny ;* p. 40-59, R. LAHOUSSE, *Le fossé*

gaulois de Saint-Cyr-la-Rivière ; p. 60-61, M. MARTIN, *L'habitat gaulois de Saint-Cyr-la-Rivière ;* p. 62-65, G. DUNET, *Deux monnaies gauloises trouvées à Saint-Cyr-la-Rivière ;* p. 66, N. THEVRET et M. MARTIN, *Découverte d'une hipposandale dans la région de Méréville ;* p. 68-69, B. BINVEL, *Monnaies carolingiennes trouvées à Méréville ;* p. 70-75, A. SAINSARD, *Identification des personnages représentés sur les débris d'une pierre tombale trouvés à Méréville ;* p. 77-85, P. SARDON, *M. de Laborde, Vaillot, son domestique, et les chercheurs de Sancheville ;* p. 87-91, J.-L. FRANCE, *L'église de Mespuits et son curé... de la Révolution à 1914.*

La Société historique du canton de Saint-Arnoult-en-Yveline a distribué trois bulletins de sa revue *Au pays de la Remarde.* Dans le n° 30 se trouve un article de P. LECHAUGUETTE, *L'abbé Ange, François Apert (1783-1852), curé de Saint-Arnoult et fervent supporter de Louis XVII.* Le n° 1-2-3 de la nouvelle série est consacré à la forêt d'Yveline.

L'association historique et archéologique de Sainte-Mesme a publié son premier bulletin en juin. Nous y avons remarqué : *L'existence de notre village remonte à la préhistoire* (1 p.) ; *Au manoir de Sainte-Mesme, la découverte d'un sanctuaire romain dans notre village au Carrefour du Grand Cerf* (1 p.) et *Le Manoir de Sainte-Mesme* (1 p. + 1 pl.).

Dans la *Revue de la Société historique de Villiers-sur-Marne...,* n° 11 (1983), nous avons relevé : *La vie quotidienne à Villiers sous le Consulat et l'Empire* par Daniel POISSON (p. 3-24).

Dans le *Bulletin intérieur du Cercle d'études savantes ...de Villeneuve-le-Roi (C.E.S.A.F.),* n° 1 et 2 de 1984, ont paru plusieurs articles de Christian CHAUDRE : *L'harmonie « L'Amicale de Villeneuve-le-Roi » ; Histoire d'un inconnu : Denis Charpentier* (laboureur à Villeneuve-le-Roi et fermier des Chartreux dont on connaît le testament de 1563 et deux actes notariés le concernant ; *Seine tragique : Ablon en 1733* et *Villeneuve-le-Roi, recencement 1982.*

La société des Amis de Meudon a publié les n° 162 et 163 de son bulletin ; on y trouve des articles sur d'anciens proprié-

taires du musée (d'Ambroise Paré à Armande Béjart) ; la Belle Epoque ; les auberges et cabarets ; l'orangerie du domaine royal, les travaux d'aménagement de la Grande Perspective...

Parmi les articles historiques parus dans les bulletins municipaux, nous avons relevé les études originales suivantes : *Historique de la maison Saint-Paul,* dans *Angerville, B.I.M.* n° 12 de 1984 ; *Une centenaire* (la gare) *s'écroule à Boullay-les-Trous,* dans *Boullay-les-Trous* n° 2 de 1984 ; *Brétigny sous Louis XV,* dans *Brétigny notre ville,* n° 65, fév. 1984 ; *Draveil en 1757,* par J. IZARD, dans *B.M.O. de Draveil,* déc. 1984 ; *Histoire de Fontenay-lès-Briis,* par R. Jeanniot dans *Fontenay-lès-Briis, B.C.I.* n° 31, nov. 1984 ; *Fiche historique sur Forges-les-Bains,* dans *Forges-les-Bains, J.I.M.,* n° 2, oct.-déc. 1983 ; *Petite chronologie de Gometz-la-Ville* dans *L'information de Gometz-la-Ville,* janv. 1984 ; *Richesses du patrimoine de Longjumeau, l'église Saint-Martin,* par A. MENESTRIER, dans *L'Echo de Longjumeau,* n° 32, avril 1984 ; *Histoire de Saint-Michel-sur-Orge* (suite), par M. et Mme SIMOND, *dans B.M.I. de Saint-Michel* de janv. à déc. 1984 ; *Saint-Pierre-du-Perray,* par Denise POULTON, dans *B.M. de Saint-Pierre,* oct. 1984 ; *Les noms de lieux de Sermaise,* par J.J. IMMEL, et *Blancheface sous la Terreur,* par M. M. BARGAIN, dans *B.M. de Sermaise,* 1983-1984 ; *Le château de Villebon et ses propriétaires de 1100 à 1983,* par M. DENIGOT, dans *Vivre à Villebon* de janv. à déc. 1984.

Dans les bulletins paroissiaux, nous avons noté peu de chose : *Du nouveau sur les constructions paroissiales ...en 1773,* par P. HUET, dans *Chronique d'Orsay,* n° 224, juin-juill. 1984, et *Histoire de Savigny,* par P. COINDREAU, dans *Grain d'orge* n° 91, mars 1984.

Pour terminer, nous citerons encore quelques articles parus dans *Chevry contact,* tous dus à la plume de Robert LIGONNIERE : *Autour de deux sanctuaires* (Saint-Sulpice et Saint-Yon) dans le n° 109 de mars ; *Mini-circuit au cœur du Hurepoix* (Sermaise), dans le n° 110 d'avril ; *Un nouveau parc régional,* dans le n° 111 de mai ; et *Sur les traces de Racine* (de Chevreuse à Port-Royal), dans le n° 113 de juill.-août.

TRAVAUX EN COURS

COUDRET (P.) et LARRIERE (M.), *L'habitation A 7 d'Etiolles,* thèse de 3e cycle de préhistoire.

DANSETTE (Mlle), *La mortinatalité dans le canton de Milly-la-Forêt de 1780 à 1872,* mémoire de maîtrise d'histoire.

LACOSTE (E.), *Méthodologie de la recherche des traces d'emmanchement et des restes organiques dans l'habitation QR 5 d'Etiolles,* mémoire de maîtrise de préhistoire.

LETZ (Mlle), *La cartographie de l'environnement dans la zone rurale de l'Essonne,* mémoire de maîtrise de géographie.

PARENTEAU, *Le divorce dans l'Essonne sous la Révolution,* mémoire de maîtrise d'histoire.

RODRIGUEZ (P.), *La malacologie appliquée aux variations climatiques de la fin du Würm dans le Bassin Parisien,* thèse de 3e cycle de préhistoire.

YVER, *L'architecture d'Etampes.*

CHRONIQUE

Colloques

La Bibliothèque centrale de prêt de l'Essonne a organisé, le 25 novembre 1984, au château de Chamarande, sous la présidence de Monsieur Jean Jacquart et avec la participation des sociétés historiques et archéologiques du département, un colloque intitulé « Patrimoine historique et archéologique de l'Essonne » qui a attiré un très nombreux auditoire. On put y entendre des communications d'histoire (Claire Fondet, A. et G. Gaye, J. Gelis, et C. Waltisperger), d'histoire de l'art (J.P. Brach et M. Chatenet) et d'archéologie (L. Bourgeau, G. Dunet, D. Giganon, L. Girard, B. et M. Martin, R. Prot et Y. Taborin).

*
**

Le prochain colloque de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques d'Ile-de-France aura lieu au début de 1987, au Perreux. Le thème en sera l'administration locale.

*
**

Pour le bicentenaire de la Révolution de 1789, l'Institut d'histoire de la Révolution française organise trois colloques :

— en octobre 1985 : Images et Révolution ;

— en septembre 1987 : La Révolution française, révolution sociale ;

— en 1989, en coopération avec la Fédération des sociétés historiques et archéologiques d'Ile-de-France : Paris et la Révolution.

Festival de l'Ile-de-France

Le festival musical a été renouvelé en 1984 : concerts dans les églises et les châteaux et promenades musicales ont animé toute la région au printemps et à l'automne.

Pour tous renseignements, s'adresser au Festival, 15, avenue Montaigne, 75008 Paris.

Inventaire des richesses artistiques

En application des décrets du 10 mai 1982, les commissions régionales et comités départementaux d'inventaire ont cessé d'exister le 30 juin 1984.

Pour les remplacer, on attend la mise sur pied de commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (C.O.R.E.P.H.A.E.).

Cependant quelques délégués ont continué leurs travaux de pré-inventaire, ainsi 200 fiches (monuments et objets) ont été rédigées dans l'année et s'ajoutent aux 6 923 fiches déjà archivées.

Monuments historiques

Ont été classés monuments historiques :

— les vestiges du château de Montaigu à Marcoussis (9 juillet 1984) ;

— un vitrail du chevet de l'église de Villeneuve-sur-Auvers représentant une Vierge à l'Enfant, XVI[e] siècle (2 mai 1984).

Ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire à la liste des Monuments historiques :

— les caves voûtées du château de Montaigu (21 décembre 1984) ;

— 77 objets des églises d'Angerville-Dommerville, Boigneville, Fontenay-le-Vicomte et Mérobert par arrêtés préfectoraux du 9 avril 1984 ;

— 34 objets des églises de Saulx-les-Chartreux et Soisy-sur-Ecole par arrêtés préfectoraux du 2 novembre 1984.

Musées

A partir du début de novembre 1984 et pendant une partie de 1985, les musées de l'Ile-de-France présentent chacun un aspect de la civilisation gallo-romaine dans notre région :

— « Vu du ciel » au musée de la photo de Bièvres ;

— « Des Gaulois aux Gallo-romains » au musée de la préhistoire de Nemours ;
— « L'Art de bâtir » à Meaux ;
— « Domaines et paysans » à Fresnes ;
— « Céramiques et potiers » à Dourdan ;
— « Les arts du métal » à Meudon ;
— « Echanges, commerce et transports » à Melun ;
— « Scènes de la vie quotidienne » à Saint-Denis ;
— « Croyances et lieux de culte » à Guiry ;
— « Espaces et rites de la mort » à Versailles.

Notes d'histoire littéraire et artistique

Juliette Adam envoie ses condoléances à L. Labbé après le décès de sa femme, le 21 fév. 1913 (libr. de l'Abbaye, cat. 276, juin) ; se remettant d'une typhoïde, dans le Midi, elle recommande le fils de son vieil ami Bourgault du Coudray qui a choisi la carrière d'écrivain, 30 sept. 1899 *(Ibidem)* ; elle demande à un confrère du *Gaulois* de faire insérer un article de Saint-Pétersbourg, 1895 *(Ibidem,* cat. 273, fév.).

Bernardin de Saint-Pierre parle à M. et Mme Toscan de sa fille Virginie partie à Ecouen, de son fils Paul rentré à sa pension, et de sa santé améliorée par huit jours de vacances en famille, 9 janv. 1809 (Charavay, cat. 781, fév.). Un fragment du préambule de *La Chaumière indienne* est passé en vente chez Alain Nicolas « Les neuf Muses » en mai.

Léon Bloy écrit, de Bourg-la-Reine, deux lettres à René Martineau, les 11 mars 1915 et 14 juin 1916 pour lui rappeler une invitation à déjeuner et lui annoncer que ses exemplaires de sa dernière œuvre les attendent (L'échiquier, cat. 17 et 18, mars et mai).

Pierre Bonnard, peintre né à Fontenay-aux-Roses, parle à sa mère de son prochain examen, de ses fureurs de peinture, de son désir de faire une étude du bord de l'eau à Chatou ou à Bougival, 5 juin 1886 ; il explique à son frère ses démarches pour entrer dans l'administration où il paraît qu'il jouira d'une assez grande tolérance pour peindre [vers 1889-1890] (L'abbaye, cat. 273, fév.).

La veuve de Céline, Lucette Destouches, de Meudon, répond aux lettres amicales de M. et Mme Marteau et elle avoue sa solitude et son chagrin qui est encore loin d'être apaisé, 17 août 1961, 13 mai et 16 juillet 1962 *(Ibidem,* cat. 274, avril).

Jean Cocteau, rentrant de Grèce, remercie Pierre Bornecque de sa carte ; il travaille pour le genre de spectacles dont lui parle son correspondant, 4 juillet 1952 *(Ibidem,* cat. 273, fév.) ; il remercie Valentine Hugo de ses signes de tendresses qui l'ont aidé à sauter l'obstacle mais il est encore très, très faible, 22 juillet 1954 (Les neuf muses, mai) ; il propose à l'éditeur Henri Jonquières la réalisation d'un beau livre artisanal, 1er fév. 1955 (H. Saffroy, cat. 122, juillet) ; dans une longue lettre à Jean-Jacques Kihm, il essaie de s'analyser : il ignore qui il est et se demande ce qui l'empêche de vivre ; il estime que depuis quarante ans on a tout fait pour le faire couler mais quelques mains se sont tendues. A propos de la phrase de Mauriac « il nous a quittés sans tourner la tête » il répond que s'il avait tourné la tête, il n'aurait pas eu le courage de fuir et cette fuite était une question de vie ou de mort. En 1913, il est entré en poésie comme on entre dans les ordres, 18 avril 1959 (L'abbaye, cat. 273, fév.) ; il annonce à Victor de La Fortelle qu'il est encore pour un mois dans une maison de santé, s.d., et à Jean Laurent qu'il se rend à Cannes et qu'il a trop de travail pour faire l'affiche qu'il lui demande, 16 mars 1954 *(Ibidem,* cat. 274, avril) ; il confie à Daniel Le Sueur le plaisir que lui procure la réception d'un livre, s.d. (Les neuf muses, mai) ; il dit toute sa reconnaissance à son imprimeur Rawlowski pour sa perpétuelle bonté et sa magnifique mise en page, s.d. (H. Saffroy, cat. 121, mars) ; il conseille un remède à un ami et lui parle de l'enterrement de Matisse, 1954 (L'échiquier, cat. 18, mai) ; il demande un nouveau texte à un ami, 22 oct. s.d. et conseille à son cher Michel d'écrire son interview comme il lui écrirait une lettre ; il prépare une exposition, 28 oct. s.d. *(Ibidem,* cat. 17, mars) ; il prie un journaliste de faire paraître une lettre dans un prochain numéro car le jeune et charmant Gabory mérite une leçon, 22 oct. 1921 (Charavay, cat. 782, avril) ; il explique à un correspondant le sens de la phrase qu'il a publiée dans le *Rappel à l'ordre :* « Il ne nous déplairait pas de substituer au culte de sainte Cécile celui de saint Polycarpe », 2 fév. 1944 (H. Saffroy, cat. 121, mars).

Plusieurs manuscrits de ce poète ont été proposés cette année : sa présentation d'*Antigone* (Les neuf muses, mai) ; un

texte sur Louis Armstrong (Hôtel Drouot, 13 juin) ; deux poèmes « Oral-littoral » et « Narcisse » (Les neuf muses, mai), et un ensemble de notes tirées de diverses lectures (L'abbaye, cat. 273, fév.). Nous avons relevé également des dessins : deux têtes d'adolescents coiffées de casquettes, v. 1925 (Les neuf muses, mai) et le profil stylisé de Georges Auric, s.d. (Charavay, cat. 781, fév.).

Dans une lettre à lui adressée, le peintre Albert Gleizes décrit une soirée musicale hindoue : « Bain de vapeur surtout cette séance de musique ésotérique dans une lumière de tabernacle et des odeurs d'encens », s.d. (L'abbaye, cat. 275, mai).

Alphonse Daudet raconte, le 5 fév. 1882, à un jeune écrivain les tentatives qu'il a faites pour placer son manuscrit et lui demande comment il pourrait lui prouver sa bonne volonté *(Ibidem,* cat. 276, juin) ; il invite un tendre « bandit » à le rejoindre dans la fraîcheur du « Mas Blanc », s.d. (Les neuf muses, mai) ; il recommande M. Jacob, s.d. *(Ibidem).*

Auguste Rodin lui fixe un rendez-vous, s.d. *(Ibidem).*

Robert de Montesquiou parle à Madame A. Daudet d'un grand artiste (peut-être son mari ?), s.d. *(Ibidem).*

Henri de Régnier remercie Madame Daudet qui lui a envoyé son dernier volume de poèmes et la félicite, 30 janv. 1903 *(L'abbaye,* cat. 273, fév.).

Eugène Delacroix regrette de n'avoir pas été chez lui quand son correspondant est passé : il part tôt le matin pour aller travailler dans une église ; il est enchanté d'apprendre que son tableau de Foscari lui plaise toujours, 29 juillet 1855 (Hôtel Drouot, 19 juin). George Sand l'invite à venir danser le soir même, s.d. (Charavay, Cat. 781, fév.).

André Dunoyer de Ségonzac adresse plusieurs cartes postales, entre 1967 et 1972, au graveur Righetti pour lui faire savoir qu'il ignore qui est l'auteur du beau dessin qu'il a trouvé à son atelier ; pour le remercier de ses vœux et de la belle eau-forte qui les accompagnait ; pour l'assurer qu'il procédera à l'échange prévu dès son retour à Paris et pour l'assurer qu'il sera enchanté d'avoir une nouvelle gravure de lui (L'abbaye, cat. 274 et 276, avril-juin, et H. Saffroy, cat. 121, mars) ; il renvoie des vœux à un correspondant dont il aime le beau talent, personnel et vrai,

20 janv. 1965 (L'abbaye, cat. 274, avril) ; il craint de ne pouvoir se rendre à l'exposition à laquelle l'invite un artiste car il est en Provence, 2 mai 1974 (Charavay, cat. 782, avril).

Paul Fort propose son dernier volume « Contes de ma Sœur l'oie » à un ami, 16 sept. 1931 (Charavay, cat. 781, fév.). Paul Adam lui envoie des compliments lyriques, avril 1903 (Les neuf muses, mai).

Du même poète, le manuscrit de « l'Arlequin de plomb » (1933-1935) dédicacé à Pierre Lagarde est passé en vente à l'Hôtel Drouot le 19 juin.

Le peintre Paul Huet écrit, de Chaville, à son cousin Alfred pour le féliciter d'avoir obtenu une médaille grâce à son mémoire sur les mines, 24 juin (H. Saffroy, cat. 121, mars).

Pour sa chronique dramatique aux *Nouvelles littéraires*, au lieu de parler d'une pièce de théâtre, Paul Léautaud raconte une histoire de chien, 18 août 1923 *(Ibidem)*.

Jacques Maritain, dans une lettre adressée, de Meudon, à Maurice Sachs, rend grâce à Dieu pour plusieurs bonnes nouvelles, 1926 (Charavay, cat. 782, avril).

Robert de Montesquiou invite Cécile Sorel à la roseraie de L'Haÿ pour une matinée poétique organisée par Madame Greffülhe, 1912 (H. Saffroy, cat. 121, mars).

Nadar assure l'architecte Reider qu'il l'a attendu alors que Reider les attendait peut-être, 6 février (L'échiquier, cat. 17, mars) ; il fait savoir au peintre Stevens que le dîner prévu pour le soir même est reporté au mardi suivant (L'abbaye, cat. 274, avril).

La librairie de l'Abbaye a proposé un article manuscrit d'Aurélien Scholl pour le « Courrier de Paris » consacré à Henri Murger, s.d., et le manuscrit de l'opéra-comique de Louise de Vilmorin intitulé « Migraine », 1958 (cat. 273, fév.).

Willy fera envoyer à Sinteri son ouvrage « l'Implacable Siska » ; il regrette d'être contraint à cette littérature hâtive, s.d. (H. Saffroy, cat. 122, juillet). Deux cartes postales représentant Colette et Willy ont été proposées par la librairie de l'Abbaye (cat. 274, avril).

Bièvres

Le Musée français de la photographie a organisé, du 6 juin au 31 août, une exposition sur la Libération de Paris.

Cerny

La commune de Cerny a organisé deux journées culturelles, les 19 et 20 mai : exposition d'outils anciens, de costumes du XIXe siècle, de photos et de cartes postales ; exposition d'archives municipales, présentation des objets d'art de l'église, danses, concerts...

Champcueil

Un spectacle Son et lumière « Champcueil au Moyen-Age », interprété par les habitants de la commune, a eu lieu le 26 mai.

Corbeil-Essonnes

L'office de tourisme a organisé, pour le deuxième centenaire de la naissance du peintre Jean-Baptiste Mauzaisse, une exposition évoquant ses origines et surtout ses œuvres dont les très nombreuses reproductions permettaient d'avoir une vue d'ensemble intéressante. Grâce aux recherches de son arrière-petite-nièce, Madame CASCIOLA-CHAUVEAU, le catalogue fournit une liste, sinon exhaustive, au moins très importante des œuvres de cet artiste corbeillois (1784-1844).

Dourdan

La SAFODORE a présenté, le 24 mars, au château, une exposition « Découvrir la forêt de Dourdan ». A cette occasion, une salle du musée a été dénommée officiellement salle Jean-Chanson en souvenir de notre regretté confrère, fondateur du musée.

Draveil

Pour le soixante-quinzième anniversaire de la création de la cité coopérative « Paris-Jardins », diverses manifestations se sont déroulées les 12 et 13 mai au château de Paris-Jardins :

représentations théâtrales (Feydeau, Labiche, Courteline), très riche exposition « Quatre siècles d'histoire », lancement du livre sur le domaine (cité supra *Bibliographie)*, déguisements, bal.

Montlhéry

Dans la salle des fêtes, du 5 au 13 mai, a été présentée une exposition dont le thème était « Louis XI et la fin du Moyen-Age ». Les Amis du château féodal y ont montré une documentation et des plans concernant les sites historiques et les Templiers dans le canton ainsi que sur les souterrains et les mottes féodales inventoriés dans le département.

Saint-Arnoult

La Société historique de Saint-Arnoult a organisé du 19 mai au 3 juin une exposition « Connaissance de nos forêts ».

Sainte-Mesme

Le manoir de Sainte-Mesme est ouvert au public. L'entrée est gratuite et comporte la visite des travaux de restauration et des fouilles en cours. Un musée du costume militaire de 1870 à nos jours y a été ouvert cette année.

Savigny-sur-Orge

Une exposition « Chateaubriand et Pauline de Beaumont » y a été présentée au mois de décembre. A cette occasion, Jean d'Ormesson y a signé son livre « Mon dernier rêve sera pour vous ».

Versailles

L'Académie de Versailles a fêté son cent-cinquantième anniversaire. A cette occasion, plusieurs manifestations culturelles ont eu lieu du 23 novembre au 12 décembre : concert spirituel à la chapelle du château, exposition « l'Académie de Versailles a cent cinquante ans » à la bibliothèque municipale, matinée poétique au théâtre Montansier « Cent cinquante ans de poésie à Versailles ».

NÉCROLOGIE

Monsieur Emile DELAROCHE, ancien président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, est décédé le 5 novembre à Chartres. Il a été inhumé au cimetière de Ballancourt, sa paroisse. Que ses enfants soient assurés de notre sympathie.

*
**

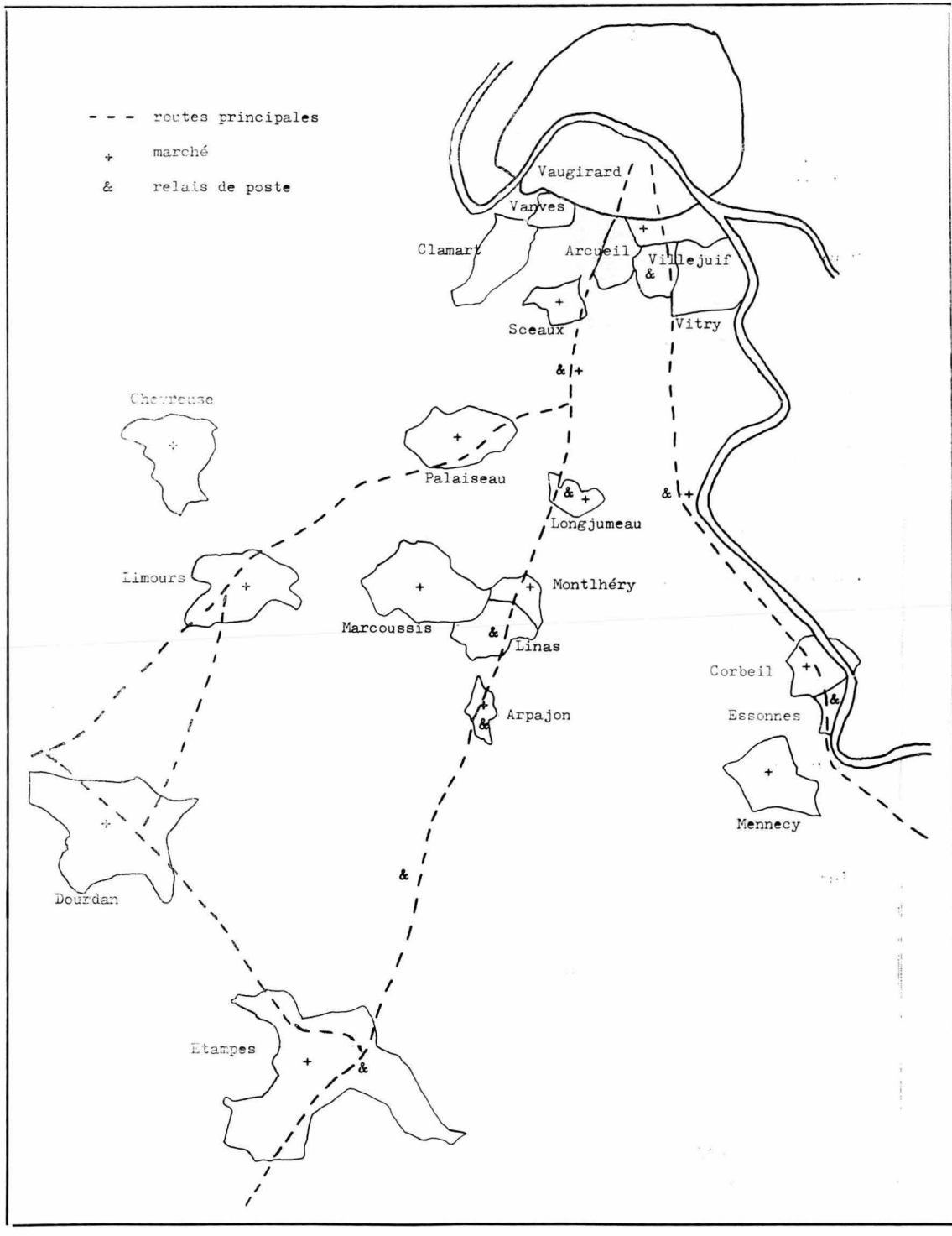
Monsieur Raymond-Auguste GEBER, qui avait longtemps enseigné à Milly-la-Forêt où il s'était vivement intéressé à l'histoire et à l'archéologie, ancien membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre de notre société depuis une trentaine d'années, est décédé à Niort le 10 octobre. Nous renouvelons nos condoléances à Madame Geber.

*
**

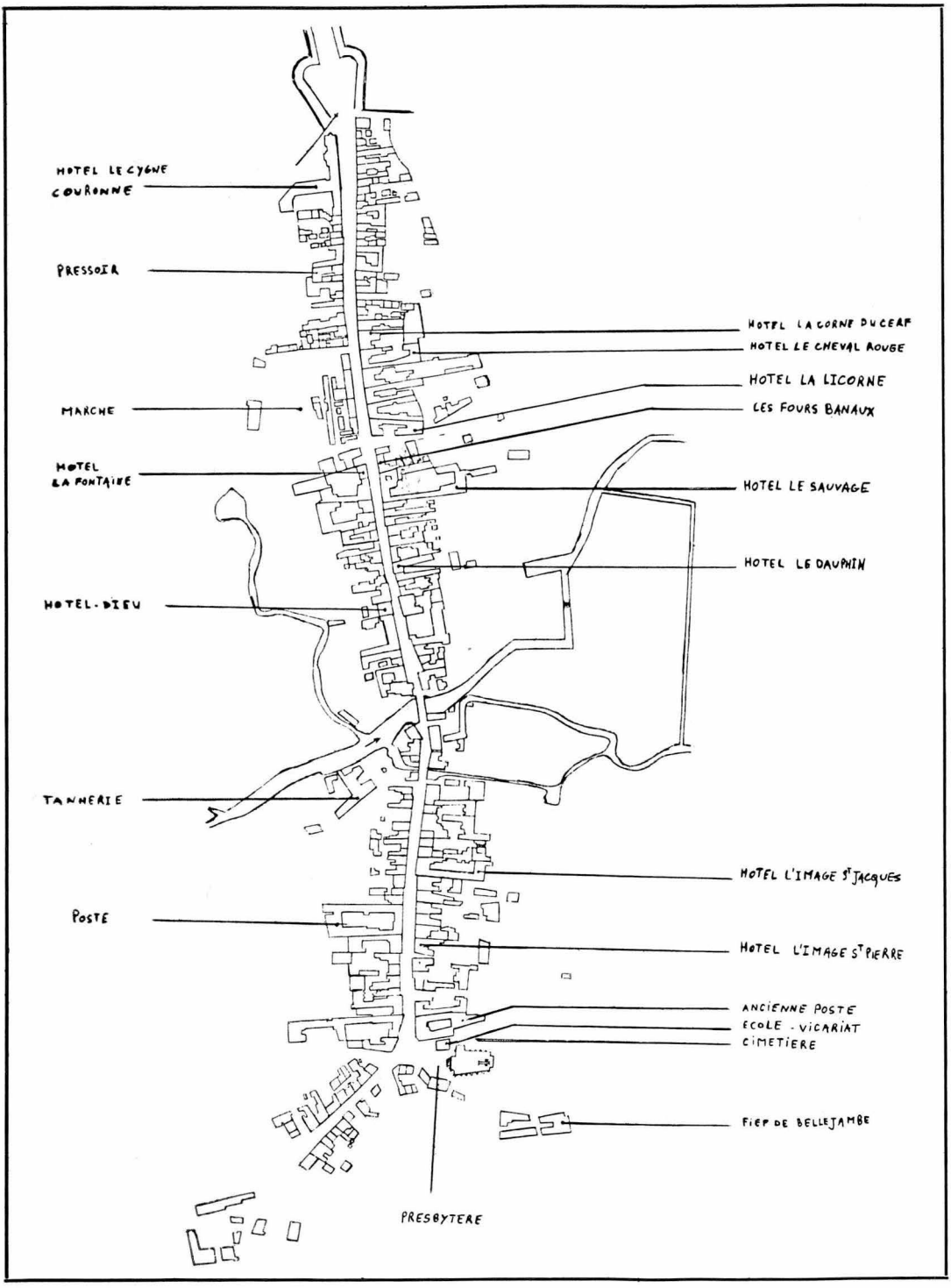
Monsieur Roger JEANNIOT, qui a participé activement au pré-inventaire des richesses artistiques du canton de Limours où il jouait un rôle important d'animateur culturel, avait adhéré à notre société en 1972. Nous redisons à Madame Jeanniot, qui veut bien rester des nôtres, nos très vifs regrets.

*
**

Le docteur Antoine VIGNER est décédé en décembre. A Madame Vigner, qui reste parmi nous, va notre très vive sympathie.



Les bourgs du Hurepoix.



Plan de Longjumeau en 1780.



Photo J. Delivré, 1961.

Vestiges de la maison seigneuriale de la Mothe à Guigneville.

A gauche :

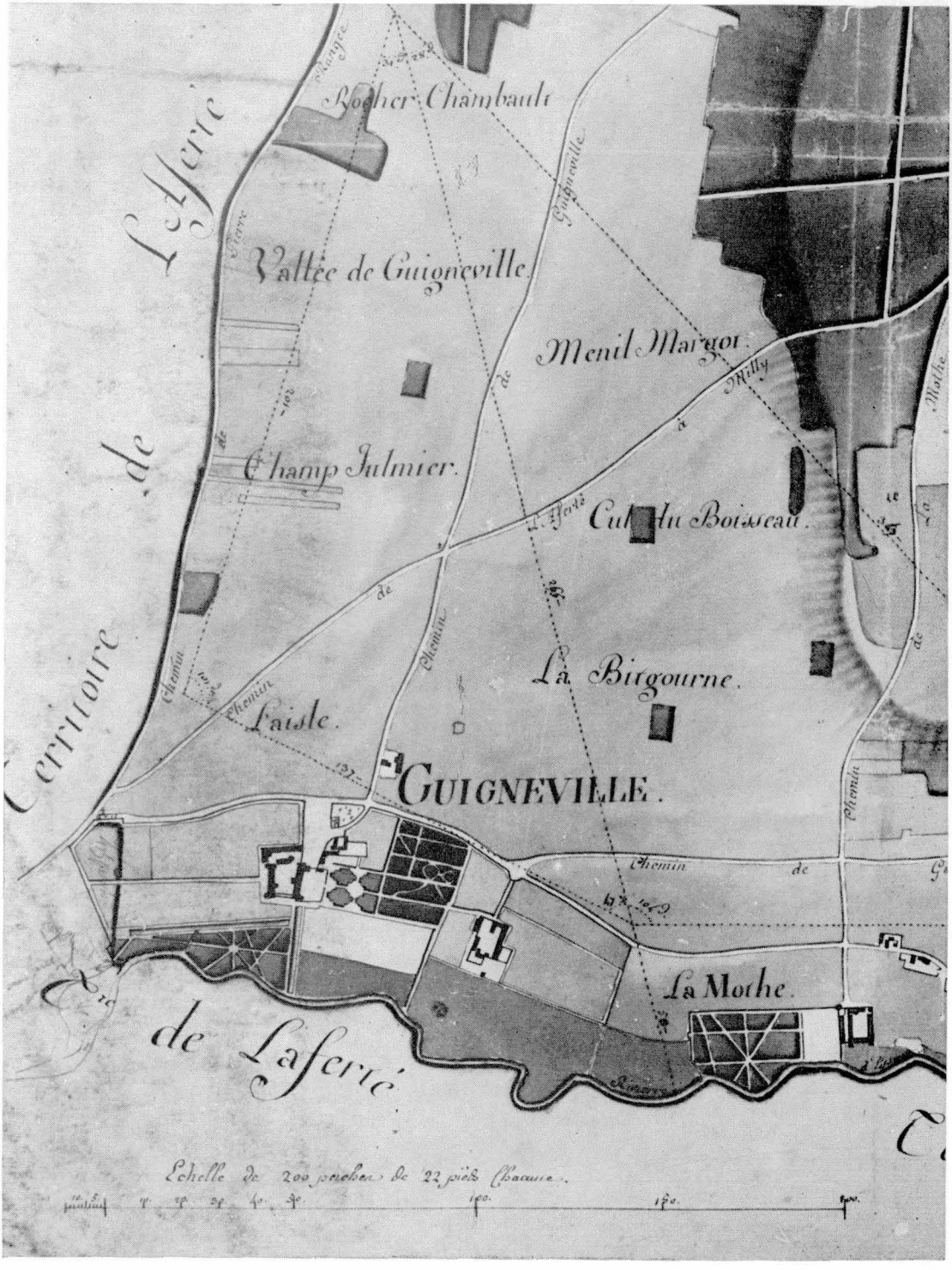
vestiges de la ferme et bâtiments divers.

Au centre :

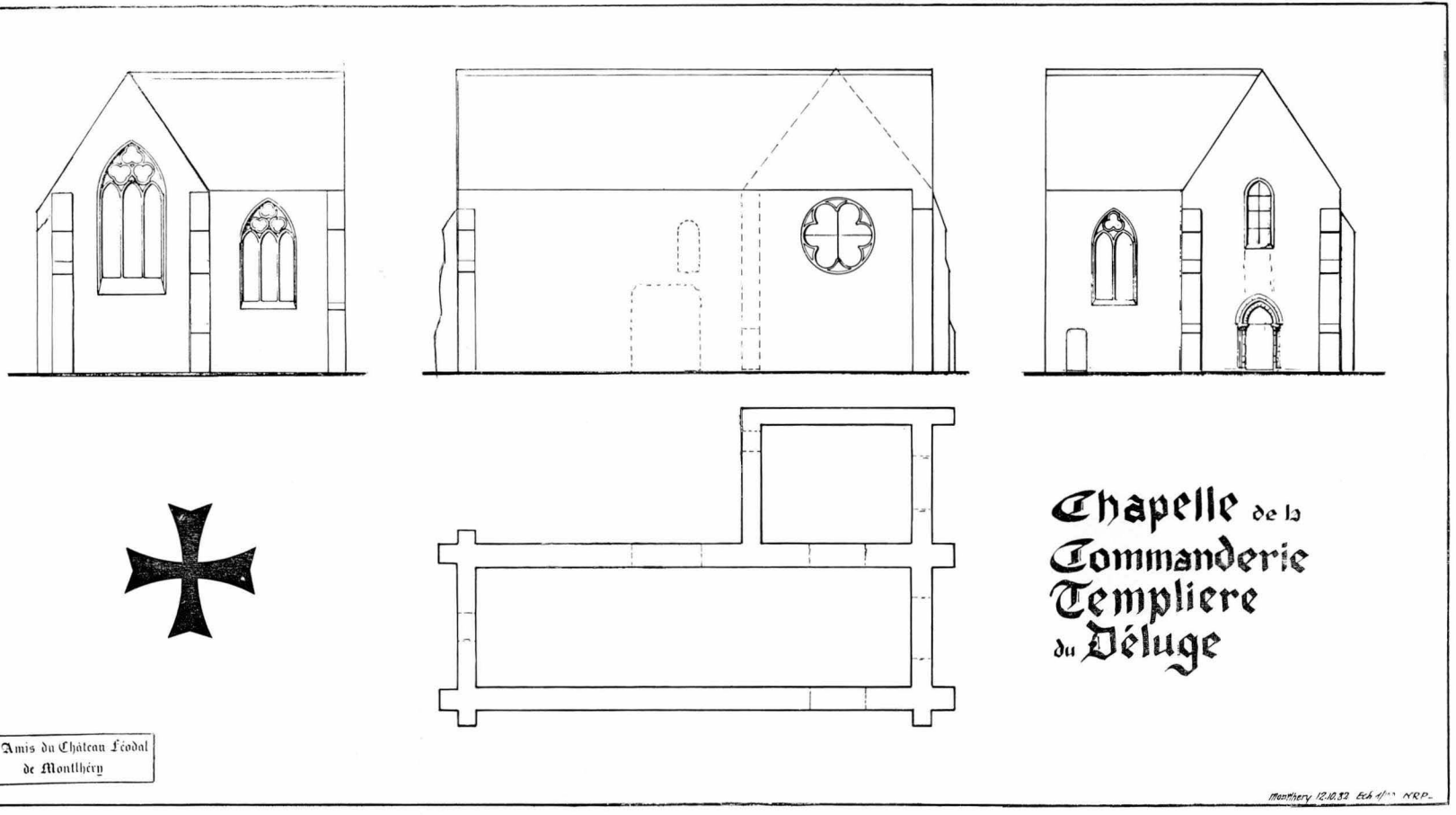
chemin amenant à la Mothe : montants du portail d'entrée ; la cour.

A droite :

- *au premier plan,* vestiges du colombier ?
- *au second plan,* la maison seigneuriale et ses annexes ;
- *au fond :* arbres au bord de l'Essonne.

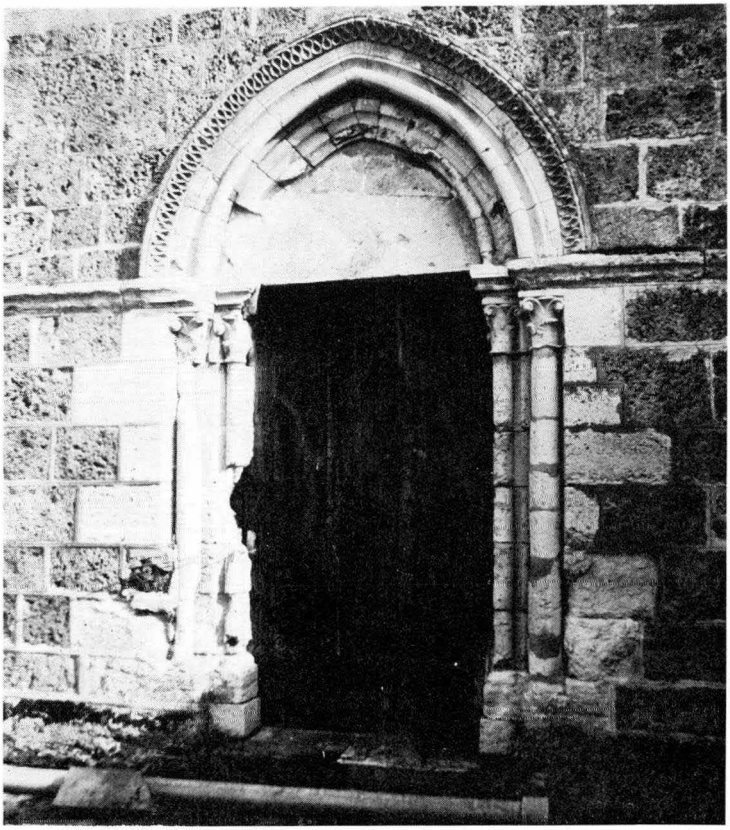


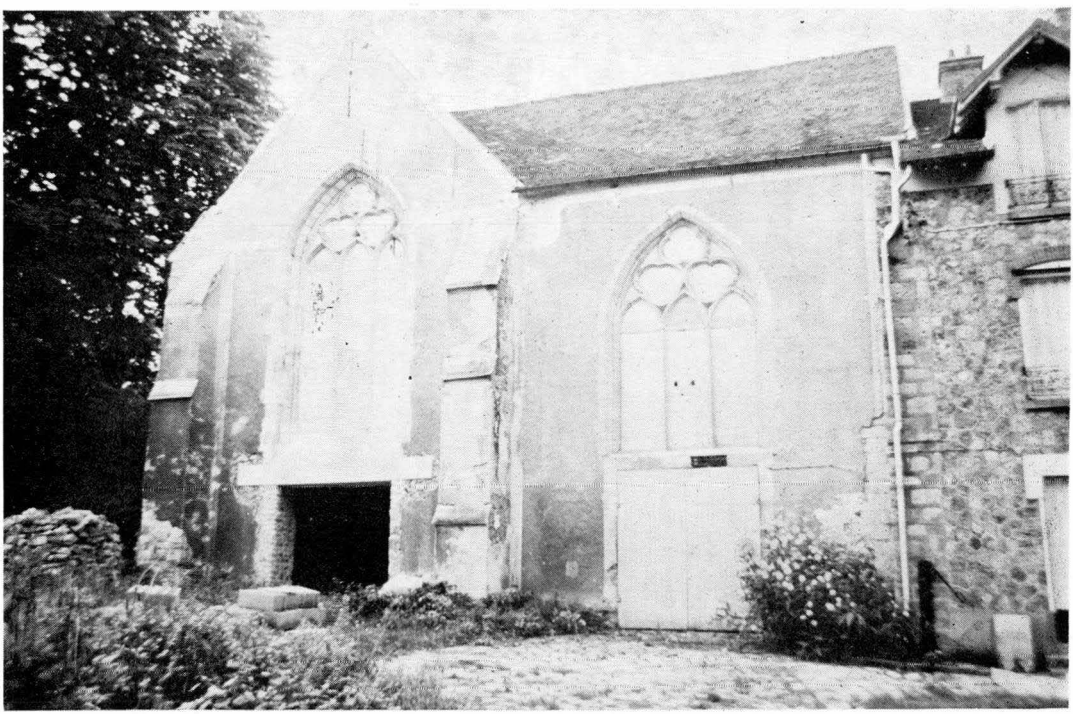
Plan de Guigneville à la fin du XVIII[e] siècle.



Marcoussis. — Chapelle du Déluge ; plan et élévation.

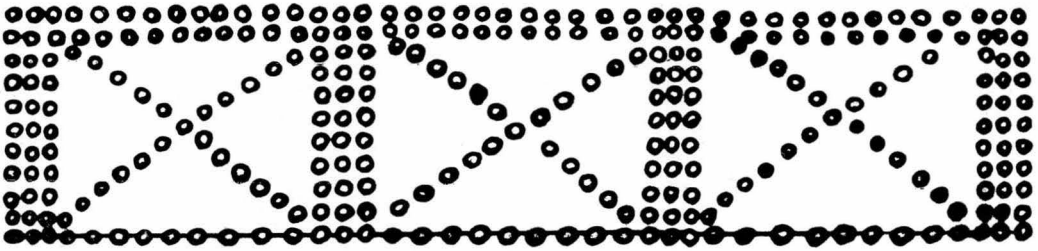
Pl. V





Marcoussis. — Chapelle du Déluge ; portail et chevet.

Développement du dessin :
Sommet

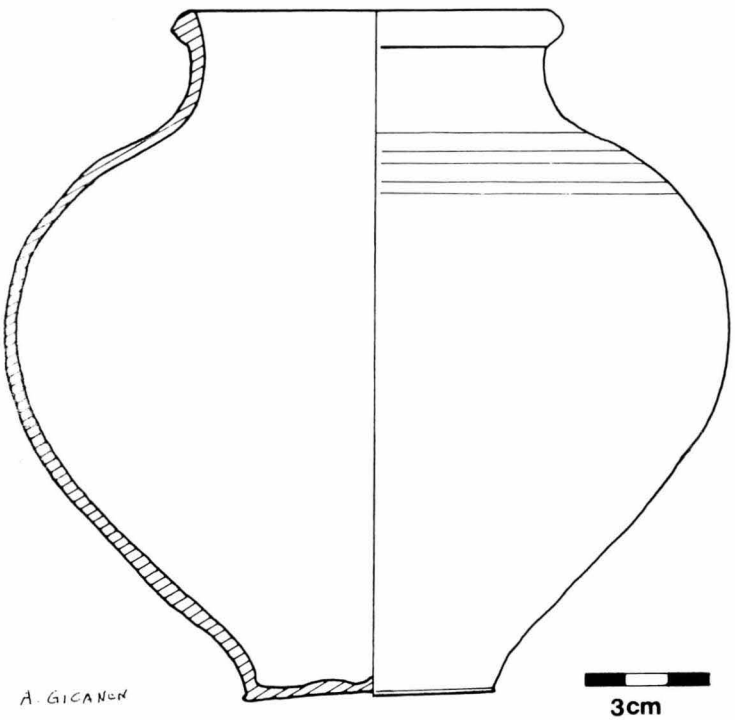


BASE

FOSSE N° 8 : Gobelet à décor en relief (1er siècle après J.C.)

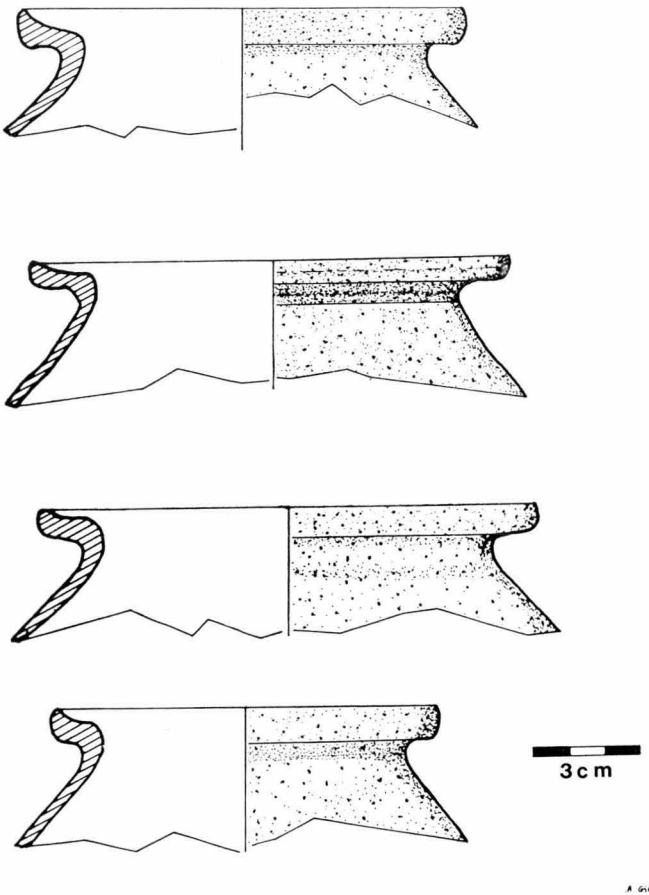
Str. 12 niv. — 1,m 10

(Vase à panse ronde, début du IIe siècle)



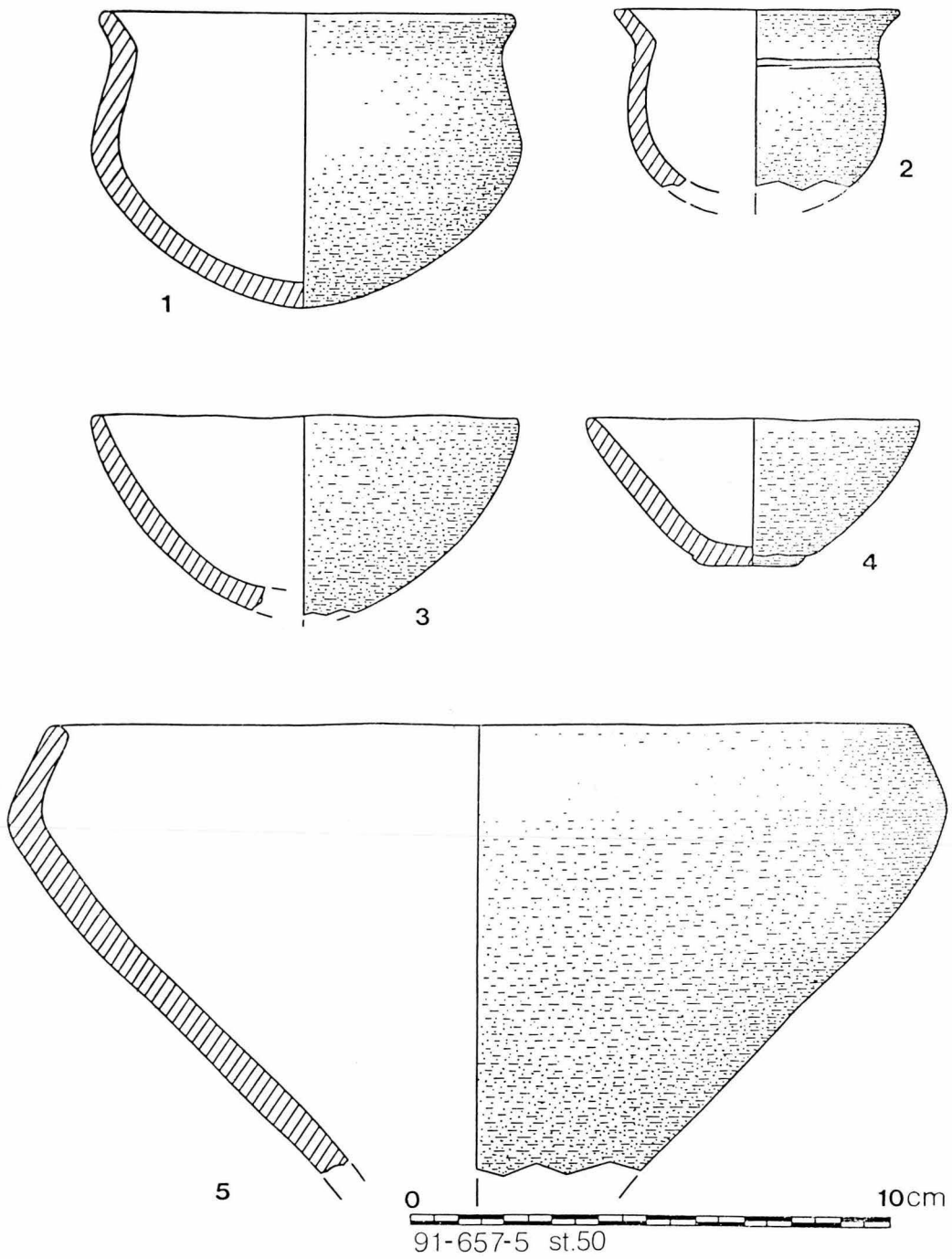
Saint-Aubin. — Céramique gallo-romaine.

Str 10 : CERAMIQUE GRANULEUSE
" de type Mayen"

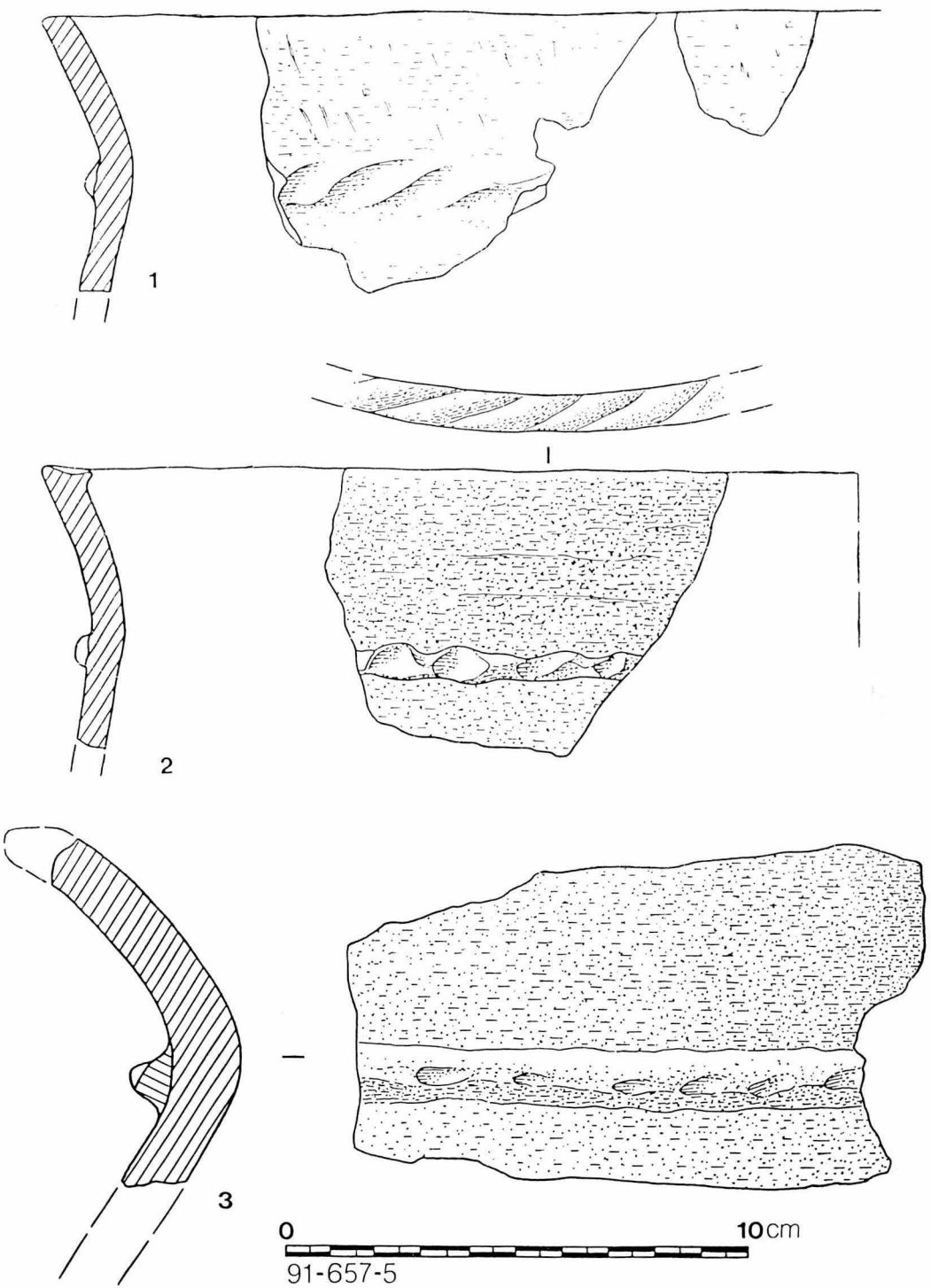




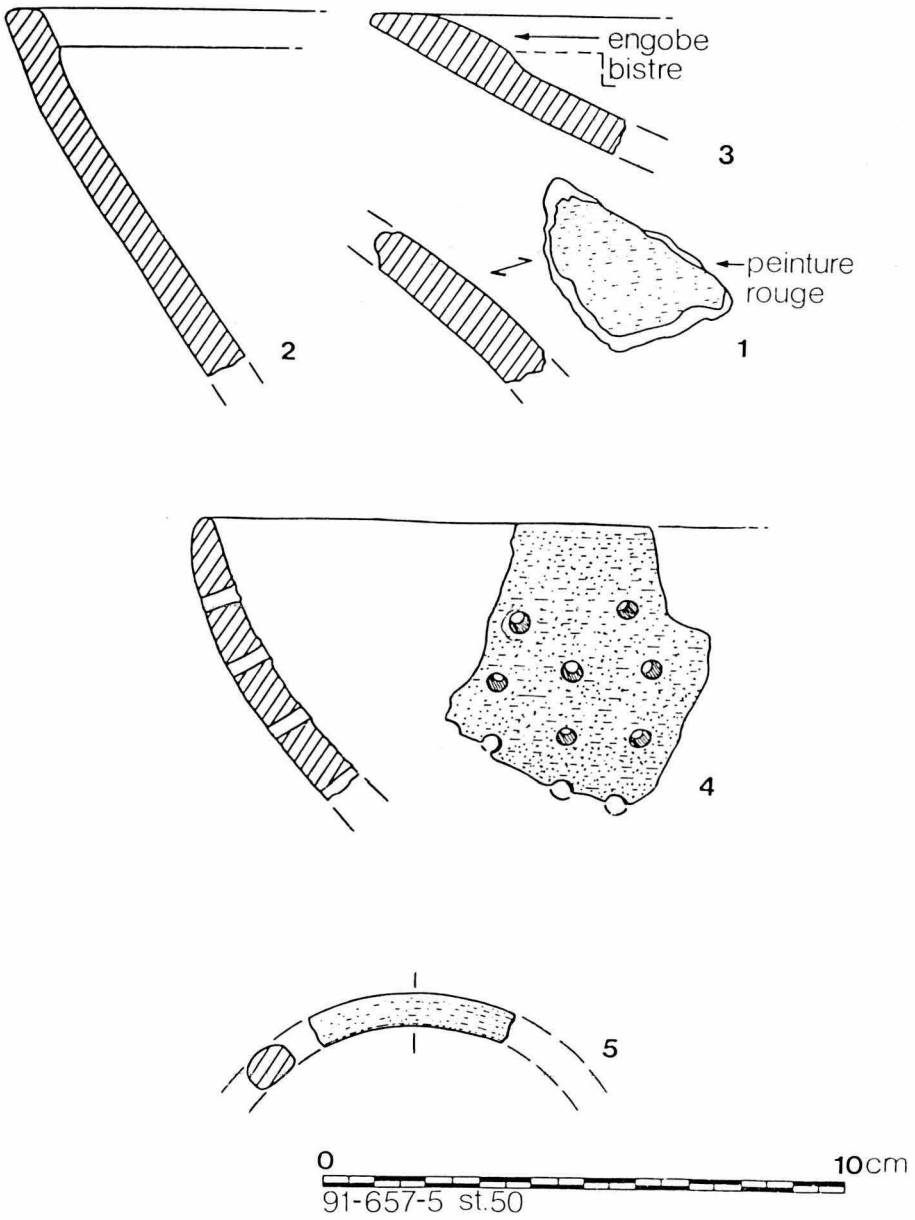
Saint-Aubin. — Poterie du V^e^ siècle et sépulture.



Vigneux-sur-Seine. — Gobelets gaulois.



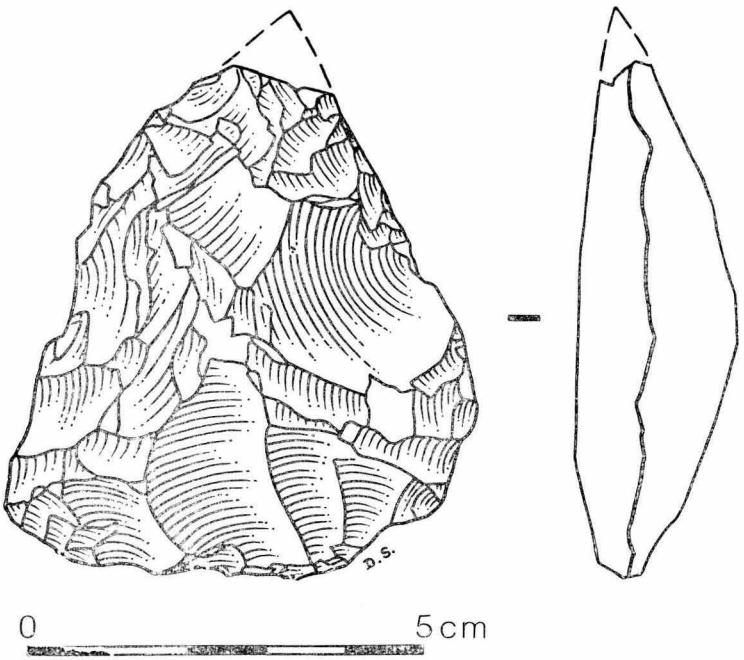
Vigneux-sur-Seine. — Tessons gaulois.



Vigneux-sur-Seine. — fragments d'assiettes, de faisselle, de bracelet



Abbaye d'Yerres. — Inscription du portail d'entrée.



Ballancourt-sur-Essonne. — Biface moustérien.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Mme P. CAVAILLER
Secrétaire générale
Archives départementales de l'Essonne
9, rue La Fayette
91107 Corbeil-Essonnes Cedex

M. Jean JACQUART
Professeur à l'Université de Paris I
Vice-Président
13, rue Ferdinand-Duval
75004 Paris

Cotisation annuelle pour 1986 { Membre ordinaire : 60 F
Membre bienfaiteur : 90 F minimum

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Imprimerie HUMBERT & FILS, Chassiers, 07110 Largentière
Dépôt légal : 3e trimestre 1985

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES
DE LA SOCIETE HISTORIQUE DE CORBEIL

BULLETINS :

Année 1910 : deuxième livraison	Année 1974
Année 1944	Année 1975
Année 1947 (1948)	Année 1976
Année 1955 (1956)	Année 1977
Année 1964	Année 1978
Année 1965	Année 1979
Année 1966	Année 1980
Année 1968	Année 1981
Année 1970	Année 1982
Année 1972	Année 1983
Année 1973	Année 1984

Prix : 40 Francs chaque livraison
50 Francs chaque bulletin annuel (depuis 1944).

★

MEMOIRES ET DOCUMENTS :

XI — Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. - Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines.*
Prix : 70 Francs

XII — J.-M. MORICEAU, *La population du sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles,* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan.*
Prix : 35 Francs

XIII — J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont,* 1759-1838.
Prix : 35 Francs

★

Nous disposons de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

N° 1, octobre 1947,	Prix	5,00 Francs
N° 2, janvier 1948,	Prix	5,00 Francs
N° 3, avril 1948,	Prix	5,00 Francs
N° 4, juillet 1948,	Prix	5,00 Francs
N° 5, décembre 1948,	Prix	5,00 Francs
N° 6, année 1949,	Prix	30,00 Francs
N° 7, année 1950,	Prix	30,00 Francs
Collection complète,	Prix	80,00 Francs

★

L'Essonne (coll. Richesses de France), 90 Francs.

C. C. P. de la Société : Paris 1508-40 M